

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2024

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

M. le Maire : Nous allons commencer et je propose à Laïla Rafik de faire l'appel.

- Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux par Madame Leïla Rafik.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ Mme ENAME à M. COLIN
Mme EL MEZOUE à Mme VERET Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS
Mme LEON à M. REYNIER M. BENSABAT à M. SENANT
M. PARISIS à M. DOYEN Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER
Mme SALL à M. HOBEIKA

M. le Maire : Nous accueillons ce soir un nouveau conseiller municipal, Julien Doyen, qui remplace Bruno Édouard qui a donné sa démission comme vous le savez. Il appartient au groupe Antony Terre Citoyenne. Donc bienvenue au conseil municipal, Monsieur Doyen.

M. DOYEN : Merci de m'accueillir.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2024.

M. le Maire : Vous avez reçu le PV de la réunion du 26 septembre, y a-t-il des observations sur ce PV ? ... Il n'y en a pas, donc nous considérons qu'il est adopté.

Madame Desbois avait une intervention je crois.

Mme DESBOIS : Oui, une information importante pour les Antoniens, les Antoniennes et les membres de cette salle qui ont consulté le Vivre à Antony, l'édition du mois de décembre : en effet, il y a eu une malheureuse, même si cela peut arriver, une malheureuse interversion de tribunes entre deux groupes que sont Antony en Mouvement, le groupe que nous représentons, et le groupe Antony Ensemble. Les sujets étaient proches mais pas nécessairement abordés de la même façon et on tenait effectivement à le préciser de manière à ce que chacun puisse lire les tribunes en conscience.

Un erratum sera réalisé visiblement -et nous les en remercions- par les services de la Mairie sur l'édition du mois de janvier. Je vous remercie.

M. le Maire : Oui, nous aurons deux pages de tribunes pour une fois : une page avec les vraies tribunes du mois de décembre et une autre page pour le mois de janvier. Et naturellement vous avez toutes les excuses du magazine.

- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez reçu également la liste des décisions prises pendant l'intersession, il y en a 140 à peu près, y a-t-il des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Bonsoir à toutes et à tous. On a un certain nombre de DIS que l'on s'est réparties, notamment la 170...

M. le Maire : Non, la 170 il n'y a pas. 70 vous voulez dire ?

M. MAUGER : J'avais noté sur la vidéo-verbalisation ...

M. le Maire : Non, il n'y a pas de 170.

M. MAUGER : Alors il y a peut-être une différence entre la notation du site de la Ville et celle de la liste.

M. le Maire : Oui c'est possible. Alors, sur la vidéo, quelle est votre question ?

M. MAUGER : Ma question était de connaître un petit peu le démarrage du service de la vidéo-verbalisation en termes de nombre de verbalisations qui ont pu être adressées au cours des premiers mois ; je crois que cela a été mis en route début octobre.

M. le Maire : Il y a eu beaucoup de contraventions effectivement parce que les gens malheureusement stationnent sur la rue Mounié, même quand c'est interdit et donc il y a eu un très grand nombre de verbalisations, plus d'un millier au mois de septembre et 700 en octobre environ.

M. MAUGER : D'accord. Pour la seule rue Mounié ? Parce qu'au début c'était uniquement la rue Mounié ?

M. le Maire : Oui parce qu'il n'y a que la rue Mounié pour le moment qui soit équipée.

M. MAUGER : Mais le dispositif va être élargi ?

M. le Maire : Pour le moment, si vous stationnez de manière illégale, allez plutôt rue de l'Eglise... Rue Mounié, vous prenez des risques ! La vidéo, je sais que vous êtes contre, mais c'est quand même très efficace. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MAUGER : J'avais aussi la DIS 53 : c'est une décision de nomination d'un avocat dans le cadre d'un contentieux au sujet de la préemption à l'entrée de ville, Côté Châtenay ...

M. le Maire : Non, côté Charles-de-Gaulle, c'est à Antony quand même.

M. MAUGER : Oui, c'est à Antony.

M. le Maire : La route qui mène à Châtenay. D'accord.

M. MAUGER : Si je ne me trompe pas, c'est le restaurant asiatique qui est exactement sur le rond-point. Alors vous avez un projet avec une OAP qui est dans le PLUI pour ce quartier, est-ce que ce projet-là est aussi reporté ? On va voir que c'est le cas d'un certain nombre de projets ; on se souvient que cela fait longtemps que vous préemptez dans ce quartier, on se souvient que vous avez même procédé à des expulsions dans certains cas...

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

M. MAUGER : Vous aviez argué à l'époque devant le tribunal administratif de votre projet immobilier, à quel horizon est-ce que l'on se trouve ?

M. le Maire : À l'horizon de la fin de la crise. Si vous savez quand la crise va s'arrêter, je suis preneur. Les promoteurs le sont aussi.

M. MAUGER : Vous parlez de la crise financière ou de la crise sur le plan national ?

M. le Maire : De la crise de l'immobilier, elle est partout. Elle est à Antony mais elle est ailleurs aussi, il n'y a pas qu'à Antony malheureusement. Donc dès que la crise sera terminée, on peut penser que les affaires vont reprendre et à Antony aussi. Et si d'ici là on a réussi à prendre la maîtrise de ce restaurant, on pourra le céder... On verra à qui.

M. MAUGER : Donc finalement il n'y avait pas urgence à expulser ces familles qui l'ont été il y a deux ans ou trois ans...

M. le Maire : Oui mais à l'époque il n'y avait pas de crise de l'immobilier. Ils auraient dû choisir la crise de l'immobilier pour pouvoir rester, c'est dommage, ils ont mal choisi leur moment.

M. MAUGER : J'apprécie assez peu ! J'ai terminé pour les DIS.

M. le Maire : Madame Huard ?

Mme HUARD : J'ai une question sur la DIS 12 ; cela concerne à nouveau l'association Cours des Marguerites. Alors on vous avait déjà alertés au mois de septembre sur les mises à disposition gratuites pour cette association qui pratique des tarifs extrêmement élevés pour ses cours, là on

a également regardé d'un peu plus près et on constate que dans les conventions de 2016-2017, il y avait 12 heures par semaine de mise à disposition et c'était payant.

M. le Maire : Vous parlez de la DIS 12 ? C'est du maquillage.

Mme HUARD : Je parlais de la 23, pardon. Excusez-moi. Donc cela se fait déjà depuis 2016-2017, mais au départ il y avait 12 heures par semaine de mise à disposition payante, puisque c'était 5.850 € sur l'année, et maintenant, depuis 2024-2025, on constate qu'il y a 55 heures de mise à disposition d'ateliers, notamment à La Fontaine, au Foyer Soleil, et 46,30 heures dans les ateliers Vasarely, qui sont gratuites. C'est une mise à disposition gratuite.

M. le Maire : Ils sont gratuits, vous êtes sûre ? Eh bien écoutez, on verra, on va vérifier mais si c'est gratuit effectivement, on va le rendre payant.

Mme HUARD : Oui, c'est ça, vous l'aviez déjà dit en septembre.

M. le Maire : Oui, on se répète un peu...

Mme HUARD : Donc on se reverra en janvier, c'est ça ?

M. le Maire : Bien sûr, on va rendre payante cette mise à disposition parce qu'effectivement ce n'est pas normal. Si c'était des cours donnés dans un cadre associatif sans paiement ou avec des paiements très réduits, la oui, mais pas si c'est des cours dans le domaine concurrentiel, vous avez raison.

Mme HUARD : Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions, Madame Huard ? Monsieur Doyen.

M. DOYEN : Alors moi j'ai un paquet de DIS : La 123, la 113 et la 71 ; la question est la même, en fait ce sont des DIS sur lesquelles vous faites des avenants sur des marchés de travaux, des avenants qui dépassent les 15 % généralement et on vous avait déjà posé la question en commission en septembre, je voudrais savoir quelle est la formalisation que met en place la Ville parce qu'au-delà de 15 % vous avez le droit effectivement de faire un avenant d'un montant, mais il faut le formaliser pour s'assurer que cela ne

modifie pas l'équilibre du marché et que ça respecte les termes de la loi. Et vous ne m'avez pas répondu sur comment vous formalisiez ça, donc je vous repose ma question.

M. le Maire : Attendez, moi je ne vous ai pas répondu sur la formalisation de quoi ?

M. DOYEN : Je vous ai posé la question, pas à vous directement, je l'ai posée en commission.

M. le Maire : D'accord. Écoutez, moi je suppose que mes services appliquent la loi. S'ils ne l'appliquaient pas, oui, effectivement, vous auriez raison de le dénoncer. Mais moi je n'ai aucune preuve que...

M. DOYEN : Et moi je n'ai aucune preuve du contraire, je ne sais juste pas comment on fait et on ne m'a juste pas répondu, donc pour l'instant je vous accorde le bénéfice du doute.

M. le Maire : La question sera posée aux services pour savoir comment ils s'y prennent pour conclure leurs avenants. Moi, jusqu'à présent je n'avais pas de soupçons.

M. DOYEN : Très bien. Je n'en ai pas a priori, mais comme on ne me répond pas, je pose la question.

J'ai une autre question, sur la DIS numéro 7 cette fois-ci : c'est encore une histoire de marché. Là c'est la médiathèque, la médiathèque Jean Zay dont le marché a été déclaré infructueux, est-ce que vous confirmez que vous le relancerez ? Ou vous ne relancerez pas ?

M. le Maire : On va le relancer en 2026, comme je l'ai dit en commission.

M. DOYEN : Les éléments étaient différents entre deux commissions, donc on se permet de repasser la question.

M. le Maire : En 2026.

M. DOYEN : Très bien. Ensuite j'ai encore une question sur deux DIS : la 120 et la 121 qui concernent des investissements sur la fosse de plongée,

un défibrillateur entre autres, etc., et donc la question est : où en est-on de la remise en service de cet équipement qui a déjà coûté très cher ?

M. le Maire : Normalement, elle devrait être livrée de manière définitive le 15 février, donc la mise en service sera un peu après, le temps qu'il faut pour faire des vérifications en mars, cela devrait ouvrir au 1er avril et j'espère que ce n'est pas une blague.

M. DOYEN : Espérons-le !

M. le Maire : Oui, espérons.

M. DOYEN : Et une dernière question sur la 41 : j'aimerais avoir le bilan financier complet de l'opération de la patinoire. Parce qu'on le verra un peu plus tard, les finances de la Ville ne sont quand même pas au mieux...

M. le Maire : La patinoire ? Le coût de la patinoire est de 170.000 € tout compris ; et les recettes d'environ 70.000 ; donc c'est 100.000 €.

M. DOYEN : Je trouve que c'est quand même très élevé pour un petit peu plus que trois semaines d'utilisation et pour un coût environnemental que vous ne chiffrez pas mais qui doit quand même être réel.

M. le Maire : Eh bien je passerai le message aux utilisateurs.

M. DOYEN : Mais je peux le leur dire directement.

M. le Maire : Ne vous gênez pas, dites-le !

M. DOYEN : Mais moi, vous savez que je ne suis pas très fan de ce genre d'équipements qui ne sont pas sobres. Voilà.

M. le Maire : Très bien.

M. DOYEN : C'est tout pour moi.

M. le Maire : C'est tout ? Il n'y a pas d'autres questions ?

- Liste des Déclarations d'Aliéner.

M. le Maire : Avez-vous des questions sur les DIA ? Monsieur Mauger, vous avez trouvé un promoteur qui veut faire des choses, vous ?

M. MAUGER : Oui, c'est sur la déclaration d'intention d'aliéner qui est en page 9, sur le 2 rue de Bône. Ce sont les anciens services sociaux du

Département qui ont déménagé rue d'Olomouc et donc un promoteur va les acheter et les transformer en logements.

M. le Maire : C'est ça, oui.

M. MAUGER : Alors jusque-là la surface des bureaux était de 2.126 m² et on nous a dit en commission lundi soir que le promoteur allait passer sous la barre des 2.000 m², évidemment c'est quelque chose d'important pour nous puisque s'il y a plus que 2.000 m² de logements, il y a une part de logements sociaux de 30 % qui est rendue obligatoire par le PLU. Et donc en passant sous la barre des 2.000 m² il n'y aurait pas de logements sociaux. Pour nous, cela démontre encore une fois le fait que vous avez fixé le seuil de réalisation de logements sociaux de manière trop élevée en demandant 2.000 m². On pourrait abaisser cette règle à 800 m² comme c'est le cas dans d'autres communes puisqu'à Antony la règle de mixité sociale en fait ne se traduit pas par de la production de logement social malheureusement.

Mme PRECETTI : On vous a répondu effectivement qu'on pensait que ce serait sous les 2.000 m² mais pour l'instant il n'y a pas de projet déposé. Donc, on verra à ce moment-là. Et s'ils sont au-dessus des 2.000, il y aura une part de logement social, comme ça doit l'être.

Mme HUARD : Oui, à propos de cette DIA justement, on peut aussi se demander pourquoi la Ville n'exerce pas son droit de préemption et pourquoi ce n'est pas Hauts-de-Bievre Habitat qui pourrait construire du logement social dans un endroit qui est bien situé, cela permettrait justement d'augmenter cette mixité sociale et de créer des logements sociaux un peu disséminés dans les quartiers de la Ville.

M. le Maire : Vous trouvez que Hauts-de-Bievre Habitat ne travaille pas assez en ce moment ? Avec les 84 millions qu'il consacre à l'achat de 544 logements, vous trouvez que ce n'est pas assez ?

Mme HUARD : Je pense que vous auriez pu le faire sans doute avant, et négocier avec...

M. le Maire : On décourage tous les budgets avec ces opérations ! On les décourage, tellement elle est grosse, c'est la plus grosse opération des Hauts-de-Seine ! Et de loin ! Et de très loin ! Mais vous trouvez que ce n'est pas assez ? Votre appétit est insatiable, Madame Huard !

Mme HUARD : Même avec cet achat vous arriverez tout juste au pourcentage de logements sociaux minimum, donc oui, vous pouvez encore aller plus loin, oui.

M. le Maire : Oui, bien sûr ! Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Ce dont on parle, c'est de la création de logements, pas seulement de rachats. Il y a besoin de créer du logement à Antony, et par exemple page 11, il y a à nouveau un ancien local commercial, le garage Peugeot au 115 avenue Aristide Briand, qui pourrait donner lieu à nouveau à une opération avec en partie du logement social ; or là, visiblement, la Ville n'a pas non plus l'intention de préempter, et ce ne sera toujours pas du logement social. Là vous concentrez le logement social dans certains quartiers bien identifiés d'Antony, ce que nous regrettons.

M. le Maire : Il y aura du logement social si ça dépasse 2.000 m² !

M. MAUGER : Non mais vous vous abritez derrière cette règle qui est absolument inopérante. Elle est aujourd'hui inopérante pour produire du logement social.

M. le Maire : Écoutez, tous les programmes qui ont été lancés depuis 3 - 4 ans sont à plus de 2.000 m². Tous !

M. MAUGER : Non, sur la rue Pascal on a appris que là aussi cela allait être en dessous des 2.000 m² et que donc il n'y aurait pas de production de logement social. Donc non, les exemples se multiplient ...

M. le Maire : C'est bien le seul.

M. MAUGER : Non, ce n'est pas le seul.

M. le Maire : Si ! Mme Desbois ?

Mme DESBOIS : Je crois qu'on reviendra tout à l'heure sur l'aspect de mixité sociale mais j'abonde dans le sens de ce qui est dit. L'outil politique

majeur en matière de développement du parc social dans une optique de mixité et de meilleure répartition selon les quartiers, c'est quand même le seuil de foncier éligible. On avait déjà eu ce débat, on s'était, nous, positionnés sur le fait de respecter à l'époque ce qui était la préconisation du préfet, qui était effectivement un seuil à 1.000 m² à opposer aux promoteurs et qui impose un quota de logements sociaux. Vous avez sciemment souhaité le mettre à 2.000 m². C'est un acte politique, Monsieur le Maire. Parce que le foncier, vous le savez mieux que moi, est extrêmement rare, se raréfie sur ces surfaces et ces espaces-là sur Antony, et il se raréfie d'autant plus dans des quartiers centraux qui je dirais, sont appétents. On retrouve davantage de foncier dans le sud de la ville et sur des zones qui sont déjà très largement densifiées en matière de logement social. Donc c'est un acte politique que ce seuil.

M. le Maire : C'est un acte politique effectivement, c'est ce qui nous distingue.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas d'autres, donc on passe à l'ordre du jour, et avant l'ordre du jour, il y a des questions écrites. Il y en a deux, du même groupe d'ailleurs, Antony Terre Citoyenne.

La première est de Madame Huard qui concerne le logement, justement.

Question écrite de Mme Irène Huard au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance du rapport définitif de contrôle de l'ANCOLS, Agence Nationale de Contrôle du Logement Social, sur Hauts de Bièvres Habitat publié le 5 septembre dernier, établi après échanges contradictoires avec la direction de cet organisme.

Antony détient près de la moitié du capital de cette société HLM qui possède 85% du parc de logement social d'Antony. De plus le service logement de la ville gère les attributions de 70 % des logements de HdBH situés sur la ville, l'organisme lui ayant délégué la gestion de son

contingent. La ville est donc pleinement responsable de la gestion et de la politique d'attribution de cet organisme sur son territoire.

Or le rapport de l'ANCOLS, très sévère sur plusieurs aspects, relève des irrégularités et carences relativement à la politique d'attribution de Hauts de Bièvre Habitat, notamment à Antony.

Celle-ci doit respecter les objectifs fixés par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en vue de mieux répondre aux publics prioritaires et favoriser la mixité sociale.

Plus précisément, 25 % des attributions sur chaque contingent, hors contingent préfectoral, doivent bénéficier à des ménages prioritaires, notamment au titre du droit opposable au logement (DALO).

Et 25% des logements attribués hors quartier politique de la ville (QPV) doivent l'être aux demandeurs ayant les revenus les plus faibles (correspondant au 1er quartile de revenus), ou à des ménages relogés dans le cadre du renouvellement urbain.

Enfin 50 % des attributions en QPV doivent l'être aux autres catégories de demandeurs.

Or le rapport relève que Hauts de Bièvre Habitat ne respecte pas ces objectifs, notamment à Antony.

S'agissant de l'attribution aux ménages prioritaires à Antony, selon les chiffres de l'ANCOLS, en 2022, seulement 30 logements ont été attribués à des ménages prioritaires sur 176 attributions gérées par la ville, soit 17 % au lieu de 25 %.

Sur les six premiers mois de 2023, le pourcentage était encore plus faible à 13,5 % (14 logements sur 103).

S'agissant de la mixité sociale, le rapport indique que pour Antony, seulement 9,3 % (pour un objectif de 25%) des attributions hors QPV ont concerné les ménages du 1er quartile.

Au regard de ces carences, nous demandons **quelles dispositions la ville d'Antony va-t-elle mettre en oeuvre pour respecter les objectifs fixés par le PDALHD en matière d'attribution aux publics prioritaires et de mixité sociale ?**

En particulier,

- combien de logements sociaux du quartier Jean Zay seront attribués à des ménages issus du QPV du Noyer Doré ?

- combien de ménages est-il prévu de reloger à Antony dans le cadre des opérations de rénovation urbaine de la Butte Rouge à Chatenay-Malabry ?

La loi impose la mise en place de la cotation des demandes de logement, permettant de prioriser les situations individuelles des demandeurs en tenant compte des critères définis par la loi, évalués de manière transparente et objective, pour sélectionner les dossiers proposés en commission d'attribution. Une telle cotation permet aussi d'assurer une information transparente aux demandeurs sur leur dossier.

Vallée Sud Grand Paris n'ayant toujours pas mis en place cette cotation, faute d'accord au niveau du Territoire, **la ville ne pourrait-elle pas, pour pallier cette carence, établir sa propre grille d'évaluation ?**

Enfin le rapport pointe le développement très important de la vacance au sein du parc social de Chatenay-Malabry, non justifiée selon l'ANCOLS par l'état technique des logements. Cette vacance a entraîné une perte financière de 4 millions d'euros pour l'organisme.

Au-delà du préjudice pour les ménages qui n'ont pas pu accéder à un logement, quelles conséquences cette perte financière entraîne-t-elle pour l'entretien et le développement du parc de logement social de HdBH ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes

Irène Huard, pour le groupe

M.le Maire : Je vous lis ma réponse :

La commission municipale du logement s'est réunie le 4 décembre dernier. Vous y avez participé. Vous avez posé toutes les questions qui font l'objet de votre question écrite. La direction du logement vous a donné toutes les réponses, notamment celles relatives à la gestion des attributions.

Visiblement, ces réponses ne vous ont pas satisfaite. Vous me reposez les mêmes questions. Je ne peux que vous confirmer les réponses.

Vous voulez faire croire aux Antoniens que la ville se conduit mal dans sa politique du logement, en particulier dans le domaine des attributions. Vous fondez toute votre argumentation sur des points particuliers que vous avez relevés dans le rapport de l'Agence Nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) publié en février dernier. Cette agence a pour objet de contrôler les organismes de logement social, comme les chambres régionales des comptes contrôlent les collectivités locales. L'inspecteur a effectivement fait des remarques que vous montez en épingle.

Mais je vous rappelle que la ville d'Antony et Hauts-de-Bièvre Habitat sont placés sous le contrôle permanent de la Préfecture et de sa direction du logement, la DRIHL, qui n'a jamais trouvé à redire dans la manière dont la ville et Hauts de Bièvre Habitat traitent le logement, qu'elle suit pourtant de près.

En ce qui concerne la politique d'attribution des logements, vous prétendez qu'Hauts-de-Bièvre Habitat ne loge pas suffisamment les candidats labellisés DALO et PDALPD, et que c'est là quelque chose de grave. Je vous rappelle que ce critère n'est pas le seul à prendre en compte pour les priorités d'attribution. La loi en cite treize autres, comme par exemple :

- Les personnes en situation de handicap ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, les personnes mal logées ou défavorisées.
- Les personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et des difficultés d'insertion sociales.

Vous le voyez, les désignations de candidats tiennent compte des situations personnelles des ménages. La prise en compte des difficultés de logement rencontrées et de la situation de chaque individu est largement privilégiée à une logique purement comptable qui considérerait uniquement les revenus comme le fait le DALO. Cet indicateur n'est qu'un critère parmi d'autres dans la reconnaissance du besoin de logement et de son urgence.

Nous, Madame Huard, nous prenons en compte toutes les demandes et répondons à tous les profils de demandeurs. Nous faisons le choix de considérer tous les critères de priorité prévus par la loi tout en maintenant une offre qui réponde également à la demande d'évolution des parcours résidentiels (logements trop petits, trop chers, mutations internes, travailleurs essentiels). Ce n'est qu'à ce prix que la mixité peut être assurée au sein des quartiers d'habitat social. A suivre vos principes, on crée des ghettos !

Nous ne le voulons pas !

Concernant la question des logements sociaux du quartier Jean Zay attribués à des ménages issus du QPV du Noyer Doré :

Tous les résidents du quartier du Noyer Doré ne relèvent pas du DALO et du PDALHPD et heureusement ! C'est bien la mixité que nous cherchons et c'est bien là tout le travail mené depuis 2004 dans le cadre du programme de l'ANRU initié par Jean Louis Borloo. Et c'est bien tous les quartiers qui sont représentés lors des désignations sur un programme neuf et pas uniquement celui du Noyer Doré. Le service logement veillera à l'équité de traitement entre les demandes. La priorité sera donnée à des personnes qui n'ont pas encore accédé au parc social ou qui rencontrent des problèmes de cohabitation ou d'hébergement. Une part sera réservée aux mutations de chaque quartier.

Concernant le nombre de ménages relogés à Antony dans le cadre des opérations de rénovation urbaine de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry : aucun relogement n'est prévu sur les réservations de la ville et du bailleur gérées par la ville. Cependant, l'Etat peut, bien sûr, désigner des candidats ANRU à Antony sur ses 30% attribuables.

Concernant la mise en place d'une cotation des demandes de logement par Vallée Sud Grand paris : la ville respecte les critères légaux d'attribution définis par le code de la Construction et de l'Habitation (L.441-1). Toutefois, vous savez que c'est le territoire qui a la compétence de la politique du logement. C'est donc à lui seul de mettre en place la cotation dans le cadre d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement et d'Information des Demandeurs. Il n'y a pas lieu de se substituer à Vallée Sud Grand Paris. La ville et ses bailleurs, quant à eux, appliquent la loi et ses critères de priorité.

Enfin, en réponse à votre dernière question sur les conséquences de la perte financière due à la vacance provoquée par le projet de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry : Hauts-de-Bièvre Habitat organise le relogement de nombreux ménages dans le cadre du projet urbain de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry, ce qui crée mécaniquement beaucoup de vacance. Hauts-de-Bièvre Habitat a pris pleinement conscience de la problématique de la vacance à Châtenay-Malabry et a mis en œuvre des mesures pour lutter contre ce phénomène. Son Conseil d'administration a récemment adopté un plan de lutte contre la vacance. La vacance liée au relogement dans le périmètre de l'ANRU est en partie compensée financièrement par un dispositif de l'ANRU et a donc peu de conséquence sur la situation financière de Hauts-de-Bièvre Habitat. D'ailleurs, vous le voyez, Hauts-de-Bièvre Habitat n'a aucun problème pour acheter les 5 tours Bièvre et peut emprunter 65 millions d'euros sans difficulté.

En conclusion : la ville assure une gestion équilibrée des attributions de logements sociaux, en tenant compte de ses réservations et de celles déléguées par le bailleur HDBH, et en respectant l'ensemble des critères de priorité édictés par la loi (L.441-1 CCH). La politique d'attribution menée est pleinement assumée ; elle a permis, ces deux dernières années, de réaliser 70% de relogements en faveur du public vulnérable et labellisé, et 30% de relogements pour des publics inscrits dans une démarche de parcours résidentiel. Le premier critère de priorité fixé par l'Etat, relatif au public labellisé DALO et PDALHPD, est pris en compte en fonction de l'offre et de la demande locales, mais au même titre que les autres. En conclusion, vous n'avez pas à vous inquiéter du traitement du logement social à Antony.

Question écrite de M.David Mauger au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

La question

Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal **Antony Terre citoyenne** souhaite vous interroger sur les nombreux projets prévus dans le quartier Pajeaud par le département des Hauts-de-Seine, par le Territoire Vallée Sud Grand Paris et par la ville. Nous vous interpelons donc en votre qualité de maire d'Antony, vice-président du Territoire et conseiller départemental.

Ces projets sont de différentes natures. En ce qui concerne le logement, le rachat des 5 tours Bièvre et le projet de construction sur l'îlot sécurité routière. En ce qui concerne les espaces publics, la requalification de la rue Adolphe Pajeaud, le réaménagement du Parc Heller et le devenir du collège provisoire. Quant à la réhabilitation du centre commercial, elle constitue l'essentiel de cette question écrite.

Certaines étapes ont été franchies, avec l'acquisition et la dépollution de la station-service, la réfection du parking devant le centre commercial et, à l'initiative du département, la rénovation du collège Anne Frank. Bien que certains des projets du quartier aient fait l'objet d'un dialogue constructif entre les habitants, les associations, la ville et pour certains d'entre eux, le département, ce n'est pas le cas de tous.

Il y a trois ans, les associations du quartier vous ont remis un document de 23 pages, intitulé « Projet de réfection du centre commercial Bièvre / Breuil », avec l'espoir que leurs idées soient retenues dans le projet de reconstruction, qui concerne à la fois le centre commercial et les parkings.

En septembre 2023, le Territoire, sollicité par la ville, a confié à la société publique locale Vallée Sud Aménagement, un mandat pour des études préalables et une assistance à maîtrise foncière. La durée prévisionnelle du contrat entre le Territoire et Vallée Sud Aménagement était d'un an.

Vous êtes, Monsieur le Maire, l'un des administrateurs de Vallée Sud Aménagement. **Pouvez-vous nous indiquer où en est l'exécution de ce contrat ?**

Au printemps dernier, Vallée Sud Aménagement a lancé un appel d'offres intitulé « MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES. SECTEUR PAJEAUD A ANTONY. MARCHE D'ETUDES URBAINES, STRUCTURELLES, ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET VRD.

Pouvez-vous nous indiquer le résultat de cet appel d'offres et où en est l'exécution de ce marché ?

En ce qui concerne la maîtrise foncière, à ce jour, combien y a-t-il de cellules commerciales ?

Et combien d'entre elles sont la propriété de la ville ou de l'établissement public foncier d'Île-de-France ?

Les associations du quartier ont écrit à la direction de Vallée Sud Aménagement afin de leur présenter leurs propositions. Elles n'ont reçu, à ce jour, aucune réponse, ni une proposition de rendez-vous, ni même un refus.

Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Par ailleurs, le collège provisoire est vide depuis la rentrée 2023, lorsque les élèves ont réintégré le collège Anne Frank rénové. Ces aménagements ont été cédés à la ville par le département, dans la perspective d'une occupation temporaire par les élèves de l'école Anatole France. La démolition reconstruction de cette école étant reportée, nous posons la question de l'utilisation de ces locaux.

Quelles sont les intentions de la ville pour leur utilisation?

Pouvez-vous aussi indiquer **quand vont démarrer les travaux du département pour le réaménagement de la rue Adolphe Pajaud RD67A ?**

Pour conclure, au vu de l'importance des projets, au vu de la structuration de la vie associative dans ce quartier, et de ses besoins sociaux, nous vous demandons la création d'un *Conseil du quartier Pajaud*, une instance qui sera représentative des habitants, des

commerçants et des associations du quartier et qui sera reconnue par la ville d'Antony, le territoire Vallée Sud Grand Paris et le département comme un partenaire pour construire les projets du quartier.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, *pour le groupe*

M. le Maire : Je vous lis ma réponse :

Comme vous le rappelez, Monsieur Mauger, nous avons en cours de nombreux projets sur le quartier Pajeaud. Certains de vos amis nous reprochent de ne nous intéresser qu'au centre-ville. Effectivement, nous venons d'inaugurer successivement la nouvelle rue Mounié, la nouvelle rue de l'église, la nouvelle école et la nouvelle crèche Jean Zay, et le nouveau quartier du même nom.

Mais nous sommes aussi très concernés aujourd'hui par le Nord de la ville : je signe dans quelques jours l'acquisition du stade de l'US Métro. Et, sur le quartier Pajeaud, Hauts de Bièvre Habitat est en train d'acheter les 5 tours Bièvre, soit 544 logements, dont plus de la moitié seront agréés comme logements sociaux dès le 1^{er} janvier prochain. Ce qui, avec les logements en voie de livraison dans le quartier Jean Zay, va nous conduire en 2025 très près du seuil des 25% de logements sociaux (24,77%).

Donc nous ne sommes pas inactifs, vous le voyez, sur le quartier Pajeaud.

Malheureusement, les projets n'avancent pas toujours aussi vite qu'on le souhaite. Les propriétaires des commerces du centre commercial traînent les pieds pour nous les vendre et nous allons être obligés de lancer une expropriation. Mais, pour cela, il faut que le territoire, qui détient la compétence aménagement, définisse un projet urbain. Il a missionné à cette fin, en décembre 2023, sa SPL d'aménagement, Vallée Sud Aménagement, en lui confiant un mandat d'études et d'assistance à maîtrise foncière. A cette fin, VSA a lancé pour constituer l'équipe de projet, un appel d'offres qui doit aboutir dans les jours qui viennent : un lauréat va être désigné et démarrera l'étude qui consistera à définir le scénario d'aménagement, à élaborer le Plan Masse et les cahiers de prescriptions architecturales, la stratégie foncière et, en outre, à assister VSA pour la constitution du dossier de déclaration d'utilité publique. Vous comprenez donc pourquoi l'Association du quartier n'a pas encore été reçue par VSA. Elle le sera bien sûr lorsque l'étude de VSA aura avancé.

En ce qui concerne la maîtrise foncière, la ville et l'EPFIF maîtrisent aujourd'hui près de la moitié du centre commercial (12 locaux sur 28, 6 pour la ville et 6 pour l'EPF). En attendant l'opération d'aménagement, une partie de ces locaux ont été confiés à Ma P'tite Echoppe et au projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée : deux boutiques sont en travaux et ouvriront en mars prochain pour servir de ressourcerie et l'ancienne station-service accueillera une conciergerie et un atelier-vélo. Nous avons voté les subventions il y a deux mois.

Quant au collège provisoire, la ville va l'affecter prochainement au CML Paul Roze qui devra quitter ses locaux de la rue Camille Pelletan en raison de l'état des bâtiments. Le Centre Paul Roze doit impérativement être rénové et mis aux normes d'aujourd'hui, mais il nous manque encore l'accord de l'architecte, Jean Nouvel.

Enfin, le Département a bien arrêté son projet de réaménagement de la rue Adolphe Pajeaud qui convient parfaitement aux riverains, et il le réalisera en 2026, comme il l'a écrit le 14 mai dernier au président de l'Association des Habitants du Quartier Pajeaud.

A cet égard, nous entretenons des relations suivies avec cette association qui, à mon sens, représente très bien son quartier. Je ne vois donc pas de raison de lui substituer un Conseil de quartier.

J'espère avoir répondu à toutes les questions que vous vous posez sur nos projets dans le quartier Pajeaud.

M. le Maire : Nous passons maintenant à l'ordre du jour, la parole est à Wissam Nehmé pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Libanaise section d'Antélias.

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE LIBANAISE - SECTION D'ANTELIA –

(Rapporteur : M. Wissam NEHMÉ)

M. NEHMÉ : Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Effectivement après Davtashen en Arménie, Sdérot en Israël, nous voilà en train d'aider pour la deuxième fois une ville jumelle, Antélias, qui a dû faire face suite aux derniers événements et à la situation au Moyen-Orient de réfugiés sans précédent, plus de 2.000 réfugiés qui ont débarqué dans la

Ville, et c'est à la Croix-Rouge et à la municipalité de faire face puisque l'État Libanais est en faillite, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Aujourd'hui, il reste quelques centaines de personnes, puisque tout le monde n'a pas pu réintégrer son village d'origine, donc la Croix-Rouge continue de les aider, et la Ville aussi, c'est la deuxième fois, comme je viens de le dire, que nous aidons la Ville d'Antélias : en effet, en 2020, avec l'explosion du port de Beyrouth la Ville a octroyé une subvention de 20.000 €. C'est la Croix-Rouge qui en a profité pour acquérir du matériel pour faire des consultations ophtalmologiques, elle s'est équipée d'un bus qui se déplace de village en village, et aujourd'hui ils sont à plus de 150 consultations par mois sachant que chaque consultation coûte environ 40 \$, je vous laisse faire le calcul.

Et donc cette subvention servira essentiellement, à part aider les quelques familles qui restent à Antélias, à réhabiliter leur centre de physiothérapie et ils vont acquérir 2-3 instruments qui sont nécessaires pour qu'ils continuent à porter secours à la population. Merci.

Mme HUARD : Je vous remercie, évidemment nous soutenons sans réserve l'attribution de cette subvention en solidarité avec les victimes de ce conflit meurtrier ; les victimes Libanaises ne sont pas cependant des victimes collatérales comme le dit la délibération puisque les bombardements massifs Israéliens ont ciblé de façon indiscriminée en violation du droit humanitaire des quartiers résidentiels et des villages, des infrastructures de santé, des journalistes, faisant plus de 2.600 morts, majoritairement des civils. Plus de 1,5 millions de Libanais ont dû fuir pour chercher un refuge et vous l'avez dit, Antélias en a accueilli ; malheureusement ils n'ont pas pu tous rentrer chez eux depuis le cessez-le-feu, effectivement du fait de ces destructions aussi.

Il n'y a pas eu de trêve en revanche pour la Palestine où le bilan des représailles lancées par le gouvernement Israélien contre la population de Gaza depuis le 7 octobre est encore plus effroyable : 45.000 victimes, en majorité des femmes et des enfants, des dizaines de milliers de disparus, des milliers de prisonniers détenus sans jugement, déshumanisés et soumis à la

torture selon les rapports internationaux ; une population privée de soins, d'eau potable, de nourriture, au mépris du droit international, et la destruction systématique de la culture et du patrimoine du peuple Palestinien.

Alors en regard de ce massacre, la présence du drapeau Israélien sur l'hôtel de ville est aujourd'hui inacceptable. Si elle avait une légitimité à la suite des attaques du 7 octobre, en solidarité avec les victimes et les otages Israéliens détenus par le Hamas, dont il faut exiger la libération, elle ne peut plus se justifier après un an de guerre sans autre objectif que l'anéantissement du peuple Palestinien. Elle équivaut aujourd'hui à soutenir un état en train de commettre un génocide comme le qualifient les représentants de l'ONU, les ONG et les juristes. Un État dont le Premier ministre est poursuivi pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la Cour Pénale Internationale. Nous vous demandons donc une fois encore de le retirer, par respect pour les innombrables victimes Palestiniennes et Libanaises de ce conflit, et nous invitons tous ceux qui soutiennent la cause de la paix, du droit à un État, à la justice et à la liberté pour le peuple Palestinien à se rassembler demain au RER à Antony à 17h30.

Mme SANSY : On s'éloigne très fortement quand même de l'objet de la délibération qui est de porter secours à la population d'Antélias. Il est dommage que vous ne précisiez pas un certain nombre de choses, Madame. Je crois que dans cette assemblée, en tout cas, tout le monde est très sensible à la condition de l'ensemble des victimes, on l'a dit et on l'a répété plusieurs fois. Il est tout à fait regrettable que vous ne mentionniez pas que les groupes terroristes dont vous avez tu le nom, aient pris la fâcheuse habitude effectivement de s'abriter derrière des femmes, des enfants, et des professionnels de santé, car c'est malheureusement la seule façon parfois de les atteindre. Les populations Libanaises n'ont pas pu effectivement regagner leur domicile, c'est également le cas de nombre de familles Israéliennes qui ne sont toujours pas rentrées chez elles, et qui n'ont pas non plus pu accueillir dans leurs familles les personnes détenues en otage dont deux Français

depuis plus d'un an. Voilà. Donc je pense qu'il y a plusieurs façons à chaque fois de voir et de considérer le problème qui est bien plus complexe que ce que vous essayez de nous faire entendre et qu'il faut raison garder sur ce sujet. Merci.

M. NEHMÉ : Monsieur le Maire, si vous le permettez, le mot « collatéral » n'a pas été choisi par hasard. Ce n'est pas l'État Libanais qui a déclaré la guerre à Israël, c'est un groupe armé soutenu par l'Iran qui l'a fait, et à la place et à l'insu de tout le monde, et qui a entraîné tous les Libanais, dans cette folie meurtrière à laquelle on a assisté il y a quelques semaines.

Et concernant le drapeau Israélien, comme pour le drapeau Arménien, moi je milite à ce qu'il reste sur le fronton de la mairie : je suis libanais et sans aucun problème je le dis, ces drapeaux ne devront pas être enlevés tant qu'il y aura encore des otages arméniens en Azerbaïdjan et des otages Israéliens au Hamas.

M. MAUGER : Effectivement il ne faut pas négliger la question des otages, je suis entièrement d'accord ; il y a eu 251 otages enlevés le 7 octobre, il y en a à peu près une centaine qui ont été libérés lorsqu'il y a eu un accord entre Israël et le Hamas, il en reste à peu près de l'ordre de 97, si je ne me suis pas trompé dans les chiffres, aujourd'hui. En Israël, le Forum des Familles qui regroupe quand même la plupart des familles de ces otages n'a plus aucune confiance dans son propre gouvernement. Il soupçonne le gouvernement Netanyahou de tout faire pour faire capoter les négociations de libération des otages, donc je pense qu'il ne faut pas être aveugle sur ce qui est en train de se passer. Il y a un peuple qui est en train d'être exterminé, et aucune des victimes civiles actuelles n'est une victime collatérale. Il y a des opérations qui sont menées, qui produisent le drame absolu de ce qui se passe à Gaza... Le fait d'arborer aujourd'hui le drapeau Israélien ne peut plus avoir la même signification qu'en octobre de l'année dernière. Ce n'est plus possible. Le positionnement des instances internationales, que ce soit la Cour Pénale Internationale, que ce soit encore tout récemment Amnesty

International, nous montre ce qui est en train de se passer à Gaza et il faut prononcer le mot : c'est un génocide. On ne peut pas arborer le drapeau Israélien dans ces conditions-là. C'est inacceptable.

Mme SANSY : Non Monsieur, ce n'est pas un génocide, je suis désolée, je ne peux pas vous laisser dire ça...

M. NEHMÉ : M. Mauger, on s'éloigne de la délibération.

M. MAUGER : Vous allez contre les experts actuellement ! Voilà ! Vous êtes aveugles.

M. NEHMÉ : Monsieur Mauger, on s'éloigne du sens de la délibération, on n'est pas en train de faire le procès ni de Netanyahu ni du Hamas ! Là la délibération est faite pour venir en aide à la Croix-Rouge Libanaise. Ce ne sont pas des victimes collatérales, ce qui est collatéral, c'est la situation. Une victime humaine, c'est une victime humaine et une perte humaine, c'est toujours une perte humaine de trop, qu'elle soit Libanaise, Palestinienne, Israélienne, Syrienne ou n'importe où dans le monde, une victime civile reste une victime de trop. Si l'on peut avoir la paix dans le monde, ce serait parfait, mais ce n'est pas le conseil municipal de la ville d'Antony qui va régler ce problème. On est bien d'accord ?

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Nous passons au point numéro 1, Monsieur Médan, dans le domaine des finances, vous avez le bilan annuel de la gestion de la dette.

I - FINANCES

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE

M. MEDAN : Un petit résumé rapide sur la dette avec en préambule une décision qui est intervenue aujourd'hui 12 décembre : la BCE a encore

une fois baissé son taux de 25 points, donc on arrive à 3 % aujourd'hui de taux de financement, enfin 3,15 exactement. C'est quand même une bonne nouvelle, cela aurait pu être de 50 points mais c'est déjà bien et on espère que cela va continuer comme cela en 2025.

Concernant l'endettement, rapidement, par rapport aux documents que vous avez, vous avez pu constater que l'encours de notre dette augmentait de 19 millions à peu près, je passe sur les virgules. On avait effectivement un peu plus de 152, on a amorti presque 16, on a pris 35 millions de nouveaux emprunts mobilisés et donc on est passés de 152,7 à 171,9. Donc on a effectivement, avec le programme d'investissement et aussi un certain nombre de déconvenues, on en a parlé à la commission Finances dans le domaine du fonctionnement, on a effectivement augmenté notre dette avec un taux moyen sur cette dette en 2024 qui va s'établir à peu près à 2,6 %, ce qui explique aussi l'augmentation des frais financiers dont on parlera sans doute tout à l'heure.

Ce qu'il y a de rassurant dans cette dette, même si elle augmente, c'est qu'Antony est toujours tout à fait parfaitement capable d'assumer le remboursement de cette dette au fil des années ; deuxième élément qui conduit à minimiser les éventuelles inquiétudes que l'on pourrait avoir : c'est la structure de la dette qui est parfaitement connue aujourd'hui et parfaitement sécurisée ; 98 % de la dette est en indice Gissler 1A ou 1B, le 1 signifiant qu'il s'agit d'un indice Euro. Donc c'est un élément très important. Ce qui montre si vous voulez qu'on est soit en taux fixes pour 58 %, de mémoire, soit en taux variables pour 42 % avec des indices parfaitement connus et sans risque pour la Ville.

Le résumé que j'ai essayé de faire en quelques mots ne va sans doute pas vous suffire, mais vous avez l'habitude, vous allez poser des questions et nous essaierons d'y répondre. Merci.

M. DOYEN : Vous avez raison, je vais poser des questions. Merci de cette présentation. Je vous trouve extrêmement rassurant alors que moi je

trouve que la situation ne l'est pas tant que cela, voire même ne l'est pas du tout. Vous oubliez de dire que vous avez parlé en valeur, vous avez raison, mais il faut aussi voir la durée de désendettement ; nous sommes maintenant passés à 12,5 années de capacité de désendettement pour la Ville, c'est donc la capacité qu'a la Ville, en utilisant sa capacité d'autofinancement, à rembourser sa dette. Donc nous sommes maintenant à 12,5 ans. Et ce n'est pas moi qui le dis, au-delà de 12 ans, on considère que l'on est dans une situation qui est qualifiée d'inquiétante par les pouvoirs publics. Donc là où la dette était pour vous un élément, un totem qu'il fallait limiter par la rigueur, là vous avez dépassé complètement.

Et puis si l'on prend quelques éléments de comparaison, nous sommes maintenant en fait sur le podium des Villes les plus endettées des Hauts-de-Seine. Heureusement pour vous, il y a encore Levallois-Perret qui reste imbattable, mais on s'en rapproche. Et puis si l'on regarde un peu sur un classement plus général au niveau de toute la France, avec uniquement les Villes de notre strate, c'est-à-dire de 50 à 100.000 habitants, il y a 87 communes en France dans cette strate, nous sommes maintenant la huitième ville la plus endettée dans cette strate. Donc la situation s'est très vite dégradée. En plus, à cela il faut ajouter ce que vous n'avez pas évoqué, c'est-à-dire le fonds de roulement négatif de la Ville, c'est-à-dire qu'en plus nous avons 36 millions d'euros de créances de court terme. Donc, si l'on ramène tout cela aux habitants, la dette de long terme c'est 2.670 € par habitant auxquels il faut ajouter 568 € par habitant de créances de court terme, c'est-à-dire de crédits de trésorerie. Donc la situation s'est dégradée.

L'endettement en tant que tel n'est pas forcément un problème s'il sert à gérer, à financer des investissements utiles, or là, on constate que la situation financière de la Ville s'est dégradée, pour pouvoir acheter des caméras qui ne servent pas à réduire le sentiment d'insécurité, à construire une fosse de plongée qui prend l'eau, et à faire une rampe de parkings souterrains dont l'utilité est quand même extrêmement réduite.

Donc je constate encore une fois que vous êtes satisfaits d'avoir une part importante de taux variables, alors c'est bien, une toute petite partie maintenant des emprunts restructurés restent dans la dette ; nous, on les appelle plutôt les « emprunts toxiques », vous avez réussi à vous en sortir mais vous continuez à faire des paris sur les taux variables et on l'a vu, de toute manière on en parlera dans quelque temps, les paris n'ont pas été gagnants.

On l'a évoqué en commission des Finances, vous souhaitez passer à une gestion plus rigoureuse, c'est ce que vous avez évoqué, on espère que vous allez pouvoir nous donner un peu de visibilité sur qu'est-ce que sera cette rigueur ? Ce sera la première question.

On vous rappelle notre souhait d'avoir une gestion pluriannuelle des investissements, je n'ose pas aller jusqu'à vous demander une gestion en AP/CP mais au moins une prévision annuelle des investissements, et puis au-delà de la rigueur, je préférerais que nous parlions de sobriété, ce qui implique bien d'autres choses.

M. le Maire : D'autres questions ? M. Mongardien.

M. MONGARDIEN : Effectivement, avec une dette qui dépasse à la fin de l'année les 170 millions d'euros, et une capacité d'autofinancement de l'ordre chaque année de 14 à 15 M€, nous atteignons une durée de désendettement de plus de 12 ans, ce qui nous place, comme l'a dit mon collègue, dans la fourchette haute des communes de taille équivalente les plus endettées. Face à ce constat et à la situation financière actuelle, il devient indispensable de revoir à la baisse nos projets d'investissements, en les décalant dans le temps, parce que je pense que c'est la seule solution de maîtriser notre dette aujourd'hui. Cela nécessitera forcément un arbitrage entre ces investissements, en visant à prioriser ceux qui correspondent à des promesses passées et qui bénéficient au plus grand nombre de nos concitoyens. Et c'est là où peut-être va se situer la difficulté.

M. le Maire : Vous visez quels investissements, Monsieur Mongardien ? Quels investissements vous visez particulièrement ?

M. MONGARDIEN : Quels investissements ?

M. le Maire : Quels investissements vous supprimez ? En clair quels sont ceux qu'il faut supprimer définitivement ?

M. MONGARDIEN : Alors moi, je ne parle pas de supprimer des investissements, je dis de les décaler dans le temps.

M. le Maire : Ah ! Eh bien tous alors, tous !

M. MONGARDIEN : Quand on les décale, il faut qu'on ait un planning, et qu'on voie dans quel ordre on le fait, il y a un ordonnancement à revoir...

M. le Maire : Et qu'est-ce que vous feriez, vous ?

M. MONGARDIEN : Typiquement c'est vrai que je me dis que l'on peut, ou qu'on pourrait décaler la médiathèque. Voilà. On pourrait décaler le nouveau Centre André Malraux.

M. le Maire : Malraux ? Vous n'êtes pas pour les associations, vous ? Donc vous pensez qu'il ne sert à rien, Malraux ?

M. MONGARDIEN : Non mais il y a d'autres investissements... Je préfère privilégier une école par exemple. Vous savez que j'attache beaucoup d'importance à l'école Anatole France.

M. le Maire : Oui.

M. MONGARDIEN : L'école Anatole France qui est promise depuis longtemps aux Antoniens.

M. le Maire : Oui, elle est promise mais on pourrait ne pas la faire, l'école Anatole France, au moins l'école élémentaire qui est en très bon état ; pour l'école maternelle, je conviens qu'il faille la reconstruire, mais l'école élémentaire est en très bon état, elle pourrait rester.

M. MONGARDIEN : Alors pourquoi ?...

M. le Maire : Mais par contre Malraux, Malraux va être démoli dans l'année qui vient et les associations n'auront plus de solution. À mon avis, la priorité, ce serait Malraux.

M. MONGARDIEN : Après vous avez évoqué l'US métro, c'est vous-même qui en avait parlé...

M. le Maire : Vous êtes contre l'US Métro ?

M. MONGARDIEN : Non, je n'ai pas dit que j'étais contre, j'ai dit qu'il n'y a peut-être pas d'urgence à l'acheter. Ou est-ce qu'il faut l'acheter comme on achète aujourd'hui ? Voilà, c'est tout. Mais nous vous avons fait des propositions, enfin je vous avais fait des propositions...

M. le Maire : Vous le laisseriez vendre au privé ?

M. MONGARDIEN : Non, je vous avais proposé qu'on l'achète en intercommunal.

M. le Maire : Mais ils ne sont pas acheteurs !

M. MONGARDIEN : Eh bien je ne sais pas ... Avez-vous posé la question à Vallée Sud Grand Paris ?

M. le Maire : Vallée Sud Grand Paris... Monsieur Hobeika peut confirmer que ça n'est pas dans le PPI du Territoire et ce n'est pas non plus dans celui du Département.

M. MONGARDIEN : On ne leur a peut-être pas posé la question ?

M. le Maire : Si, moi je leur ai posé la question, mais le Département n'a pas envie d'acheter un stade, et le Territoire non plus.

M. MONGARDIEN : Bon, on en avait parlé la dernière fois et puisque vous avez posé la question...

M. le Maire : Si on ne veut pas laisser vendre le terrain de l'US métro au privé, il faut l'acheter.

M. MONGARDIEN : Non mais d'abord ce n'est peut-être pas une bêtise de le vendre au privé...

M. le Maire : Déjà il y a un tiers vendu au privé ... c'est une association.

M. MONGARDIEN : Oui, c'est une association sportive. C'est une association sportive.

M. le Maire : Oui officiellement il est vendu à une association ; mais derrière l'association vous savez qui il y a ? Il y a un promoteur, c'est Cogedim. Voilà.

M. MONGARDIEN : Après, il y a un PLU qui est censé éviter que l'on en fasse n'importe quoi.

M. le Maire : Oui mais enfin un PLU ça peut changer, avec moi ça ne changera pas mais avec vous peut-être un jour ça changera...

M. MAUGER : On va avoir une délibération bientôt sur l'enfouissement des lignes à haute tension d'Antonypole, voilà par exemple une dépense... alors on ne sait jamais si c'est 52 ou 53 M€ mais disons que cela chiffre énormément, dont 25 millions pour la Ville. Voilà quelque chose que l'on pourrait reporter...

M. le Maire : 28 millions...

M. MAUGER : Cela va représenter 25 millions pour la Ville. Voilà une dépense pour laquelle on pourrait réfléchir à deux fois avant de s'engager surtout que comme on ne cesse de repousser le projet d'Antonypole en lui-même, quel est l'intérêt aujourd'hui de se précipiter à enfouir ces lignes ? D'ailleurs nous, nous désapprouvons comme vous le savez votre projet pour Antonypole...

M. le Maire : Oui, bien sûr !

M. MAUGER : On a essayé d'avoir une mission d'information sur le sujet parce que vous reculez sans cesse le moment de création de la ZAC vu vos difficultés à équilibrer l'opération financière, liées justement notamment en partie à l'enfouissement et aussi au coût d'éviction des entreprises, on ne sait pas où est-ce que vous allez. Il nous manquait une signature pour créer une mission d'information et d'évaluation sur le sujet, l'ensemble des conseillers municipaux ont reçu notre proposition relayée par le groupe Antony en Mouvement, et malheureusement personne n'a eu envie dans la majorité de faire jouer la démocratie locale. Elle n'est pas très grande la démocratie locale, les exécutifs municipaux sont archi majoritaires dans leur

conseil municipal, donc ces missions d'information ont un grand intérêt, c'est l'un des rares outils que l'on a pour avoir de l'information de manière un peu suivie et en profondeur, et malheureusement personne n'a estimé qu'il était nécessaire de créer cette mission d'information parmi les membres de la majorité, ou plutôt on nous a dit : oui, c'est très intéressant mais vous comprenez, politiquement, c'est un petit peu difficile de signer votre mission d'information. Moi je le regrette vraiment.

M. le Maire : Moi je comprends ceux qui vous ont répondu ça.

M. MAUGER : Eh bien vous allez nous expliquer pourquoi ?

M. le Maire : Parce qu'eux sont informés !

M. MAUGER : Ce n'est pas ce qu'ils nous ont dit, absolument pas. Non, non, M. le Maire.

M. le Maire : Ils ont toutes les informations que nous possédons en ce moment.

M. MAUGER : Vous gérez ça en toute petite équipe, c'est absolument inquiétant du point de vue des finances de la Ville. Nous sommes sur le sujet de l'endettement...

M. le Maire : Eh oui mais nous sommes l'exécutif, nous sommes l'exécutif et vous êtes l'opposition, c'est tout !

M. MAUGER : Evidemment mais ça n'empêche pas de créer des missions d'information. Ça n'empêche pas !

M. le Maire : Eh bien écoutez c'est bien malheureux mais eux sont informés parce qu'ils sont dans l'exécutif...

M. MAUGER : En tout cas, notre proposition est de reporter effectivement l'enfouissement des lignes.

M. le Maire : Il y aura des réunions d'information lorsque le programme sera établi. Pour le moment, il n'est pas encore établi.

M. MAUGER : Vous dites cela depuis le mois d'avril. Au mois d'avril vous nous avez dit rendez-vous au mois de juin et ensuite vous nous avez dit que l'on saurait d'ici la fin de l'année, et finalement ça ne sera pas le cas.

M. le Maire : Mais ça va arriver, ça va arriver.

M. MAUGER : On ne croit plus à ce que vous nous dites !

M. le Maire : Eh bien écoutez, je ne cherche pas à ce que vous nous croyiez, ce n'est pas grave, d'accord ? Vous n'avez pas eu la chance de trouver des traîtres chez nous, c'est bien, cela prouve que l'équipe est solide.

M. MAUGER : Ce n'est pas une question de trahison. Tous les membres qui ont participé aux missions d'information passées, que ce soit sur la sécurité, que ce soit sur le logement, que ce soit sur le contrat de Ville, ont conclu en disant que c'était extrêmement intéressant cet exercice, et que cela permettait d'aller au fond des choses. Quel est le rapport avec une trahison ? En quoi est-ce que cette mission d'information vous inquiétait Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Je ne suis pas inquiet ! Pas du tout !

M. MAUGER : Alors pourquoi vous parlez de trahison ?

M. le Maire : Mais vous n'aviez pas le droit de faire cette mission...

M. MAUGER : Si, on a le droit.

M. le Maire : Non, vous n'avez pas le droit.

M. MAUGER : Dès lors qu'on réunit 9 signatures...

M. le Maire : 8 voix...

M. MAUGER : Il nous en a manqué une.

M. le Maire : Et c'est bien malheureux pour vous !

M. MAUGER : On a fait appel à des gens raisonnables et on en a compté 8.

M. le Maire : Oui mais vous savez, dans la majorité, on n'a pas de gens raisonnables ici, vous savez bien ! On ne vous suit pas ! Vous oubliez que vous avez été battus quand même...

Le bilan a été présenté et commenté, nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'adhésion de la ville d'Antony à l'Agence France Locale.

2 - ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'AGENCE FRANCE LOCALE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE PREMIERE DEMANDE – (Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : L'agence France Locale est une banque publique d'investissement comme il est rappelé dans le rapport et nous avons souhaité, dans le cadre d'une volonté de diversification des sources de financement, adhérer à cette agence avec un processus qui a été mené par le service des finances et qui a permis, qui permettra suite à l'adoption de ce rapport d'emprunter dans un contexte économique différent des banques privées classiques avec lesquelles nous avons jusqu'à présent des contacts, et qui parfois deviennent un peu plus frileuses, et au-delà de la frilosité, peuvent aussi imposer des taux supérieurs à ceux de l'AFL. Donc nous avons pensé qu'il était temps maintenant de contracter, de s'engager sur cette voie avec un montant annuel relativement modeste par rapport aux économies que cela pourra permettre d'obtenir puisque dans le rapport à la page 6, vous avez le prix de cette participation au capital de l'Agence France Locale qui est calculé en fonction de l'encours de dette, selon un pourcentage de 0,9 %, etc.

C'est vraiment une volonté de diversifier les sources possibles de financements par rapport aux besoins d'endettement que nous allons connaître dans le futur. Merci.

M. DOYEN : Je constate avec plaisir que vous vous retournez vers le public, on voit que la situation financière de la Ville n'est plus extraordinaire, que le marché commence à s'inquiéter et on trouve refuge vers une banque publique. Et ce d'autant plus que vous mettez l'accent sur les taux d'intérêts qui sont plus intéressants, mais lorsque l'on vous a posé la question en commission des finances, à savoir combien cela pouvait nous faire gagner, la réponse n'est pas venue immédiatement. On voit bien que l'idée n'est pas vraiment de faire des économies mais plutôt de trouver un prêteur qui continuera à prêter malgré la situation financière de la Ville. Et je le dis

d'autant plus que j'ai lu -alors je n'ai pas noté le numéro de la page- que l'une des conditions pour adhérer à l'Agence France Locale est de ne pas avoir une dette dont la durée de désendettement est supérieure à 12 ans. Fort heureusement pour nous, l'Agence France Locale se réfère aux trois années 2020 jusqu'à 2022 et sur cette période-là, la Ville n'avait pas encore atteint ses 12 ans de désendettement, donc elle peut encore adhérer. Il est grand temps de le faire, et c'est peut-être même le dernier moment pour le faire.

Donc nous allons soutenir bien évidemment cette adhésion, le coût réel au total est quand même de 1.134.000 € sur 10 ans, mais c'est un argent bien placé. Nous ne pouvons que vous encourager encore une fois à limiter les taux variables, qui restent des paris, néanmoins nous aurons besoin de continuer à emprunter mais cette fois-ci pour des bonnes choses et j'espère surtout pour financer la transition écologique qui est nécessaire sur cette Ville et qui n'a quasiment pas commencé.

M. MEDAN : Je précise une chose parce que vous avez commencé votre propos en disant que vous étiez contents de nous voir aller vers le public, je vous rappelle que la Banque Postale, la Caisse des dépôts et Consignations, cela fait longtemps qu'on les utilise et il ne me semble pas que ce soit des organismes privés.

M. DOYEN : Non, vous avez raison, ce sont des organismes publics mais, comme vous le répétez souvent, ce ne sont pas ceux qui ont votre faveur, vous préférez aller et marcher vers le mieux-disant...

M. MEDAN : Non, on a diversifié les sources, et en utilisant beaucoup la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires, la Banque Postale, etc. donc c'est une source diversifiée. C'est pour ça que quand vous dites que l'on retourne vers le public comme si on était aux abois, ce n'est pas le cas. C'est intéressant, alors que par le passé l'Agence France Locale en termes de taux était moins intéressante que les autres. Voilà. Donc c'est un arbitrage.

M. MAUGER : Enfin moi j'insiste quand même sur le fait que vous êtes aux abois. On a évoqué le podium, la place sur le podium pour la Ville

d'Antony, ce que l'on n'a pas encore cité, c'est la progression de l'endettement. Si l'on regarde les chiffres entre 2019 et 2023, parmi les villes de sa strate, au niveau national, cela correspond quand même à 87 communes de 50 à 100.000 habitants, Antony est sixième au plan national avec une dette qui a progressé de 27 % en quatre ans. Donc effectivement la situation est extrêmement urgente, nous sommes aux abois.

M. le Maire : Non,

M. MEDAN : Non, nous ne sommes pas aux abois et si vous comparez ce taux, il faut aussi comparer avec le programme d'investissements des autres Villes. Nous avons à Antony un programme d'investissements très lourd, très sérieux, qui en plus, a été très impacté depuis les années Post-Covid avec la crise de l'énergie, l'inflation, etc., ceux qui investissent moins ont été forcément moins impactés, c'est comme ça.

M. MAUGER : Sur ces 87 Villes il y en a beaucoup qui ont aussi un beau programme d'investissements.

M. MEDAN : Bien sûr. Je ne dis pas qu'aucune n'a un programme d'investissement aussi important, je ne les connais pas avec exactitude d'ailleurs, mais je sais à peu près aussi que l'on fait partie des villes de notre strate qui... enfin il y a très peu de villes quand même qui ont eu deux années de suite 62 millions d'investissements ! Et ce n'est pas fini.

M. MAUGER : On s'interroge aussi sur la nature des investissements.

M. MEDAN : Oui là vous pouvez vous interroger, on n'est pas d'accord dessus, vous, vous considérez que la rampe de parking c'est nul et que ça ne sert à rien, nous on considère que c'est utile...

M. MAUGER : Nous on considère que le centre municipal de santé est indispensable.

M. le Maire : Vous parlez de la fosse de plongée mais la fosse de plongée a déjà quelques années, je considère qu'elle est derrière nous, et c'est par manque de chance si l'on en parle encore, c'est parce qu'il y a eu

un entrepreneur qui a mal fait son travail. Et je pense que ce n'est pas de notre faute.

M. MAUGER : Et c'est un projet toujours dénoncé par l'opposition en tout cas, de manière constante.

M. MEDAN : Ah bien oui !

M. le Maire : Oui bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 : EXERCICE 2024.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous avez pu constater sur cette décision qu'il y avait un certain nombre de postes de recettes, de dépenses, de fonctionnement et d'investissement qui ont bougé. Certains ont été déjà évoqués en commission des Finances.

Vous avez noté sans doute que sur les fluides, suite à des informations qui se sont avérées fausses, on a sous-évalué les fluides et cela a joué pour une part importante dans les dépenses de fonctionnement.

Nous avons eu aussi, -et là nous plaçons volontiers coupables parce que nous avons mal anticipé- la baisse des taux d'intérêts et donc nous avons eu une augmentation des frais financiers. Quand on avait pensé le budget, on s'était dit que la BCE allait baisser les taux plus vite parce que l'inflation était quand même relativement sous contrôle et la BCE a baissé ses taux beaucoup plus lentement que prévu. Voilà. C'est un point important, on a plus de 1 million de charges financières supplémentaires.

On a évidemment aussi un certain nombre de points positifs sur la fiscalité locale où l'on a un peu plus que prévu... Voilà, c'est la DM je dirais

malgré tout classique, en cette fin d'année, avec un élément dont vous avons parlé en commission des Finances aussi sur la question de l'assurance qui a été évoquée en toute transparence. Merci.

Mme DESBOIS : Je ne vais pas m'attarder sur les mots qui ont circulé, je suis toujours très étonnée de votre conception de la démocratie Monsieur le Maire quand j'entends parler du mot « traîtres ». Quand j'entends dire aussi : « Vous êtes dans la majorité, vous êtes dans l'opposition... ». Je trouve cela fort dommage, je pense que nous sommes dans une période qui mériterait très sincèrement qu'on donne à voir aux administrés, aux citoyens, une communion des forces et des énergies à leur service. Mais je ne vais pas rentrer dans ce débat-là.

En revanche, il y a un point d'étonnement par rapport à ce que vous présentez là et qui est peut-être plus important que de savoir qui est qui et qui fait quoi et qui est dans l'opposition, qui est dans la majorité, etc., en effet vous parlez M. Médan à juste titre de la mauvaise surprise concernant le tarif des fluides, moi je m'interroge tout de même s'agissant des communes de l'envergure de la nôtre sur les 700.000 € de charges complémentaires sur la base d'engagements effectivement pris par vos amis présidents respectifs du SIPPEREC et du SIGEIF, donc les syndicats en charge des opérations de la fourniture des dossiers fluides. 700.000 € de charges complémentaires avec, vous le citez, vous l'écrivez même, encore des garanties données en septembre 2024. Mais quelle caution donnez-vous à ces personnes-là ? Cela donne le sentiment, et là je ne me positionne pas en tant qu'élue mais en tant que citoyenne, d'un pilotage à vue, un bon père de famille ne peut pas effectivement admettre qu'à partir d'engagements pris par son opérateur, on arrive à des tarifications et des différentiels tarifaires aussi élevés. Encore plus dans une période où le pouvoir d'achat, qu'il soit celui des citoyens ou celui des collectivités, est en baisse. Cela pose la question du pilotage et du suivi des contrats. L'enjeu du fluide et de l'énergie, cela fait des années qu'il est identifié comme étant prioritaire. Moi je m'interroge sur cette charge

complémentaire quand vous citez qu'en septembre dernier vous aviez des garanties, tout cela pour trois mois après avoir eu une facture de 700.000 € supérieure à celle que vous attendez. Je n'arrive pas à comprendre. Merci de vos explications.

Mme HUARD : Concernant le budget de fonctionnement, je rejoins Madame Desbois sur son étonnement puisque vous faites état d'erreur d'anticipation sur ce prix de l'électricité et du gaz qui n'aurait pas baissé comme attendu. Ces fluctuations effectivement pénalisent fortement toutes les collectivités et vous demandez des explications aux SIPPAREC et SIGEIF pour le gaz, c'est vraiment se défaire à bon compte sur ces deux syndicats parce que malheureusement ce sont les lois du marché que vous défendez qui sont la cause de cette situation.

Et je vous rappelle que vous avez refusé de voter un vœu qui a été présenté par notre groupe en février 2023 pour sortir l'énergie du marché concurrentiel, faire bénéficier les collectivités du tarif régulé, fixer celui-ci au niveau du coût de production de l'EDF et non du tarif spéculatif du marché, ce qui ferait d'ailleurs baisser le prix de 25 % par rapport au tarif actuel. Alors on peut aussi rappeler que la fin du bouclier tarifaire qui est prévue pour 2025, qui était prévue dans le budget d'austérité qui a été censuré par l'Assemblée Nationale, budget d'ailleurs que vous souteniez vous aussi, peut-être même avec notre collègue et député Monsieur Mongardien, n'arrangerait certainement pas les choses pour les collectivités et les citoyens de notre Ville qui sont de plus en plus touchés par la précarité énergétique.

Sur les droits de mutation, vous indiquez qu'ils devraient progresser de 400.000 € suite à une reprise du marché immobilier. Alors cela n'est encore qu'une estimation, espérons qu'elle sera réalisée, rien ne dit d'ailleurs que pour les années suivantes, le marché immobilier justement toujours plombé par les politiques austéritaires continuera de soutenir les finances de la Ville.

Nous notons également que l'annulation de la Fête de la Musique en 2022 va quand même coûter à la Ville 106.000 €, contrairement à ce que

vous aviez annoncé puisque l'accord passé avec la société qui n'avait pas pu assurer la prestation est caduc du fait de la faillite de la société. Cela nous paraît une leçon à retenir, parce que si l'on voit que l'excédent du budget de fonctionnement 2024 ne diminue au final que de 400.000 €, c'est en comptant sur le versement d'une pénalité de 2,1 millions d'euros acquise en première instance par la Ville au titre des malfaçons pour la construction de l'école Dunoyer de Segonzac. Donc il est fort peu probable, et d'ailleurs on en a parlé en commission, que ce montant vienne abonder le budget dans les prochaines années, si l'on en juge par le contentieux sur le gymnase La Fontaine, inauguré en 2019 après cinq ans de travaux, qui n'est toujours pas réglé. Donc on sait que le besoin de financement de la Ville sera durablement accru de 2 millions d'euros. Et d'ailleurs cet élément exceptionnel ne comptera que pour le budget 2024 puisque pour le budget 2025, si toute chose est égale par ailleurs, l'excédent budgétaire serait donc réduit à 12,5 millions, ce qui nous amène à un taux de surendettement beaucoup plus élevé que ce qui est annoncé.

Alors vous annoncez maintenant des économies budgétaires, fruits d'une gestion plus rigoureuse, Julien Doyen l'a évoqué tout à l'heure, mais de quoi s'agira-t-il en dehors de la vidéo-verbalisation que vous avez déjà évoquée ?

M. MAUGER : On a vu que la délibération annulait les 1 M€ d'avances de travaux de la future médiathèque Jean Zay. Pourtant en commission Urbanisme lundi on nous avait dit que c'était un simple décalage de quelques mois et que le marché de travaux serait relancé sous la forme d'une procédure négociée dès le mois de janvier. Mais le lendemain, en commission des Finances, le son de cloche était très différent puisque vous nous avez annoncé un report de cet investissement en 2026. Idem pour le groupe scolaire Anatole France : vous vous étiez offusqué que ma collègue Irène Huard se demande si le report des travaux n'était pas lié au mois d'avril dernier à la situation financière de la Ville et il s'avère finalement que ce sera

le cas puisqu'au-delà des travaux, la démolition/reconstruction serait reportée à fin 2027. C'est du moins ce que vous nous avez dit mardi soir en commission des Finances.

De même pour l'équipement culturel qui remplacera Malraux, vous l'avez évoqué tout à l'heure, qui n'ouvrirait selon vous qu'en 2029 ou en 2030.

On a évoqué tout à l'heure la question du collège provisoire Pajeaud, on propose d'avoir peut-être des salles municipales là puisqu'une fois le centre Malraux détruit, il faudra bien pouvoir loger les différentes associations et leurs nombreuses activités sur la ville.

En commission des Finances, nous vous avons aussi fait remarquer que contrairement à ce que vous nous aviez dit au mois de septembre, vous n'aviez pas sorti les 7 millions d'avances de Linkcity. Vous nous avez dit en commission que c'était une erreur, nous vous avons donc demandé de nouveaux chiffres pour cette délibération, et ce soir nous ne les avons pas. Il ne nous paraît pas possible de voter cette délibération si les chiffres ne sont pas justes. Qu'en est-il, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Les chiffres, c'est les chiffres. Il s'agit d'une modification du budget. C'est tout ! Les vrais chiffres, vous les aurez lorsque l'on arrêtera le compte administratif. Là, vous verrez. D'accord ?

M. MAUGER : Est-ce que les 7 millions d'euros d'avances de Linkcity sont toujours au budget ce soir ?

M. le Maire : Ils sont au budget, mais ils seront en report. On les recevra avec six mois de retard, on les recevra mais avec un décalage. Ce sera un report. On ne va pas pouvoir les encaisser dans l'année. Voilà.

M. MAUGER : A l'occasion d'une décision modificative du budget, ce n'est pas logique de ne pas aller au bout et de ne pas actualiser les chiffres dans ce cas-là ?

M. le Maire : Qu'est-ce que ça peut faire ? Ce sont des recettes. Les recettes n'ont pas besoin d'être précises, ce qui compte, c'est d'avoir

suffisamment de crédits pour payer les dépenses. C'est ça l'objectif d'une DM.

M. MAUGER : Cela remet en question la sincérité du budget !

M. le Maire : Mais ça n'a rien à voir, pas du tout, pas du tout il s'agit là d'avoir des crédits suffisants pour pouvoir payer les dépenses. C'est tout. Les recettes, on les a changées mais pour certaines d'entre elles on pouvait les laisser telles qu'elles étaient.

M. MAUGER : Ce qui est sorti du budget ce soir, c'est l'opération In'li, Ce n'est pas l'opération Linkcity.

M. le Maire : Mais peu importe. On aurait pu ne rien sortir du tout. Ce qui compte, ce sont les dépenses. Il fallait que l'on ait un montant suffisant du chapitre 011 et du 012. J'en profite pour signaler qu'on a ajouté 200.000,00 € au 012 mais en réalité, à mon avis, ce sera inutile parce qu'on est certain maintenant que ce sera moins que le budget primitif.

Mais sur le 011, il fallait à tout prix augmenter le 011 parce qu'on va le dépasser, donc il fallait mettre un plafond qui soit suffisant pour payer nos dépenses d'achats et de marchés, il fallait aussi qu'il y ait un plafond pour équilibrer les charges financières. Oui, là aussi on a mis un plafond plus haut parce que le plafond que l'on avait fixé était trop bas pour payer les dépenses financières. C'est tout. C'est cela la raison d'être d'une DM. Ce n'est pas autre chose. Ce n'est pas du tout de donner l'équilibre du budget. C'est de modifier uniquement le chapitre Dépenses. D'accord ?

M. MAUGER : On manque vraiment de visibilité vu la situation financière... On pense qu'avoir recours aux AP/CP permettra quand même d'avoir une meilleure visibilité. Là vous avez recours à des restes à réaliser... Ce ne sont pas des règles comptables qui sont...

M. le Maire : Si, c'est parfaitement conforme à la comptabilité.

M. MAUGER : Avec la M 57 de plus en plus de communes ont recours aux AP/CP, et d'ailleurs vous êtes aux Finances du Territoire et vous avez recours aux AP/CP. Pourquoi ne pas le faire pour la Ville d'Antony ?

M. le Maire : La Direction Financière pour le moment n'est pas en mesure de le faire. C'est tout.

M. MAUGER : Ecoutez, cela fait des années qu'on vous le demande !

M. le Maire : D'ici six mois, on va le faire, il y a des problèmes informatiques qui se posent actuellement, mais on va le faire.

M. MAUGER : Eh bien non. Cela devient absolument urgent pour vérifier l'équilibre notamment des recettes de la Ville, il faut avoir ces AP/CP.

M. le Maire : Mais les AP/CP vous les avez, je vous ai dit ... Les AP/CP ça porte uniquement sur les grands projets. Les grands projets, vous les avez, de 2026 jusqu'à 2029 : il y aura la médiathèque, de 2027 à 2030 il y aura Malraux et l'école Anatole France, c'est ça les grands projets. Des projets à 25 millions d'euros, ou plus. Les autres projets ne méritent pas les AP/CP. Alors tous les ans vous aurez 4 à 5 millions de dépenses de transition énergétique. Là oui, ça on peut le faire aussi, il suffit juste de l'écrire noir sur blanc mais vous le savez, je vous l'ai dit. Ce ne sont pas les petits projets que l'on met dans les AP/CP, ce sont les grands projets. Et les grands projets, vous les connaissez, et vous connaissez leur échelonnement. Les recettes par contre, qui les finance ? ça, les AP/CP ne le disent pas. Et nous non plus. On ne vous le dira pas.

M. DOYEN : J'abonde totalement dans ce que vient de dire Monsieur Mauger...

M. le Maire : Bien sûr. Heureusement, heureusement parce que sinon, ça ferait des problèmes dans le groupe !

M. DOYEN : Non, ne vous inquiétez pas, nous sommes un groupe très solide. Je pense quand même qu'il faut un peu de rigueur dans la gestion de vos comptes. Cela ferait du bien, parce que malgré tout, moi qui suis encore nouveau, cela fait quand même « naviguer à vue » tout cela.

Et puis je reviens sur un élément : 900.000 € de frais financiers non calculés sur l'année, j'ai essayé de faire un petit calcul, cela fait l'équivalent de 1,2 points sur toute l'année. 1,2 points c'est quand même énorme. Et ça,

c'est sur toute l'année. Forcément, vous ne vous attendiez pas à ce que cela baisse tout de suite en bloc, et là vous dites que c'est une erreur, vous le reconnaissez c'est bien, mais moi je dirais plutôt que c'est de l'optimisme forcené parce que franchement c'est quand même très impressionnant. Je n'ai pas d'autres commentaires.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions ? Monsieur Mongardien ?

M. MONGARDIEN : Je voulais juste rassurer Madame Huard : je n'ai pas voté la motion de censure.

M. le Maire : Donc on passe au vote.

(Il est procédé chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chaque chapitre recueille 41 voix Pour et 8 voix Contre.)

4 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2025

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un grand classique en cette fin d'année : pour pouvoir ouvrir les crédits budgétaires et autoriser les dépenses avant fin mars, enfin avant l'adoption du budget primitif, nous avons un tableau qui indique la totalité des crédits ouverts en 2024 avec la DM évidemment, et on en prend le quart. Donc on vous demande en fait de voter pour 15.791.463 €.

Et deuxième partie de la délibération : nous avons 15 M€ pour laisser une marge de manœuvre dans l'adoption du budget primitif pour renégocier et étudier les éventuelles négociations de dette.

C'est une délibération que nous passons chaque année à la même date. Merci.

M. DOYEN : C'est une délibération technique, mais vu l'endettement de la Ville, ouvrir 15 M€ comme ça, sans savoir à quoi ils vont vous servir, même si c'est un report, c'est un peu difficile, nous aimerions avoir au moins un peu de visibilité sur ce que vous allez en faire. Et comme je présume que vous ne nous en donnerez pas plus que dans la délibération précédente, nous voterons contre.

M. le Maire : Un plafond, ce n'est pas une obligation de dépenser tout cela. On aura le droit de le faire, mais rassurez-vous, on ne le fera pas.

M. DOYEN : Tout à fait, oui bien sûr je l'entends, mais l'autorisation que le conseil vous donne, c'est les dépenser sans que l'on sache pourquoi. C'est pour cela que nous sommes contre.

M. le Maire : Très bien. On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre, et 3 Abstentions.)

5 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES –

(Mme RAFIK sort de la salle)

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un peu toujours le même principe : afin de permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser des acomptes sur subventions. Alors vous avez la liste, le montant des acomptes s'élève à 1.603.425 € et à chaque fois que cela dépasse 23.000 €, il y a nécessité d'avoir une convention.

Je vais vous épargner la liste de tous les bénéficiaires de ces acomptes et de toutes les conventions qui suivent. Je vous remercie.

Mme HUARD : Nous constatons que, et cela a été dit en commission, les effectifs des clubs sportifs ont augmenté en début d'année puisqu'il y a plus 7 % d'adhérents. Pour l'instant on ne voit pas d'augmentation des avances de subvention, évidemment on espère que ces clubs auront les moyens d'accueillir tous ces nouveaux adhérents lorsque l'on discutera du montant des subventions accordées.

Les seules avances qui augmentent sont celles qui sont liées au sport de haut niveau puisqu'il y a 55.000 € en plus, notamment pour le tennis de table et l'escrime. En période d'économies budgétaires, nous estimons quand même que l'effort principal doit être mis sur le sport pour tous et non sur le sport de haut niveau qui sert à valoriser le prestige de la Ville peut-être, mais qui engage des sommes quand même importantes et notamment, elles devraient aussi répondre à la demande de créneaux pour le service public de la Ville qui s'appelle Sport Pour Tous et dont les créneaux sont saturés.

Alors vous avez annoncé aussi dernièrement -je crois que c'est Monsieur Reynier qui a fait des déclarations publiques lors du lancement des animations sur les violences sexistes et sexuelles organisées par la Ville- que les subventions aux clubs seraient conditionnées à la mise en place d'actions de prévention des violences par ces clubs, or les conventions que nous voyons-là n'incluent pas ce conditionnement. Et pour nous, il faut vraiment formaliser cet engagement, ne serait-ce que parce que cela fait courir un risque juridique et d'image pour la Ville si jamais une situation se produisait sans qu'il y ait eu justement des garanties demandées par la Ville sur ce sujet.

Et dernier point : on avait parlé aussi précédemment de savoir si l'affichage des numéros Verts ou des numéros d'alertes ou des violentomètres était fait dans les clubs comme demandé, on aimerait savoir où est-ce que l'on en est à ce sujet ?

M. SOUCHAUD : Cette délibération autorise le versement d'acomptes à différentes associations pour leur permettre de fonctionner en attente de l'attribution des subventions de 2025. Nous avons compris en commission

que ces montants des acomptes étaient définis selon les sollicitations de ces associations et par conséquent nous constatons des disparités qui peuvent apparaître entre les associations, certaines ne recevant aucun acompte alors que d'autres se voient attribuer des acomptes de futures subventions qui atteignent jusqu'à 75 % de leur subvention 2024, et ce avant même de formaliser une demande de subvention pour l'année 2025. Cette situation crée une inégalité de traitement, certaines associations semblent anticiper une visibilité importante sur leur financement futur qui devrait rester hypothétique avant le dépôt d'une étude et d'un dossier de subvention.

La répartition des subventions représente un levier fondamental pour soutenir les acteurs locaux associatifs, cependant en l'absence d'informations précises sur les conditions tant sur la répartition de la subvention et donc des acomptes qui en découlent, nous nous interrogeons sur les critères qui ont permis l'attribution de ce tableau d'acomptes de subventions.

M. REYNIER : Je rappelle que ce sont les clubs eux-mêmes qui demandent les subventions. Ce n'est pas nous qui les obligeons à demander quoi que ce soit. Donc, en fonction de leur budget ils demandent des avances, il y a des clubs, vous avez remarqué, qui ne demandent rien, d'autres si. Il y a un décalage, il y a certains qui fonctionnent en année civile, d'autres en année scolaire, cela crée des décalages, et donc il y a des associations qui demandent des avances de subventions un peu plus importantes. Mais en aucun cas, c'est nous qui obligeons ou qui refusons que certains clubs demandent des acomptes. C'est pour la première chose.

Deuxième chose, c'est par rapport à ce que vous avez dit, Madame Huard : je rappelle qu'en 2022 nous avons organisé une conférence sur les problèmes de bizutage et cette conférence a bien marché. Nous avons souhaité la renouveler en 2024 avec l'association Le Colosse aux pieds d'argile, et justement nous avons travaillé avec Stéphanie Schlienger sur ce sujet et nous avons décidé de demander aux clubs d'adhérer à cette démarche, qu'il y ait un représentant de chaque association qui contacte Le

Colosse aux pieds d'argile. Dans un deuxième temps, c'est le club qui devra se former. Et troisième chose, il y aura des réunions avec Le Colosse, les parents, et les enfants. Cela s'est déjà fait, comme je l'ai dit en commission, avec Antony Athlétisme en 2022 et le retour des parents, suite à ces réunions, a été très positif. Donc nous allons insister pour que les clubs fassent cette démarche.

M. MAUGER : Vous dites que vous allez insister mais il faut l'inscrire dans les conventions tout simplement, il n'y a pas besoin d'insister, il y a juste besoin de l'écrire. C'est ça la demande que l'on formule. Et par ailleurs on a aussi demandé, et ma collègue Irène Huard l'a dit à l'instant, que soient affichés dans les vestiaires des équipements sportifs de la Ville le violentomètre sur les violences sexuelles et sexistes, les numéros d'appel et ainsi de suite. Il faut que ce soit dans les vestiaires sous une forme lisible par les enfants et par les jeunes pratiquants de sport, jusqu'aux adultes, mais que ce soit vraiment dans les vestiaires. C'est une action très simple qui sera efficace lorsqu'effectivement des enfants ou des adultes auront besoin de contacter une association et ainsi de suite. Il faut le faire !

M. REYNIER : Nous sommes d'accord.

M. MAUGER : Ca fait plusieurs années qu'on vous le demande.

M. REYNIER : Je vous fais remarquer que nous travaillons sur ce sujet depuis 2022, et que ce n'est pas évident de faire venir les clubs à ce genre de choses. Donc on l'a fait en 2022, on l'a renouvelé en 2024, et en 2025 nous avons l'intention effectivement d'inciter les clubs un peu fortement à avoir toutes ces démarches.

M. MAUGER : La majorité des équipements vous appartiennent ! C'est à vous de faire l'affichage. Les équipements vous appartiennent !

Mme SCHLIENGER : Vous parlez de choses, de modalités, alors que vous pourriez saluer la démarche qui est faite, qui est innovante, on est encore peu de Villes à l'avoir faite, vous parlez de choses très précises... vous pouvez lever les yeux au ciel, c'est vrai. On est très peu de Villes à s'être

associées notamment avec Colosse aux pieds d'argile, avant de mettre les affiches, il faut sensibiliser les clubs parce que sinon les parents vont passer devant, etc.... Et justement, les parents vont être associés dans cette démarche, chaque club a présenté les dispositifs de l'association auprès des parents et auprès des enfants adaptés à chaque âge, et après bien sûr on va relayer avec les violentomètres et les affiches, c'est ce qui a été dit aux clubs. Donc, voilà. Saluez aussi cette démarche plutôt que de pointer juste un ajustement.

Et puis les violentomètres, on ne vous a pas attendu pour les communiquer avec des partenariats avec toutes les boulangeries d'Antony, avec les pharmacies où cela a été distribué, on les a redistribués dans les points relais, le centre culturel, le CCAS, etc. Voilà. Mais c'est prévu, on va le faire.

M. le Maire : Bien. Nous passons au vote. Madame Rafik ne prend pas part au vote, elle a d'ailleurs quitté la salle, parce qu'elle préside un club.

(Vote à main levée : délibération par 48 voix Pour et 01 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK)

6 - ACQUISITION PAR LA COOPERATIVE HAUTS DE BIEVRE HABITAT DE 544 LOGEMENTS SITUÉS AU PARVIS DE LA BIEVRE A ANTONY :

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LES EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 2 100 000 EUROS

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

(M. LEGRAND et M. AIT-OUARAZ sortent de la salle)

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est une très grosse opération puisqu'il s'agit d'une très grosse acquisition par la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat de 544 logements, comme il est indiqué dans le rapport et dans le document complémentaire qui vous a été fourni dans la journée où toutes les informations sur les emprunts sont indiquées.

On a en fait 7 délibérations à voter :

- les délibérations de 1 à 5 concernent les cinq acquisitions avec les cinq prêts ;

- la numéro 6 concerne l'attribution de la subvention versée par Antony qui est de 2,1 M€ et qui se décompose en trois parties sur les trois types de logements locatifs sociaux PLS, PLAI et PLUS.

- et la numéro 7 correspond à l'adoption de la convention de réservation de logements puisque si vous avez bien lu ce numéro 7, il est indiqué qu'il y a 109 logements au titre de la garantie d'emprunt et 30 au titre de la subvention que nous versons.

C'est une grosse acquisition d'environ 85 millions d'euros avec un emprunt total de 65 millions d'euros et des subventions de l'État, du département, de l'OPCI et d'Antony. Voilà en résumé rapidement ce gros dossier qui est un dossier aussi un peu technique puisqu'il décrit chaque emprunt. Merci.

Mme DESBOIS : D'abord merci pour la présentation de la délibération qui effectivement porte plutôt sur un point technique. Je me permets de faire le lien avec la question qui a été portée par le groupe Antony Terre Citoyenne. Alors nous, on s'abstiendra sur cette délibération non pas pour ses items techniques mais simplement parce que pour nous, le sujet est pris de manière très isolée. Ce rachat témoigne d'une vue qui n'est pas systémique d'un projet d'aménagement. On a de beaux exemples de rénovation urbaine que l'on a déployés sur les quartiers politiques de la Ville, où l'on a cherché à créer de la mixité en opérant de la rénovation urbaine.

Sur Pajeaud on fait autrement, on a un quartier dont depuis 10 ans, 15 ans, on dit qu'il faut le réaffecter, qu'il faut le réhabiliter, et on a un centre commercial où, près de 10 ans après le lancement des premières opérations et des premières approches, on apprend ce soir que 12 commerces sur 28 aujourd'hui font l'objet d'une maîtrise foncière réelle. On a pris le sujet dans le mauvais sens. Avant de vouloir, et c'est très bien, développer du logement social sur le quartier, il faut garantir aux citoyens qui y vivent un cadre de vie qui soit appétant, respectable, je reprends les termes de notre groupe, mais ce qui n'est pas respectable n'est pas respecté. Et on y retrouvera les mêmes travers que ceux que l'on trouve déjà aujourd'hui et que ceux que l'on trouve dans certains quartiers au pied des tours.

D'autre part, on émet avec notre groupe une réserve sur les engagements pris par le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat ; certes Hauts-de-Bièvre Habitat s'illustre depuis quelques années sur des opérations, et elles sont louables, de rénovation énergétique, mais ce qui est extérieur n'est pas intérieur. On pourrait récolter des témoignages, ils sont nombreux, d'associations de locataires où pour celles et ceux qui ont l'occasion de côtoyer des familles et les immeubles du parc social, les conditions de maintien en état de rénovation des intérieurs ou des communs de ces logements sont loin d'être idéales, voire sont indignes. Quels sont les engagements aujourd'hui pris par le bailleur, au-delà de ce rachat, au-delà de la capacité additionnelle, et encore une fois elle est louable, d'octroyer à des ménages des logements à des tarifs accessibles, quels sont les engagements qui sont pris pour pouvoir effectivement leur donner un cadre intérieur respectable ? Eu égard à ce qui est opéré sur les logements et le parc social existant, nous en doutons.

Dernier point : Il nous paraît aussi important de bien avoir tous en tête ce soir que sur 544 logements, plus de 50 % seront avec des droits de réservation multi parties prenantes mais qui seront effectivement qualifiés de logement social au titre du PLS ; cela veut dire que l'on va avoir une

densification probablement dans un quartier qui est déjà pour partie fragile, on va avoir une densification probablement et une paupérisation d'un certain nombre de ménages. Il faut le dire et il faut l'avoir en tête, au-delà des aspects socio-économiques, il y a aussi un aspect d'intégration et de vivre ensemble, de communauté. Mettons les pieds dans le plat, c'est un aspect qu'il faut absolument traiter, et dès maintenant, pour éviter que se reproduisent sur ce quartier des regroupements de communautés comme on a pu les voir fleurir dans d'autres quartiers, première chose.

Deuxième chose : nous avons de formidables écoles sur ce quartier qu'il convient de soutenir et il convient aussi de prendre en compte les impacts du changement de physionomie du quartier sur le cadre des enseignements. Quels sont aujourd'hui les engagements pour un quartier de droit commun qui peuvent être mis en place pour sécuriser les habitants ? Si ça ne se fait pas, la mixité ne fonctionnera pas. Et les familles du quartier de classe moyenne qui continuent aujourd'hui à faire le choix des écoles maternelles, élémentaires, et encore plus du collège Anne Frank, ne le feront plus. Donc de mixité sociale, il n'y en aura plus dans nos établissements publics de ce quartier.

Nous, notre groupe, on en a beaucoup discuté, nous pensons à quelque chose de plus adapté pour encore une fois un atterrissage peut-être plus souple, et une meilleure mixité, en privilégiant une répartition des logements qui se fasse peut-être davantage au titre du PLI. Pourquoi être à plus de 50 % sur du PLS et à moins de 50 % sur du PLI ? Il nous paraît très important de pouvoir effectivement augmenter la dotation du parc social en nombre de logements, mais, eu égard aux conversations que l'on a eues sur la nécessité de mailler davantage le territoire en matière de parc social, il nous paraît important dans ce quartier dont on connaît déjà la fragilité de ne pas alimenter une pompe qui serait néfaste et qui aurait des coûts pour l'ensemble des concitoyens de quelque nature qu'ils soient. Est-ce qu'il est

encore possible aujourd'hui de revoir effectivement les quotas de répartition de logements et d'affectation PLI, PLS, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Ecoutez, non. C'est trop tard. Tout est déjà réglé avec la préfecture. Simplement ce que je peux vous dire mais ça, vous n'allez pas le comprendre, c'est que ça ne changera rien à la physionomie du quartier. Les habitants de ces tours ont déjà, pratiquement tous, droit au logement social. Ils sont tous sous les plafonds. Le plafond est tellement haut en France ! C'est comme ça ! C'est la loi ! Et depuis toujours. Les plafonds sont tellement hauts que pratiquement toute la population des tours du Breuil et Bièvre sont sous les plafonds. Et donc ils ont tous droit au logement social. Simplement, la différence, c'est qu'ils paieront deux fois moins de loyer. Ça, c'est l'apport de l'opération. Et en plus, Hauts-de-Bièvre Habitat a les moyens, parce que Hauts-de-Bièvre Habitat a des moyens contrairement à ce que vous croyez, a les moyens de rénover progressivement les cinq tours qu'il va acheter comme il l'a déjà fait pour les autres tours qu'il avait déjà achetées auparavant. Donc les habitants gagneront la moitié de leur loyer pratiquement, et ils auront une rénovation qui ira plus vite que si c'était un propriétaire privé qui continuait à gérer les tours.

Mme DESBOIS : Si vous permettez, deux points : on est ravis d'apprendre que Hauts-de-Bièvre Habitat a les moyens de rénover le parc social. Qu'il commence effectivement à en faire preuve dans le parc existant ...

M. le Maire : Il le fait déjà !

Mme DESBOIS : Il le fait sur la rénovation énergétique mais la rénovation énergétique n'est pas tout, c'est un plus qui est louable, et je l'ai déjà exprimé, on ne peut pas effectivement dire autre chose que cela, en revanche commençons effectivement par offrir un cadre commun qui soit respecté et respectable. Et là je crois qu'il y aurait beaucoup à en dire et à en témoigner.

Deuxièmement, votre raisonnement est bon Monsieur le Maire pour les habitants qui y résident déjà ; il nous a été, et nous remercions les services du logement, communiqué en commission le nombre de familles qui étaient déjà, qui avaient déjà déposé un dossier de demande de logement social habitant effectivement dans ce quartier ; je crois que c'est aux alentours de 150 demandeurs ; néanmoins il nous a aussi été expliqué qu'une partie d'entre eux souhaitaient quitter le quartier ; d'autre part votre raisonnement ne tient plus lorsqu'on va avoir des logements qui vont se libérer parce que là, on le sait, -et personne, sauf hypocrite, ne me dira le contraire- lorsqu'un logement va se libérer, la préfecture a des droits de réservation pour des publics prioritaires, et c'est tant mieux, et c'est le principe de notre logement social aujourd'hui, mais l'adjoint de Monsieur Legrand effectivement disait que tous les dossiers prioritaires sont quand même des familles qui sont dans les toutes premières tranches de revenus. En soi, c'est bien, mais mon sujet est la mixité.

Vous dites aujourd'hui que les gens qui logent vont bénéficier de services adaptés, tout à fait, mais par le jeu du turnover de logements, je suis désolée, je ne sais pas si vous allez parfois dans ces tours, il y a aussi beaucoup de familles dont une partie issue de l'immigration qui se sont très bien intégrées dans le quartier, qui sont informaticiens, qui sont de classe moyenne, pour qui c'est le premier logement sur Antony, et qui ne sont probablement pas éligibles au logement social. Donc en fait, c'est extrêmement stigmatisant.

M. le Maire : Mais personne ne chassera ces habitants.

Mme DESBOIS : Ce n'est pas parce qu'on vit dans une tour que l'on est nécessairement dans la précarité.

M. le Maire : S'ils veulent rester dans le quartier, ils iront dans les loyers intermédiaires, c'est tout. Et s'ils veulent garder leur logement, cela m'étonnerait qu'on leur dispute cette possibilité de rester dans leur logement.

Mme DESBOIS : le sujet est d'anticiper ça.

M. le Maire : Simplement les logements qui seront agréés comme sociaux bénéficieront d'une baisse de loyer. Et s'ils sont trop riches, ils auront un supplément de loyer à payer, effectivement, c'est la règle du jeu. Mais ne me dites pas que cela pourrait empêcher les publics prioritaires d'habiter dans ces tours.

Mme DESBOIS : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure en tout cas en début de réunion.

Mme DESBOIS : Ce n'est pas ce que j'ai dit, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que l'on est pour une mixité sociale qu'aujourd'hui vous ne respectez pas. Vous choisissez vos quartiers Monsieur le Maire, vous choisissez vos quartiers.

M. le Maire : Ah ça, oui !

Mme DESBOIS : Vous choisissez vos quartiers et on était les premiers pendant la campagne électorale à avoir fait campagne sur la mixité sociale, ce n'est pas du tout un argument et ce n'est pas un objet électoraliste. Et c'est bien dommage. Parce que si tout le monde était capable d'entendre qu'on est meilleurs quand on est divers et que nos écoles publiques fonctionneraient mieux si la carte scolaire jouait à plein régime, si dans les quartiers, y compris cossus, y compris le centre-ville, on était amenés à côtoyer des personnes qui ne sont pas forcément de la même catégorie socioprofessionnelle que nous, là ce serait très bien. Mais vous, vous continuez. Vous parliez de ghetto, mais c'est exactement ce que vous faites, Monsieur le Maire !

Et vous choisissez vos quartiers et vous choisissez de le faire.

Mme SCHLIENGER : A Ferdinand Buisson au centre-ville et au centre maternel en face, on a aussi des populations défavorisées et qui sont en plein centre-ville pour le coup.

Mme DESBOIS : Je serais quand même intéressée de savoir quelle est la répartition des catégories socioprofessionnelles des parents de l'école Ferdinand buisson, pardon Madame Schlienger !

Mme SCHLIENGER : Bien sûr, mais il y a aussi toutes les familles du centre maternel qui sont sur Ferdinand buisson. Je ne dis pas que cela correspond à la majorité évidemment, mais ça compte aussi, cela fait de la mixité.

M. le Maire : La parole est à M. Mauger qui n'est sûrement pas du même avis.

M. MAUGER : Nous nous réjouissons de cette délibération car le logement social et ses habitants sont très respectables. Nous vous avons encouragés à acquérir ces cinq tours négligées par leurs propriétaires et donc nous voterons bien sûr pour cette délibération.

C'est très bien de racheter, mais pas à ce prix-là en revanche. 84 millions d'euros hors taxes et hors frais de notaire, Hauts-de-Bièvre Habitat et la Ville se font avoir ! Ces logements datent des années 70. En tenant compte de la rénovation des appartements lorsqu'ils seront libérés, et de la rénovation énergétique des tours classées D – ce serait même E ou F, s'il n'y avait pas de réseau de chaleur - qu'il faudra bientôt faire, l'opération totale atteindra pas loin de 100 millions d'euros. Et 100 millions d'euros, c'est le prix du neuf d'après une étude de l'Ancols de 2023 en zone A Bis, c'est-à-dire une zone dans laquelle le prix du foncier est élevé, et Antony fait partie de cette zone A Bis. Alors pourquoi acheter si cher ces logements ?

Alors vous nous avez dit qu'Hauts-de-Bièvre Habitat avait les moyens, cela ne me semble pas une raison suffisante vu les nombreuses missions de Hauts-de-Bièvre Habitat en termes de rénovation, et peut-on encore espérer de la construction de logement social ?

Là il ne s'agit pas de construction mais d'une acquisition, nous y sommes favorables. La Ville va verser une subvention, c'est une des délibérations de ce soir, à hauteur de 2,1 M€, mais nous notons qu'elle va récupérer 1 M€ d'après vos propres chiffres en termes de droits de mutation. Donc voilà, l'aide nette de la Ville se monte en fait à 1,1 M€, ce qui n'est peut-

être pas à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer pour le logement social à Antony.

Idem pour le Département qui va participer à hauteur de 6,6 M€ mais qui va récupérer 3,8 M€ sous forme de droits de mutation.

Quant à ces logements, c'est loin d'être uniquement du logement social puisqu'il y aura un relatif équilibre : 287 logements sociaux dont 45 % de PLAI c'est-à-dire des logements très sociaux, ce qui manque cruellement à Antony. Nous nous réjouissons d'avoir ces 130 PLAI. De plus, il y aura 257 logements intermédiaires, il nous manque évidemment beaucoup de logements intermédiaires à Antony puisque la majorité des jeunes qui naissent à Antony, qui grandissent à Antony, n'ont pas les moyens de rester même lorsqu'ils souhaiteraient rester, et pareil pour les jeunes ménages, pour les fonctionnaires de catégorie C et ainsi de suite, ce qui notamment entraîne des difficultés de recrutement pour la Ville.

Donc nous sommes absolument favorables aussi à ce volet LLI. Mais tout cela évidemment devra être accompagné du maintien et même d'un renforcement du service public dans le quartier, ce qui n'est absolument pas le cas. Vous avez avalisé la fermeture du bureau de poste, vous nous avez promis que le distributeur automatique serait maintenu, ce n'est toujours pas le cas, alors il va y avoir des travaux, d'ici quelques mois il sera là nous dit-on ; vous vous étiez réjouis du fait qu'une épicerie serve de relais de Poste, vous disiez même que c'était la garantie d'horaires d'ouverture plus larges que par le service public. Or qu'apprend-on aujourd'hui ? Que l'épicerie qui assurait le relais Poste finalement ne remplira plus sa mission. Donc qu'en est-il ? Nous, ce que nous voulons, c'est à la fois le rachat des tours mais accompagné d'une opération de rénovation du centre commercial comme cela a été évoqué dans nos questions écrites, mais aussi d'un renforcement du service public dans le quartier puisque l'analyse des besoins sociaux avait montré que le cœur du quartier, c'est de l'ordre de 20 % des familles qui sont sous le seuil de pauvreté. Donc les besoins sont absolument énormes et donc

ce programme d'achat doit s'accompagner effectivement d'un renforcement des services publics dans le quartier. Est-ce que ce sera le cas, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Des services municipaux oui, mais de l'Etat je ne peux pas dire... je ne suis pas député...

M. MAUGER : Non mais vous avez soutenu la fermeture du bureau de poste, vous auriez pu vous y opposer.

M. le Maire : Non, mais non, ça ne sert à rien !

M. MAUGER : Vous nous dites que ça ne sert à rien, vous prétendez que les commerçants allaient pouvoir faire office de relais Poste, sauf que ce n'est pas le cas.

M. le Maire : C'est de la gesticulation, les communistes, les LFI sont des spécialistes de gesticulation. Mais non, c'est impossible, la Poste fermera tous ses bureaux prochainement, ça va de soi. Tout le monde le sait, à part vous ! Tout le monde le sait.

M. MAUGER : Vous abandonnez les habitants.

M. le Maire : Non, pas du tout ! Pas du tout ! Et je n'étais pas au courant que l'épicerie cessait de faire le relais de poste, on va demander à la poste qu'ils trouvent un autre relayeur, voilà.

Mme VERET : Excusez-moi, je peux intervenir ? Justement on s'est renseignés, vu ce problème du service de proximité qu'il y avait, ce monsieur abandonne, il va être repris par un autre acteur de commerce, et on s'est renseignés auprès d'un contact à la poste qui est déjà en train de s'en occuper. On est déjà intervenus. Notre service activité économique s'en est occupé, et la Poste s'en occupe, s'informe pour voir qui ils pourraient trouver dans le quartier pour récupérer les colis. C'est déjà en route, Monsieur.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions intelligentes ? Non, nous passons au vote sur chaque délibération.

(Vote à main levée sur chacune des 7 délibérations : elles sont toutes adoptées par 47 voix Pour et 2 ne prenant pas part au vote : M.

LEGRAND et M. AIT-OUARAZ)

**7 - ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES
IRRECOUVRABLES –**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit de deux éléments qui sont très proches, admission en non-valeurs et créances irrécouvrables. Vous avez pour les premières depuis 2007 jusqu'à 2022 un total de 43.306 € ; et pour les secondes de 2011 à 2023 un total de 44.783 €, vous avez les éléments par année et par type d'activité, le comptable public n'arrive pas à récupérer les fonds.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**8 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES
ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2025**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme Monsieur le Maire vient de le dire, il y a des activités non soumises au taux d'effort et qui sont indiquées dans les premières pages du document de 1 à 12, avec les différentes moyennes d'augmentation pour les droits de voirie, les installations sportives, etc. Le document est impressionnant, je ne vais pas me lancer dans une quelconque synthèse de ce document, mes collègues qui sont concernés par ces tarifs pourront peut-être réagir à certaines de vos questions.

Mme HUARD : Nous constatons que c'est une augmentation générale à peu près en moyenne de 10 %, donc la Ville cherche des recettes et ce sont en partie les Antoniens et les Antoniennes qui vont payer, d'ailleurs vous aviez dit que la Ville n'augmentait pas le taux d'effort mais les recettes des services liés au taux d'effort vont quand même augmenter dans la ville...

M. le Maire : Non.

Mme HUARD : Si, c'est dans le budget, regardez votre budget...

M. le Maire : Non, le taux d'effort n'augmentera pas !

Mme HUARD : Le taux d'effort n'augmente pas mais les recettes des services où il y a le taux d'effort augmentent et ce n'est pas qu'à cause des revenus.

M. le Maire : Oui mais Mme Huard, soyons sérieux, le taux d'effort, c'est le revenu multiplié par le taux.

Mme HUARD : Attendez, je finis : en tout cas ça augmente, ne serait-ce que par l'effet du plafond. Il y a des augmentations. Concernant les droits de voirie à usage commercial, on constate qu'il y a quand même des augmentations très différenciées, notamment les terrasses des cafés restaurants qui pourtant génèrent quand même des chiffres d'affaires importants semblent bénéficier d'une certaine modération, beaucoup plus que d'autres tarifs puisque depuis janvier 2022 au moins, on augmente de 21 % pour les terrasses mais 91 % pour les étalages de vente, et entre 40 à 100 % pour les autres droits de voirie non commerciaux. Ce sont pourtant aussi des entreprises qui travaillent sur la ville et qui emploient des salariés, donc on ne voit pas pourquoi il y a une telle disparité pour les terrasses, notamment de cafés.

C'est la même chose pour les forains du marché, 7 % d'augmentation depuis 2020. Je ne pense pas que les Antoniens l'aient perçu dans les prix qui sont pratiqués au marché, qui ont augmenté bien davantage, et à côté de cela, ceux des foodtrucks qui servent à la restauration des salariés de la zone Antonypole ont augmenté de 25 %. Donc il y a quand même une inégalité de traitement aussi entre les commerces de la ville.

Alors nous, on souhaiterait qu'il y ait une étude comparative de ce qui se pratique dans les autres villes, avec quelques exemples, que ce soit pour les terrasses ou pour le stationnement ou d'autres sujets.

Sur la délibération qui parle du stationnement, vous prévoyez une augmentation du forfait post-stationnement de 30 à 35 € ; cela nous paraît

une bonne chose parce qu'il faut réduire le recours à la voiture en ville ; et nous sommes également d'accord sur la tarification des dépôts sauvages et de l'occupation incorrecte du domaine public par exemple pour les chantiers, mais là c'est quand même aussi un sujet qui porte sur l'efficacité du nouveau système de collecte des encombrants qui n'est toujours pas totalement assimilé et dont le principe reste peut-être à améliorer.

Sur les salles municipales, c'est la ligne 8-08, il y a toujours le local résidentiel des Morins qui est dans cette délibération, malheureusement il est à l'abandon, il est condamné alors que la rénovation de la résidence des Morins a été achevée, menée à terme. Vous aviez promis sa rénovation et nous, on souhaiterait que vous nous disiez quand elle va être réalisée, d'autant que si le projet Antonypole dérive, il va y avoir encore du temps alors qu'il y a un besoin de ces locaux qui ne seront pas remplacés.

Sur le tarif des manifestations culturelles, c'est la ligne 8-09, nous avons pris connaissance de l'offre de Snacking pour la buvette ; on fait juste observer qu'elle n'est pas très diététique et que proposer quelques produits alternatifs à meilleure valeur nutritive serait quand même important.

Et alors une question quand même qui fâche, c'est celle de l'augmentation des tarifs du cinéma Le Sélect puisqu'entre 2022 et aujourd'hui, on a 28 % d'augmentation sur le tarif normal, ce qui quand même pénalise les spectateurs qui sont occasionnels, qui ne prennent pas forcément des cartes d'abonnement, et d'ailleurs certains constatent que quand ils les prennent, ils perdent des places parce qu'ils ne peuvent pas y aller, et donc le recours au tarif normal, ça reste quand même quelque chose d'indispensable. En commission on nous a dit que la fréquentation du Sélect avait baissé, alors est-ce que vous voulez la faire baisser encore ? Parce que c'est un cercle vicieux, quand on augmente les tarifs, les gens y vont moins parce que le cinéma, quand on est notamment une famille, ça fait quand même un budget.

Donc nous, nous demandons à ce que les augmentations de tarifs soient réduites sur le cinéma et notamment aussi pour le tarif réduit qui augmente quand même de 7 % encore cette année.

Concernant l'augmentation des tarifs funéraires, là encore cela nous paraît quand même un peu abusif d'augmenter les tarifs pour ce type de prestation, sachant que c'est toujours une période où les familles sont en difficulté. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HUARD : Nous voterons selon les délibérations de façon différenciée.

M. SOUCHAUD : Mon intervention va être beaucoup plus courte, j'ai beaucoup moins de sujets mais je vais quand même revenir sur un des sujets qui me semble important : on voit bien dans cette délibération qui englobe un grand nombre de services, avec des tarifs qui augmentent au-delà de l'inflation, qu'il y a une volonté de procéder à un rattrapage sur un certain nombre de tarifs. Nous déplorons cependant que sur la culture il n'y ait pas un effort qui ait été fait pour modérer cette augmentation et notamment sur les tarifs du cinéma, bien que restant très compétitifs par rapport aux grandes salles Multiplex qui peuvent exister autour, c'est quand même un moyen d'accéder à un accès privilégié à la culture pour un grand nombre d'Antoniens, y compris les plus jeunes, or le tarif enfants augmente de 12 % au niveau du cinéma.

M. le Maire : Bien. Il n'y a pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée :

- Pour les droits de voirie à usage commercial : 44 voix Pour et 5 voix Contre.

- Pour les droits de voirie hors usage commercial : Adopté à l'unanimité.

- Pour les associations sportives : 44 voix Pour et 5 Abstentions.

M. le Maire : C'est pour ceux qui payent, dont les tennis, en général ceux qui payent dans les associations sportives ce sont les extérieurs, ce sont les fédérations ou les clubs extérieurs qui viennent utiliser nos installations, sauf au tennis effectivement.

- **Pour les manifestations sportives : 44 voix Pour et 5 Abstentions.**

- **Pour les locations de stands et emplacements de commerce non sédentaires : Adopté à l'unanimité.**

- **Pour le stationnement : Adopté à l'unanimité.**

- **Pour les tarifs du cimetière : 44 voix Pour et 5 voix Contre.**

- **Pour les salles municipales. 44 voix Pour et 5 voix Contre.**

- **Pour les activités musicales de l'espace Vasarely : 44 voix Pour et 5 voix Contre.**

- **Pour la participation des visiteurs dans le centre de vacances : 44 voix Pour et 5 Abstentions.**

- **Pour les activités liées à l'animation : 44 voix Pour et 5 Abstentions.**

- **Et enfin pour le cinéma : 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 abstentions.**

II - URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

9 - ANTONYPOLE : APPROBATION DE LA LETTRE D'ACCORD POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES ANTICIPEES PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA COMMANDE DES CABLES NECESSAIRES A LA MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES CHEVILLY VILLEJUST 1, 2, 3 ET 4 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANTONY –

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Il s'agit d'une délibération dont je crains que malgré l'esprit de Noël, elle n'emporte pas un grand consensus dans notre

assemblée. Il s'agit effectivement d'un sujet qui a été abordé en début de réunion : l'enfouissement des lignes à très haute tension.

(Lecture du rapport de présentation)

M. MONGARDIEN : Par cette délibération vous nous demandez de vous donner notre accord pour engager de façon anticipée des travaux préparatoires et d'achat pour la fourniture et le démarrage du projet Antonypole. Il se trouve qu'à plusieurs reprises nous vous avons demandé d'organiser pour tous les élus une réunion d'information sur ce projet, malheureusement, jusqu'à ce jour sans succès. En conséquence, il y a quelques jours, un certain nombre d'élus vous ont formellement demandé de bien vouloir mettre en place une mission d'information et d'évaluation sur le projet d'Antonypole car nous considérons ne pas avoir accès à toutes les informations existantes et nécessaires à la bonne évaluation de ce projet.

Vous avez précédemment confirmé que vous n'alliez pas donner une suite favorable à cette demande car il nous manque effectivement une signature sur les 9 nécessaires pour que cette demande s'impose à vous, ce qui est bien entendu votre droit. Mais nous aurions pu espérer une réponse positive de votre part sur un sujet aussi important pour tous les Antoniens et Antoniennes. En conséquence, nous considérons toujours ne pas avoir en notre possession toutes les informations possibles pour apporter un jugement pertinent sur ce projet pourtant majeur et structurant pour l'avenir de ce quartier et même d'Antony dans son ensemble.

Dans ces conditions nous ne pouvons pas voter pour cette délibération qui consiste coûte que coûte à engager le projet Antonypole. Mais en accord avec notre positionnement, nous ne souhaitons pas faire une opposition de principe à ce projet majeur pour Antony. Et donc nous nous abstiendrons, car nous n'avons pas toutes les informations pour apporter un jugement éclairé.

M. DOYEN : C'est en effet très dommage que vous ne nous ayez pas accordé une mission d'information mais je rajouterai que j'aurais apprécié que ce sujet soit abordé en commission Transition Ecologique parce qu'il n'était

pas du tout à l'ordre du jour. On parle quand même aussi d'abattage d'arbres, cela aurait pu être un moment où l'on aurait évoqué le sujet.

Mon intervention sera sur deux points :

- d'abord sur la somme d'argent engagée, c'est une avance, mais quand même, c'est une avance de presque 1 M€ qui est quasiment non remboursable si l'autorité environnementale venait à émettre un avis négatif sur le projet, ce qui n'est pas du tout à exclure étant donné les pollutions sur le terrain et toutes les aménités qu'il peut y avoir autour. C'est encore une fois un pari.

- et puis après je vous poserai la question sur 18 arbres : est-ce que vous avez pu réaliser un diagnostic phytosanitaire et est-ce que vous avez fait le calcul ? On va parler bientôt du barème de l'arbre, est-ce que vous avez évalué le coût des aménités de ces arbres ? Combien cela représente ? Cet argent pourrait au moins servir à compenser parce que si vous considérez vraiment que l'on n'a pas pu réduire, au moins il faut compenser ; par principe je ne suis jamais favorable à l'abattage des arbres même si dans certains cas cela peut se justifier pour des projets, mais là, en l'occurrence, dans la mesure où nous n'avons aucune information nous ne pourrions que voter contre un projet qui en plus ne nous donne pas satisfaction.

M. ARJONA : Alors, Monsieur Doyen, je crois que sauf erreur, et sauf à ce que je sois frappé d'un Alzheimer précoce, il me semble que ce sujet des arbres sur l'enfouissement a été abordé lors de la réunion de la commission sur la transition écologique. Ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour, mais cela a été abordé, j'en suis sûr et certain.

M. DOYEN : C'est moi qui dois avoir Alzheimer précoce alors parce que je ne m'en souviens pas du tout !

M. ARJONA : On me dit que c'était plutôt en commission Urbanisme, pardon. Cela avait été abordé. Et du coup, j'ai posé moi-même la question lors de cette commission sur la compatibilité ou la possibilité de poser le barème de l'arbre, la somme que peut représenter l'abattage d'un arbre et ce

que la commune pourrait exiger auprès des entreprises qui procéderaient à des abattages, voire simplement quand on abime certains arbres, il m'a été répondu par les services techniques compétents qu'en l'occurrence dans ce type de travaux, cela ne se faisait pas. Ce n'était pas applicable. Voilà.

S'agissant de l'expertise phytosanitaire, en l'occurrence, on n'abat pas l'arbre parce qu'il est sain ou pas sain, on abat l'arbre parce qu'il se trouve sur le passage de la future galerie. Donc évidemment cela n'a pas tellement de sens de faire des expertises.

Et je dois préciser que par ailleurs, depuis que je suis conseiller municipal, le sujet de l'abattage des arbres est regardé de très, très près par notre équipe municipale et que l'on n'y procède que quand c'est absolument nécessaire. La préservation des arbres à Antony est un sujet que l'on regarde de manière très, très précise, et quand malheureusement certains projets obligent à l'abattage des arbres, ce sont les projets qui l'exigent.

M. DOYEN : Je suis désolé mais je n'ai absolument pas compris pourquoi il était vraiment impossible de calculer la valeur d'aménité d'un arbre par les services techniques, si vous avez un barème

M. ARJONA : On peut toujours calculer effectivement pour facturer à la personne mais ...

M. DOYEN : Mais vous les factureriez à vous-mêmes, alors je ne comprends pas du tout !

M. le Maire : Mais de toute façon, c'est la Ville qui aurait payé. On aurait exigé un tarif que l'on aurait payé nous-mêmes. Donc avouez qu'il y a peut-être des activités plus utiles.

M. DOYEN : Ce n'est pas du tout cela l'esprit de ce que je veux vous dire... Cette somme pourrait être consacrée à racheter d'autres arbres, à augmenter la quantité ...

M. le Maire : Non, du tout !

M. DOYEN : Vous ne le souhaitez pas, ok.

M. le Maire : Non mais on aurait payé les travaux. C'est nous qui payons les travaux !

M. DOYEN : Bien sûr, vous allez payer.

M. le Maire : Bien sûr on a des subventions, mais enfin c'est nous qui allons payer... S'il y a un supplément dû aux arbres, on le paiera ! Nous, Ville d'Antony.

M. DOYEN : Oui mais je ne vous parle pas que d'argent facturé...

M. le Maire : Si.

M. DOYEN : Je vous parle d'évaluer le montant pour que vous puissiez dire : eh bien ce montant, consacrons-le dans le budget 2025 par exemple pour planter des arbres à hauteur de ce montant, c'est ça que je veux vous dire.

M. le Maire : Non.

M. DOYEN : Si mais j'ai bien compris que vous étiez contre.

M. le Maire : Soyons sérieux ! M. Arjona ?

M. ARJONA : Je vous entends vous plaindre depuis le début de ce conseil municipal du peu d'information que vous avez sur le projet d'Antonypole, mais malgré tout on a quand même communiqué de manière régulière et on explique que le futur projet d'Antonypole sera un projet d'aménagement vert... Il y aura beaucoup, beaucoup plus d'arbres qu'il n'y en a actuellement. On parle d'une zone...

(Des personnes dans le public se permettent d'intervenir...)

Ce n'est pas très poli, si vous voulez vous conformer à la manière dont vos représentants agissent dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, vous pouvez le faire, mais je trouvais qu'à Antony on avait échappé à cela et que c'était plutôt une bonne chose.

Donc je disais que le futur projet Antonypole est un projet Vert. Que cela vous plaise ou pas, c'est un projet où il y aura beaucoup plus d'arbres à terme qu'il n'y en a dans cette zone industrielle actuellement. Malheureusement il n'y a pas de projet d'aménagement qui se fasse sans

que certains arbres soient abattus, c'est comme cela depuis la nuit des temps.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

10 - ANTONYPOLE : ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE AU FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A 225 000 VOLTS TRAVERSANT LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Il s'agit de tenir compte un peu de l'augmentation des prix des travaux. Le 15 décembre 2020, donc c'était quasiment hier et je crois que c'était ma première délibération dans le cadre de ce conseil municipal, une convention a été signée entre le Département des Hauts-de-Seine et notre commune, portant sur le versement d'une subvention de 3 M€ pour la réalisation de l'enfouissement de la ligne à très haute tension par RTE sur le quartier d'Antonypole.

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : C'est dans la continuité de la délibération précédente, il s'agit toujours de l'enfouissement et de faire une galerie. La question de la galerie et de l'abattage des arbres se pose puisque nous, nous remettons en cause l'enfouissement et le projet qui est le vôtre actuellement...

M. le Maire : Bien sûr.

M. MAUGER : Antonypole fait partie d'une OAP du PLUI et j'ai tenté de poser la question hier au conseil du Territoire, vous m'avez renvoyé au conseil municipal pour obtenir des réponses.

L'OAP d'Antonypole, pour revenir un petit peu, pour que tout le monde ait les idées claires, c'est un élément du PLUI qui emporte le plan Guide qui est aujourd'hui caduc. Vous dites que vous connaissez le projet, mais en fait,

non, on ne le connaît pas le projet, on nous dit sans cesse : à l'avenir vous aurez le plan Guide, vous aurez une mise à jour... Et ainsi de suite, mais elle ne vient toujours pas. Donc on finit par ne plus y croire.

M. le Maire : Nous, on y croit,

M. MAUGER : Mais surtout, dans ce PLUI, l'un des enjeux difficiles pour Antonypole, c'est le cumul des nuisances environnementales sur le secteur. Dans le cadre du PLUI, vous avez argué du fait qu'il allait y avoir une création de ZAC pour dire : c'est lors de la création de ZAC que l'on va examiner ce sujet-là. Alors cela pose un problème pour deux raisons :

- d'une part le projet Linkcity n'est pas dans la ZAC, et lui il est en train d'avancer ; d'ailleurs on voit que l'enfouissement des lignes, on va le commencer alors que la création de ZAC n'aura pas encore eu lieu, donc on ne peut pas reporter les études, elles doivent être faites dès maintenant, elles auraient dû être faites avec le PLU ou le PLUI. C'est une manière de botter en touche que vous avez utilisée, qui n'est absolument pas acceptable.

- et par ailleurs se pose évidemment aussi la question de l'équilibre financier. Alors on regarde la contribution du Département, mais je rappelle que celle de la Ville va être de 25 M€. Et donc d'autres scénarios auraient pu être examinés plutôt que d'enfouir les lignes, par exemple les détourner, on l'a évoqué en commission et cela ne vous paraît pas possible. C'est ce qui se fait ailleurs, il y a pas mal d'endroits où cette ligne à haute tension est le long de l'autoroute, et ne passe pas au sein même de la ville. Donc évidemment nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Monsieur Mongardien, vous êtes contre aussi ?

M. MONGARDIEN : Alors Monsieur le Maire, comme justement nous ne faisons pas une opposition de principe à Antonypole, nous ne voterons pas contre cette délibération parce que tout simplement il n'y a aucun engagement de la Ville, ce n'est pas un engagement super valide, donc on votera pour.

M. le Maire : Merci Monsieur Mongardien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

11 - ANTONYPOLE : CESSIION A LA SOCIETE IN'LI D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 3 775 M² A EXTRAIRE DE LA PARCELLE CM 214 SISE 5 AVENUE MAURICE RAVEL –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Dans le but d'augmenter le parc de logement social sur la commune, en 2021 a été signé un protocole tripartite entre la société IN'LI et Hauts-de-Bièvre Habitat dans lequel la Ville s'engageait à céder un ou plusieurs terrains au profit de la société In'li pour la construction de 150 logements. 107 locatifs intermédiaires et 43 logements sociaux. En contrepartie de cette vente de terrain, In'li vend à Hauts-de-Bièvre Habitat 107 logements qu'elle possédait sur la Ville et qui sont actuellement en cours d'agrément pour en faire des logements sociaux, pour permettre d'augmenter le nombre de logements sociaux sur la Ville.

Cette opération va se réaliser en réalité sur deux terrains : un premier sur l'avenue Maurice Ravel et le second sur la rue Henri Poincaré, dans un deuxième temps. Et donc la délibération porte sur le terrain de l'avenue Maurice Ravel. La Ville a acquis à l'établissement public foncier d'Île-de-France une parcelle de 4.800 et quelques mètres carrés, 5, avenue Maurice Ravel, et elle va en vendre une partie, soit 3.775 m², à In'li pour un projet de 68 logements locatifs intermédiaires et 56 places de stationnement pour une surface totale de 3.863 m² à ce jour.

Selon le protocole de 2021, la charge foncière déterminée était de 1.000 € hors-taxes par mètre carré de surface de plancher pour le logement intermédiaire. Ainsi donc, le prix de la réalisation de ces 3.863 m² de plancher s'élève à 3.863 000 € hors-taxes.

Cette délibération fait l'objet et demande au conseil municipal quatre choses en réalité :

- une première est d'approuver la fixation du prix du montant de 1.000 € par mètre carré ;
- deuxièmement approuver la cession à In'li de ce terrain de 3.775 m², une partie donc de la fameuse parcelle 5, avenue Maurice Ravel, pour un total de 3.863.000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente sous les conditions suspensives d'usage et en particulier l'obtention d'un permis de construire pour donc 3.863 m² de surface de plancher, 68 logements je l'ai déjà dit, et 56 places de stationnement.
- de signer l'acte authentique de vente et tous les actes y afférents, et notamment la résiliation des conventions d'occupation précaire qui existent sur ce terrain.
- et enfin quatrième point : d'autoriser la société In'li à déposer une autorisation d'urbanisme en conséquence et conformément à la promesse de vente. Merci.

M. MAUGER : Je vous remercie, vous avez bien détaillé effectivement ce dont il s'agit. Là, cette délibération, ce n'est pas du logement social, c'est uniquement du logement intermédiaire ; on aurait pu avoir un mixte de logement social et intermédiaire, mais vous m'avez expliqué que ce serait seulement dans une deuxième phase qu'il y aura du logement social. Cela a son importance parce que les deux parcelles ne sont pas au même endroit. La parcelle que vous allez réserver au logement social, c'est rue Henri Poincaré, au bout de la rue, c'est-à-dire que c'est sur une parcelle qui jouxte l'autoroute.

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Si.

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Si. Je vous ai demandé de manière très précise si c'était bien sur le terrain qui est occupé par des Rom il y a quelques années, vous m'avez dit oui. Et donc cette parcelle jouxte l'autoroute.

M. le Maire : Dans le projet, elle ne jouxtera pas !

M. MAUGER : Aujourd'hui, elle jouxte l'autoroute.

M. le Maire : Dans le projet -et même dans l'ancien d'ailleurs- elle ne jouxtera pas. Il y aura des bâtiments devant. Elle ne va pas jouxter.

M. MAUGER : D'accord. Alors, j'ai regardé de manière très précise cette parcelle...

M. le Maire : Prenez l'ancien plan Guide, il dit tout. Il y a une barre, si l'on peut dire, une barre d'immeubles d'activités économiques entre l'autoroute et ces logements.

M. MAUGER : Ce que je comprends, c'est que vous allez diviser cette parcelle...

M. le Maire : Comme à la Croix de Berny ...

M. MAUGER : Est-ce que vous permettez que je parle, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Oui, allez-y, mais ne mentez pas !

M. MAUGER : Je ne mens pas. J'essaye de comprendre vos propos : vous allez donc diviser cette parcelle Henri Poincaré en deux parties.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Cette parcelle Henri Poincaré, elle s'étale, sa distance au point le plus proche de l'autoroute, c'est 20 mètres, au point le plus éloigné c'est 150 mètres.

M. le Maire : Alors ce sera à 150 mètres.

M. MAUGER : Pourquoi est-ce que c'est à cet endroit-là que vous choisissez de mettre du logement social, et pourquoi est-ce que c'est à un endroit plus éloigné que vous mettez du logement intermédiaire ? Parce que c'est ça votre choix !

M. le Maire : C'est le choix d'In'li surtout.

M. MAUGER : La Ville devrait avoir une réflexion à ce sujet.

Par esprit de responsabilité et parce ce que nous voulons du logement intermédiaire à Antony, nous allons voter pour cette délibération, mais en revanche, je ne comprends pas, cette parcelle va faire partie de la ZAC, alors qu'il n'y a toujours pas la création de la ZAC, pourquoi est-ce que l'on vend cette parcelle dès maintenant ? Vous faites les choses à l'envers !

M. le Maire : Parce que le terrain est à nous. Le terrain est à nous !

M. MAUGER : Et elle est dans la ZAC.

M. le Maire : Oui, elle sera bien dans la ZAC mais le terrain est à nous et elle est vendue séparément.

M. MAUGER : On n'y comprend rien !

M. le Maire : Vous allez comprendre plus tard, mais attendez, ne vous fatiguez pas. Nous, on comprend. C'est l'essentiel.

Mme PRECETTI : Je rappelle que le futur logement social dont vous parlez sera très proche de la gare...

M. MAUGER : Proche d'où ?

Mme PRECETTI : De la gare, et du centre de ce quartier, donc c'est aussi quelque chose qui peut être très appréciable.

M. MONGARDIEN : Oui, cette délibération correspond à la cession de terrain à un promoteur pour la construction des premiers immeubles en dehors du périmètre déjà alloué au promoteur Linkcity qui était à proximité de la gare de métro. Il s'agit de la construction de logements sociaux et locatifs intermédiaires dont nous manquons encore à Antony pour répondre à la demande. Dans ces conditions, même si bien sûr nous avons les mêmes réserves que sur la délibération précédente, numéro 9, nous voterons pour cette délibération même si nous aimerions avoir sur le projet d'Antonympole une autre méthode.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**12 - BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES SITUÉ
ANGLE RUE DE L'AVENIR / RUE DU CHEMIN DE FER : CESSIION AU
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE D'EMPRISES APPARTENANT A
LA VILLE D'ANTONY – ADDITIF**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : C'est un complément à la délibération d'avril 2024, il s'agissait en fait de vendre des tréfonds au Département pour la création de ce fameux bassin de stockage au prix de 1.000 €, or il y avait un réajustement de cadre légal qui avait été omis dans la première délibération, il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les articles additionnels à cette délibération d'avril 2024 relative à l'acquisition par le Département d'emprises appartenant au domaine public de la commune au sens de l'article L3012-1 du CG3P.

M. DOYEN : J'aurais trois questions, même si sur le fond, sans mauvais jeu de mots, nous allons voter pour cette délibération.

M. le Maire : Il faut creuser...

M. DOYEN : Il faut creuser effectivement.

Premier point : pourquoi est-ce que cette emprise n'est toujours pas rendue à la circulation générale ? Les travaux étaient censés se terminer en juin, je passe devant régulièrement, j'ai l'impression qu'il ne se passe plus rien, et pour autant, il y a toujours les barrières, etc.

Deuxième question : comme on l'a vu en commission, il semble que la Ville n'ait pas de plan de prévention des risques inondation qui soit à jour. Donc il me paraît très urgent de se mettre à jour sur cet élément, surtout que dans ce quartier, s'il y a ce projet de bassin, c'est justement parce qu'il est exposé à ce risque d'inondation.

Et le troisième point qui a été également évoqué en commission, qui est corollaire : vous parlez de dés-imperméabilisation de certaines rues, mais lesquelles allez-vous mettre en priorité ? Et comment cela va-t-il se faire ?

M. le Maire : M. Nehmé ?

M. NEHMÉ : En fait, les travaux sont finis depuis il y a un moment. Ils ont demandé un mois supplémentaire pour faire des tests d'étanchéité, et il s'avère que lors de ces tests-là ils ont constaté quelques fuites mineures qu'ils sont en train de réparer, et cela va perdurer jusqu'à fin janvier normalement, les barrières seront enlevées.

M. DOYEN : Vous avez pris les mêmes entreprises que pour la fosse de plongée ?

M. NEHMÉ : Ce n'est pas nous, M. Doyen. C'est le Département.

M. DOYEN : Ce n'est pas de chance en tout cas !

M. MAUGER : Oui, juste pour appuyer la demande de mon collègue sur le plan de prévention des risques d'inondations. Pourquoi est-ce qu'il n'y en a pas sur Antony ? Il y en a un au niveau de l'Essonne pour la Vallée de la Bièvre, il s'arrête juste à la frontière d'Antony, il s'arrête au niveau de Massy. Là on dépasse de quelques mètres et il n'y a plus de risques d'inondation ? Il n'y a pas de plan de prévention ? Pourquoi ?

M. le Maire : Il y en aura un.

M. MAUGER : C'est-à-dire, quand ? En 2030 ?

M. le Maire : Il y en aura, c'est sûr.

M. MAUGER : Il y aura des inondations, là je suis bien d'accord avec vous ! Mais un plan de prévention ?

M. le Maire : Non, il n'y a plus d'inondations depuis un moment ...

M. MAUGER : 2018 !

M. le Maire : Non, la Bièvre ne déborde plus et elle débordera encore moins quand elle sera mise à l'air libre parce que là, on aura une marge importante pour contenir les eaux fluviales.

M. HUBERT : Je voudrais intervenir Monsieur le Maire parce qu'on assiste à un précédent ce soir tout à fait inadmissible avec tout un tas d'interventions intempestives d'un certain nombre de personnes du public qui se croient je ne sais où, les règles, ce n'est pas fait pour les chiens...

Vous exigez en permanence de nous le respect de certaines règles, mais alors vous, vous les piétinez allègrement ! Alors j'aimerais rappeler à l'ordre ces membres du public qui se croient un peu tout permis. On est en conseil municipal, il y a des règles, on les respecte.

M. le Maire : Bien. En tout cas, le plan de prévention, on le fera. Mais pour le moment, l'administration n'a pas encore mis les moyens qu'il fallait pour le réaliser. Mais on le fera. Ce n'est pas une grande priorité parce que de toute façon, quand il y a une inondation, quand ça arrive, c'est arrivé en 2018, on intervient, et on intervient bien. Et ce n'est pas parce qu'il y aura un plan qu'on fera mieux.

Mme PRECETTI : Si je peux me permettre, la priorité c'est de faire avancer des projets qui vont permettre justement d'éviter ces inondations dont ce bassin de stockage, par exemple.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme HUARD : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je souhaiterais réagir quand même à l'intervention de M. Hubert s'adressant au public. Traiter le public de « chiens », parce que c'est quand même un peu comme ça qu'on peut l'interpréter.... Et d'autre part, la police de l'assemblée vous incombe à vous et pas à M. Hubert.

M. HUBERT : Alors écoutez, déjà en plus vous inventez des choses, où est-ce que j'ai évoqué ce genre de propos ? Faites attention à ce que vous dites !

Mme HUARD : Vous avez dit : « ce n'est pas pour les chiens ».

M. HUBERT : Oui mais ce n'est pas injuriant, c'est une expression de la langue française, Madame. Alors franchement, c'est d'un ridicule absolu !

Mme HUARD : Eh bien voilà. Contrôlez vos expressions.

M. le Maire : Allez, allez ! Soyons sérieux.

13 - DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC CULTUEL DU LOT N° 2 DU BIEN COMMUNAL SIS 134 AVENUE LEON BLUM –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il y a une quarantaine d'années, en 81, la commune est devenue propriétaire d'un bâtiment au 134 avenue Léon Blum, qui comprend des bureaux et une ancienne chapelle. On a parlé de ce bâtiment lors du conseil municipal de septembre, si vous vous souvenez, ce bien est divisé en quatre volumes et deux des trois volumes vont faire l'objet, font l'objet maintenant parce que c'est signé, d'un bail emphytéotique avec les Petites Cantines pour l'installation de leur activité. Un autre lot appartient déjà de fait à la voirie communale et sera intégré officiellement à la voirie communale prochainement. Et enfin un dernier lot correspond à l'ancienne chapelle qui de fait est propriété communale.

Ce lot n'a pas connu de culte depuis plus de 40 ans, il est nécessaire de le désaffecter du domaine public donc cultuel, et cette désaffectation nécessite un arrêté préfectoral qui sera pris d'ailleurs après l'avis conforme du culte en question et permettra ainsi à la Ville d'affecter le bien à une autre activité. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet la désaffectation de ce lieu de culte, de ce bien communal, qui est situé au 134 avenue Léon Blum. Merci.

Mme HUARD : Bien sûr nous voterons pour, c'est juste une réflexion sur le fait que le local qui reste à usage communal est mis à la disposition d'une association de solidarité, si je ne me trompe pas, pour du stockage. Je crois que les associations ont des besoins grandissants de locaux de stockage, compte tenu de l'accroissement de leur activité notamment de distribution, est-ce que vous engagez une réflexion sur justement la mise à disposition de locaux de stockage pour ces associations ?

M. le Maire : On y réfléchit. On y réfléchit beaucoup, oui.

Mme HUARD : Et cela se traduira par ?

M. le Maire : Je ne sais pas, je saurai quand on aura fini notre réflexion, on vous le dira.

Mme HUARD : Bon. D'accord, merci.

M. COLIN : Comme je suis un peu en charge aussi de la mémoire et de l'histoire communale, je voulais faire un tout petit point sur cette fameuse chapelle qui a été construite en 1961 par l'architecte Eugène Beaudouin, c'est le Cardinal Feltin qui l'avait inaugurée à l'époque où la Cité universitaire avait beaucoup d'étudiants, mais rapidement cette chapelle s'est retrouvée en sous-effectif, et au bout d'une dizaine d'année, elle était quasiment vide, le dernier acte cultuel date de 1978, c'était une messe télévisée et les spectateurs en fait c'était les aumôneries universitaires, ce n'est pas les paroisses d'Antony, ce sont les aumôneries universitaires de Paris.

Cet endroit a une très belle architecture, mais il est vrai aussi que cela a été construit à une époque où l'énergie n'était pas chère, et chauffer de telles surfaces était très compliqué, avec aussi de l'eau qui passe en dessous, avec une pompe à eau et des inondations, donc c'est vrai qu'en termes de stockage ça peut parfois être compliqué dans ces locaux. Mais en tout cas, c'est une part de l'histoire de cette commune et Patrick Devedjian, lors de son premier mandat, avait souhaité acquérir à titre de réserve foncière ce bâtiment, et cela avait d'ailleurs donné lieu à un débat.

Donc c'est une histoire qui se boucle aujourd'hui dans ce contexte, je vous le donne simplement compte tenu de notre assemblée, sur l'histoire locale.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - TRANSFERT D'OFFICE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE LA RUE DES NATIONS-UNIES, DE

LA RUE DE BELLEVUE, DE L'AVENUE DE L'EUROPE ET D'UNE PARTIE DE L'AVENUE FRANCOIS SOMMER –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : En juin, le conseil municipal par délibération a engagé une procédure de transfert d'office de plusieurs voies privées ouvertes à la circulation qui sont comprises dans un ancien lotissement. Il s'agissait des rues des Nations-unies, de la rue de Bellevue, de l'avenue de l'Europe, et d'une partie de l'avenue François Sommer. On est également sur le quartier Antonympole.

Monsieur le Maire a prononcé l'ouverture d'une enquête publique en juillet 2024, l'enquête publique a eu lieu au mois d'octobre, à l'issue de cette enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au transfert d'office de ces rues dans le domaine public, aucun propriétaire de ces voies ne s'est opposé durant l'enquête publique, et là je dois rappeler qu'un travail avait été fait avec l'association de Bellevue justement à ce sujet, nous les avons rencontrés, nous leur avons expliqué de quoi il s'agissait de manière à les rassurer, tout simplement, et de fait, cela a bien fonctionné puisqu'ils ne se sont pas opposés. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce transfert de ces rues que j'ai déjà citées dans le domaine public communal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents. Merci.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

15 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION ADOPTANT LE BAREME DE DETERMINATION DE LA VALEUR DES ARBRES ET D'EVALUATION DES DEGATS CAUSES AUX ARBRES (BAREME VIE - BED) ET DE SES ANNEXES –

(Rapporteur : Mme Marion GODEFROY)

Mme GODEFROY : Un petit rappel : on avait voté au mois de juin dernier le nouveau barème de l'arbre qui permet de déterminer la valeur d'un arbre et de permettre l'évaluation des dégâts causés à un arbre, et donc ce barème avait pour objectif de calculer la valeur financière de nos arbres.

En fait ce soir il semble nécessaire de compléter cette dernière délibération en y joignant des annexes afin de clarifier et d'être complètement transparents sur ce nouveau barème de l'arbre, et donc d'y joindre des références réelles, des documents qui permettent de donner des exemples, des études de cas, des indices, des présentations de modes de travail, et la notice de l'utilisation également permettant d'accompagner les personnes dans l'utilisation du calculateur, tout ceci encore une fois, c'est vraiment pour clarifier l'utilisation du barème.

Donc il est demandé au conseil municipal de modifier la délibération relative au barème sur la détermination de la valeur des arbres et d'évaluer les dégâts causés aux arbres consécutivement aux projets.

M. DOYEN : Bien évidemment nous allons être pour cette délibération, alors je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure sur le fait que la commune pourrait se servir de ce calcul pour évaluer les dégâts causés aux arbres d'Antony, deux remarques complémentaires : dans le PLUI qui a été adopté hier au Territoire, dans la version précédente nous avions 290 arbres remarquables sur Antony, il n'y en a plus qu'une quinzaine qui sont protégés, donc je pense que c'est quand même une grosse perte en ligne.

Et puis, si vous vouliez aller plus loin, moi je ne peux que vous encourager à faciliter le dispositif de ce qu'on appelle les « obligations réelles environnementales » qui est l'équivalent d'une servitude que les propriétaires privés peuvent prendre sur un terrain pour protéger un élément de biodiversité comme un arbre, et les communes peuvent aider notamment en ayant des exonérations de taxe foncière sur ces parcelles, alors on parle de montants très symboliques mais quand même. En tout cas ce sont des choses que vous pourriez étudier ?

M. le Maire : Mme Godefroy, pas de réponse ? Mme Précetti non plus ? C'est quoi cette histoire d'arbres qu'on ne protège plus, vous étiez au courant ?

Mme PRECETTI : La Ville d'Antony n'a pas encore finalisé son travail sur le repérage des arbres remarquables, donc il n'y en a pas... Je ne sais pas d'où vous sortez vos chiffres mais pour le moment en tout cas, la Ville a simplement identifié des zones où il existe des arbres remarquables y compris dans le secteur privé, mais pour l'instant, pour le moment, il n'y a pas de repérage systématique des arbres remarquables sur la Ville.

M. MAUGER : Oui alors peut-être pour éclairer ce que l'on a adopté hier soir au conseil du Territoire, dans le projet arrêté avant l'enquête publique sur le PLUI, il y avait 290 arbres remarquables qui étaient indiqués par la Ville d'Antony. J'avais déploré qu'il n'y ait ni adresse ni description de l'arbre, ni justification de son état remarquable, mais il y en avait 290. Après avoir fait remarquer cela, à l'issue de l'enquête publique, il se trouve que finalement dans le projet arrêté il n'y a plus que 14 arbres qui sont tous sur le domaine public, il n'y en a aucun sur le domaine privé, et là en revanche le travail a été fait pour justifier, donner l'adresse et ainsi de suite. Mais on est passé effectivement de 290 à 14. Ça, c'est très clair.

M. le Maire : De toute façon, il y aura enquête publique et on pourra dire à l'enquête publique qu'il manque des arbres. Il y aura l'enquête, ce n'est pas fini et donc s'il y a eu une erreur des services sur le décompte des arbres, ils le sauront...

M. DOYEN : C'est facile l'erreur des services, M. le Maire ! ...

M. le Maire : Mais bien sûr !

M. MAUGER : Non mais le PLUI a été adopté hier soir ! Donc ce n'est pas vrai qu'il va y avoir une enquête publique, le PLUI a été adopté, c'est terminé !

M. le Maire : Non, pas du tout,

M. MAUGER : Vous étiez là, je crois, c'est même vous qui animiez le débat à ce moment-là !

M. le Maire : En tout cas, la liste des arbres n'est pas un élément constitutif du PLUI, non. Parce que les arbres, ça pousse. Ça se coupe, ça va ça vient. On ne peut pas mettre un nombre d'arbres dans le PLU, ce n'est pas possible.

M. MAUGER : Mais bien sûr que si, il y a une annexe du PLUI qui s'appelle "le patrimoine arboré » !

M. le Maire : Oui mais ça, on s'en fout !

M. MAUGER : Vous, vous vous en foutez, c'est très clair ! C'est très clair...

M. le Maire : Les arbres, les arbres, on ne va pas compter les arbres ! C'est très clair, ce n'est pas un élément définitif, soyons sérieux ! Arrêtons de raconter des histoires dans ce conseil municipal, on n'est pas au café du commerce !

Mme PRECETTI : On a protégé les zones où il y avait des arbres remarquables et on vous a répondu d'ailleurs en commission, entre autre dans certains parcs privés comme par exemple dans la résidence de Châtenay ou des choses comme ça, donc voilà. On protège ce qui est à protéger.

Mme HUARD : Mais je crois que l'on vous a fait observer que la protection de ces zones ne signifiait pas que cela empêchait de couper les arbres dans ces zones-là. Cela reste simplement des espaces verts. C'est tout. Mais on ne pourrait y mettre que du gazon et couper tous les arbres, cela correspondrait encore au PLUI.

M. le Maire : Ecoutez on verra cela, mais si vous n'avez que cela dire, effectivement cela ne va pas loin ! On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 –

Mme GENEST : Nous avons une projection sur le rapport social unique qui, je le rappelle, est présenté tous les ans au mois de décembre, c'est le petit cadeau de Noël pour le conseil municipal. Comme je m'y étais engagée, j'ai communiqué le document intégral du rapport social unique une bonne semaine avant la commission RH Finances, et nous avons eu une présentation avec un certain nombre de questions, donc j'imagine que cette présentation sera rapide.

J'espère que vous arriverez à lire, c'est un peu petit, mais je vais essayer de vous donner les points saillants sur ces éléments-là.

Sur les effectifs nous avons encore une fois un changement de méthodologie mais je vais essayer de vous décrypter les éléments qui me paraissent intéressants. Par rapport à la photographie au 31 décembre 2022 et par rapport à celle du 31 décembre 2023, nous avons un nombre de fonctionnaires qui est totalement stable :

	en 2022	en 2023
fonctionnaires :	791	792
contractuels permanents :	149	190
contractuels non permanents :	679	614

Et nous avons un nombre de contractuels permanents qui va augmenter du fait du passage d'un certain nombre de contractuels non permanents du secteur périscolaire vers un poste de contractualisation, c'est ce que l'on a appelé la « déprécarisation », ce qui explique effectivement l'évolution du chiffre.

Et puis on a aussi une petite modification de la méthode de calcul qui explique un écart sur les contractuels non permanents. Ce qu'il faut retenir c'est que nous avons à peu près stabilisé, on vous donnera les effectifs à

date en 2024, entre 2022 et 2023 il y a une légère augmentation du nombre d'agents avec un nombre de fonctionnaires qui est stable.

Sur l'équivalent en effectifs en équivalent temps plein rémunéré, là on a un nombre de fonctionnaires qui ne bouge pas, qui augmente très très légèrement alors que globalement dans les communes comparables, on a des chiffres du CIG, dans les communes comparables, on a une baisse de 5 % du nombre de fonctionnaires. Le nombre de contractuels augmente fortement et ça on l'explique parce qu'on est sur l'effet de déprécarisation qui permet en fait de passer des contractuels non permanents à des contractuels permanents, c'est ce qui explique les chiffres.

	en 2022	en 2023
fonctionnaires :	790,38	796,57
contractuels permanents :	130,57	171,49
contractuels non permanents :	219,91	187,65

Donc on peut remarquer sur Antony que la part des fonctionnaires représente 82,3 % des effectifs là où dans les communes comparables du CIG elle n'est que de 73,8 %. On voit qu'on a une proportion supérieure de nos effectifs qui sont des fonctionnaires.

On continue très rapidement **sur les modes d'arrivées** parce que cela n'a pas énormément d'intérêt, sauf pour vous montrer que par rapport aux chiffres du CIG, en comparaison avec des communes comparables, nous avons exactement les mêmes taux, donc là on est très alignés.

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents :

	2023	CIG
Arrivées de contractuels	52 %	52 %
Recrutement direct	16 %	15 %
Voie de mutation	11 %	10 %
Remplacement (contractuels)	11 %	23 %

Réintégration et retour

8 %

4 %

Ces 52 % des arrivées sont des arrivées de contractuels, là où c'est 52 % aussi pour les autres communes de l'Île-de-France, donc on ne va pas détailler ce point-là. Mais on est sur des chiffres qui sont extrêmement alignés.

En ce qui concerne **le budget et les rémunérations**, on voit que les charges de personnel ont augmenté de 3,21 % entre 2022 et 2023, mais elles ont augmenté moins vite que l'ensemble du budget de fonctionnement de la collectivité puisqu'elles représentaient 50,26 % des dépenses de fonctionnement en 2022 et 48,01 % en 2023.

Il faut noter que la part du régime indemnitaire s'est accrue pour les fonctionnaires et que globalement le régime indemnitaire d'Antony est plus favorable à Antony que dans les communes comparables puisque l'on est sur 21,40 % là où les communes comparables sont à 17,30 %.

2022 Budget de fonctionnement	Charges de personnel	
100.809.539 €	50.664.810 €	soit 50,26 %
2023 Budget de fonctionnement	Charges de personnel	
109.014.595 €	52.342.571 €	soit 48,01 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations sur Antony :

2022 Fonctionnaires et contractuels :	20,83 %
2023 Fonctionnaires et contractuels :	21,40 %
Dans les communes comparables :	17,30 %

En ce qui concerne **les absences** : Là, on a un taux d'absentéisme global sur l'ensemble des agents permanents de 7,47 %, le CIG dans sa moyenne des communes de 500 à 1000 agents est à 8,3 %, donc nous sommes en dessous de la moyenne du CIG sur cet indicateur d'absentéisme.

2022 Taux d'absentéisme global :

Fonctionnaires permanents	contractuels permanents	Agents contractuels non-permanents
8,28 %	3,14 %	7,47 %

2023 Taux d'absentéisme global :

Fonctionnaires permanents	contractuels permanents	Agents contractuels non-permanents
8,30 %	2,13 %	7,11 %
CIG : 8,3 %		

Sur les accidents de travail :

Alors là, ne bondissez pas, le chiffre à bondi parce que nous ne sommes pas sur les mêmes critères de comptabilisation des accidents de travail. En 2022, n'étaient comptés uniquement que les accidents de travail qui génèrent des jours d'absence, en 2023 sont comptés tous les accidents de travail y compris ceux qui ne génèrent pas de jours d'absence. C'est pour ça que l'on passe de 60 à 109 mais avec 6,8 accidents de travail pour 100 agents. Et nous restons très largement en dessous de la moyenne du CIG qui, elle, est à 8,5 accidents de travail pour 100 agents.

2022 60 accidents de travail 3,7 pour 100 agents dont 48 j d'absence

2023 109 6,8 pour 100 agents dont 45 j d'absence

CIG 8,5 pour 100 agents

La Formation :

Là on bondit aussi mais dans le bon sens cette fois-ci en formations entre 2022 et 2023. 380.000 € dépensés en formations en 2022 et 432.000 en 2023, on a augmenté très sérieusement.

1,2 jours par agent en 2000 et 2,2 jours par agent en 2023, on peut comparer ces 2,2 avec les 1,6 jours de la moyenne des communes du CIG, on voit qu'on est quand même très bien disants, 64 % des agents permanents en 2023 ont suivi une formation contre 42 % sur les communes comparables.

Budget dépensé	Jours/agent Perm.	Nbr Ag. Perm.	CIG
2022 : 383.008 €	1,2 j	34,8 %	
2023 : 432.408 €	2,2 j (CIG :1,6 j)	64,6 %	42,4 %

Donc on voit que l'on a fait un très gros effort en 2023 sur la formation, à la fois sur la formation Management qui a touché l'ensemble des strates hiérarchiques et celle des gestes qui sauvent puisque nous avons atteint notre objectif de former 80 % de l'effectif, grâce notamment à des formations internes aussi que nous avons mises en place.

Donc voilà très rapidement, ce sont des chiffres qui sont un petit peu « massifs » mais on a essayé de les faire rapides, nous avons déjà eu énormément d'échanges en commission Finances - RH, je ne sais pas si vous avez éventuellement des questions complémentaires à celles qui ont déjà été évoquées en commission.

Mme HUARD : Merci pour cette présentation, et aussi pour nous avoir envoyé à l'avance les documents, mais je voudrais faire quelques commentaires parce qu'il est toujours difficile, je pense, de comparer les collectivités entre elles, il faudrait pouvoir avoir une même structure de métiers, les mêmes missions, par exemple 48 % de frais de personnel par rapport aux charges globales à Antony alors que la majorité des communes en ont 60 %, c'est parce qu'elles ont moins externalisé peut-être qu'Antony

puisque un bon nombre de métiers avaient été externalisés à Antony. Donc difficile peut-être de comparer les chiffres.

On a été très contents de constater la déprécarisation d'une partie des vacataires, surtout en périscolaire, il reste encore 178 vacataires et 1.047 autres personnes qui sont employées de façon plus ou moins occasionnelle, qui représentent au total quand même 157 équivalents temps plein, on souhaiterait savoir dans quel secteur ils se répartissent et on aimerait que cette réflexion sur la déprécarisation soit effectivement prolongée.

On voit que plus de la moitié des recrutements quand même se font en statut de contractuel, cela pose la question de la fidélisation des personnels puisqu'il y a un taux de rotation des contractuels qui est quand même élevé. Chez les femmes 29 % de départs, 23 % chez les hommes, ce qui fait qu'il faut évidemment les remplacer. Et à ce sujet, la rémunération reste quand même l'un des principaux sujets pour l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale. C'est d'ailleurs le rapport de France Stratégie que vous nous avez indiqué, que je me suis empressée de lire, qui dit cela : on constate que le salaire net moyen des fonctionnaires territoriaux a encore diminué de 1,1 % en 2022 par rapport à l'inflation.

M. le Maire : Pas à Antony.

Mme HUARD : Eh bien écoutez c'est des chiffres nationaux, c'est lié au point d'indice aussi et à son insuffisante revalorisation. Et donc la remise à niveau du régime indemnitaire n'est qu'un élément de cette attractivité. Justement concernant ce traitement indiciaire, il faut quand même rappeler que le budget d'austérité du gouvernement de Monsieur Barnier auquel Monsieur Mongardien n'a pas contribué à sa chute, prévoyait encore d'aggraver la situation avec l'absence de revalorisation du point d'indice, la non-reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le passage à trois jours de carence en cas d'arrêt maladie et la baisse de l'indemnisation des jours de maladie. Et pour sa part, la Ville n'a pas versé la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2024. Il nous reste encore peu de temps

pour connaître le nom du prochain Premier ministre mais on espère que ce sera un Premier ministre de gauche et que sous son impulsion il proposera un budget qui soit en rapport avec les attentes des personnels de la fonction publique de toutes les catégories.

Mme GENEST : Il me semble que la gestion budgétaire de la masse salariale mérite mieux que ce débat politique que vous lancez...

Mme HUARD : Non mais je pense qu'il est utile quand même que chacun soit mis devant ses contradictions, on ne peut pas à la fois soutenir un budget et soutenir une politique d'austérité qui est contre l'intérêt des agents de la fonction publique et en particulier dans sa Ville et contraire aussi à l'intérêt des citoyens. Donc je pense que cela vaut la peine d'être dit.

Mme GENEST : Nous sommes en présence du bilan du RSU qui est le bilan social de la Ville, les débats de politique à l'Assemblée Nationale ne concernent absolument pas ces orientations, vous constatez que dans ce bilan, la ville d'Antony fait des efforts significatifs de rémunération, de formation, et que tous les chiffres que nous avons sont bien meilleurs que ceux des communes qui sont autour de nous. Donc je pense qu'on ne peut que se féliciter de l'attention que la collectivité porte à ses agents et de la bonne gestion de cette masse salariale.

Mme HUARD : Je suis d'accord sur un certain nombre d'efforts et notamment sur la formation, vous nous avez parlé d'une initiative prise pour la formation des premiers secours assurée en interne par des personnels de la Ville et c'était effectivement une excellente initiative. Cependant, il y a quand même des sujets qui se posent et qui sont d'ailleurs communs à Antony et à l'ensemble des personnels de la fonction publique, notamment le vieillissement qui se traduit par davantage d'arrêts maladie, ce qui est problématique et qui fait qu'il faudra s'attacher à la prévention des risques professionnels et au traitement de ces situations. Merci.

Mme DESBOIS : Merci pour la présentation du rapport, alors on note effectivement qu'il y a une vraie dynamique en matière de formation, vous

citiez l'aspect de déprécarisation également, j'ai une question sur la perception qu'ont les agents eu égard à cette nouvelle dynamique depuis quelques années qui est mise en place sur la gestion des ressources humaines : est-ce que vous avez mis en place un baromètre social ou une enquête sur la qualité de vie et les conditions de travail auprès des agents pour pouvoir effectivement avoir un avis sur leur représentation ?

Mme GENEST : Alors sur la qualité de vie au travail, c'est un sujet que l'on travaille énormément puisqu'on a un service qui y est dédié, donc nous avons des approches de formation, on a mis en place des sujets de signalement, etc., on est très attentifs à l'ensemble des items, mais de manière très objective sur la qualité de vie au travail on essaye de travailler à chaque fois sur la manière d'être le plus près possible des besoins des agents à la fois en termes de restauration, en termes de bien-être, en termes de formation... Et donc ce sont des choses sur lesquelles on est, j'allais dire objectivement, très attentifs.

Après, en ce qui concerne la perception des agents, comme vous le soulignez, c'est quelque chose qui est plus subjectif. On est dans une période qui est aujourd'hui compliquée, avec aussi des tensions que l'on a eues comme dans toutes les collectivités ; on a eu des difficultés à recruter, on a eu des difficultés à trouver les organisations parce que c'était un sujet qui n'était pas que sur Antony ; donc il est clair qu'on a toujours aujourd'hui le souci et on prend soin de suivre nos agents, d'essayer de leur donner des réponses et de prévenir les problématiques de pénibilité au travail, il reste qu'on est dans des moments qui sont toujours un peu compliqués avec des tensions budgétaires que tout le monde connaît, que tout le monde partage, et donc, on essaie de faire au mieux pour que nos agents travaillent dans les meilleures conditions possibles, et qu'ils aient les meilleurs outils possibles. C'est un sujet de préoccupation permanente et donc même si l'on n'a pas un baromètre qui, qualitativement ou sur un plan de la perception, pourrait nous permettre de suivre, en tout cas on essaye au niveau des managers aussi, et

c'est pour cela que l'on a fait des formations Management parce que ce sont les encadrants qui sont les meilleurs réceptacles du bien-être et des attentes de nos collaborateurs.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. On ne passe pas au vote parce qu'il n'y a pas de vote.

Madame Genest, vous avez la parole pour la **modification du tableau des effectifs**.

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors pas grand-chose à dire sur le tableau des effectifs, je vais peut-être vous faire un petit Top-date des effectifs de la Ville : Nous sommes au 25 novembre à 993 agents permanents ; entre le 1er janvier 2024 et le 25 novembre 2024 nous avons comptabilisé 112 arrivées, 87 départs, ce qui nous fait un solde positif de 25 agents permanents.

Je note simplement dans la délibération du tableau des effectifs que nous mettons en place le contrat de projet dont on a souvent parlé pour une mission sur la politique de l'éducation et donc il est toujours intéressant de pouvoir être souple et capable de répondre aux besoins en utilisant l'arsenal réglementaire qui est à notre disposition dont les contrats de projet, c'est toujours intéressant de voir que nous pouvons nous saisir de ces outils-là.

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE A LA MUTUELLE PREVOYANCE DES AGENTS DE LA VILLE –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Nous avons mis en place, alors que l'on n'avait aucune obligation à le faire, depuis 2013, une participation à la prévoyance de 5 € par agent et par mois. A partir du 1er janvier 2025, cette participation

de l'employeur devient obligatoire avec un plancher de 7 € par mois et par agent. La Ville a décidé de doubler cette année en 2025, nous doublons la participation de la Ville à la prévoyance pour chaque agent, donc nous passons de 5 à 10 € par agent et par mois, sachant que nous prenons en compte le fait que pour obtenir cette participation de l'employeur, il faut que les contrats qui nous sont proposés soient des contrats labellisés et que le risque uniquement d'incapacité, qui était couvert initialement, soit complété par un risque d'invalidité, ce qui va faire très certainement un peu monter le coût des contrats de prévoyance, donc à cet effet nous doublons, nous, la participation de l'employeur au contrat de prévoyance des agents de la collectivité.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un est contre ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - DETERMINATION DU TAUX DE VACATION POUR L'EMPLOI D'UN MEDECIN DU TRAVAIL –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Un médecin du travail, c'est très, très compliqué à trouver, nous n'en avons plus parce que la personne qui était médecin du travail est partie à la retraite, nous nous sommes retournés vers moult associations, et vers le CIG, désespérés de ne pas avoir de médecin du travail, et nous avons fini par avoir un médecin du travail en vacation, qui accepte de faire des vacations sur Antony, et on est très contents, et en plus c'est « une » médecin qui est Antonienne. Donc on est très contents de pouvoir lui proposer des vacations et nous nous sommes mis d'accord sur des vacations à hauteur de 75 € de l'heure, sachant, je vous le rappelle, que le psychologue a des vacations à hauteur de 50 € de l'heure.

Mme HUARD : Compte tenu effectivement de l'importance des problématiques sur le suivi de santé des agents, des incapacités, des

inaptitudes, nous sommes effectivement favorables à la solution qui est proposée. Je fais juste observer que cela correspond à une rémunération de 11.325 € bruts si c'était un temps plein au taux horaire de vacation, ce qui est quand même très confortable. Alors si la Ville était dotée d'un centre de santé municipal, elle pourrait peut-être lui confier le suivi de la médecine du travail des agents.

Je ne vois pas pourquoi juridiquement cela ne pourrait pas être possible ?

M. le Maire : Madame Huard, vous m'avez reproché tout à l'heure de dépenser trop et vous voulez ouvrir un centre municipal de Santé qui coûte les yeux de la tête ?

Mme HUARD : Mais non, c'est la Sécurité Sociale qui le payerait.

M. le Maire : Non ! Non, absolument pas ! La Croix-Rouge a perdu 36 millions d'euros en quelques années avec les centres médicaux !

Mme HUARD : Mais comme vous êtes partisan d'une gestion rigoureuse, je pense que vous sauriez le gérer beaucoup mieux que la Croix-Rouge...

M. le Maire : Non, mais pas du tout, c'est beaucoup plus compliqué que ça. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Nous mettons en place, puisque c'est possible maintenant à partir du 1er janvier 2025, un régime indemnitaire spécifique pour la police municipale. Jusque là la police municipale n'avait pas de régime indemnitaire spécifique, en revanche il y avait une part variable qui était proportionnelle à la rémunération fixe qui existait déjà et qui était relativement

bien-disante parce que quand on a comparé les plafonds de ce nouveau régime indemnitaire avec ceux que nous pratiquions, on s'est aperçu que l'on pratiquait plus que le plafond qui est prévu dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

Donc nous mettons en place ce nouveau régime indemnitaire pour la police municipale, avec probablement une indemnité qui permettra à tous les agents de maintenir le niveau de leur rémunération variable tel qu'il était avant, et nous leur permettons d'accéder à la rémunération variable qui est le CIA, ils accèdent à partir du 1er janvier 2025 au CIA, donc à une évaluation individuelle et une rémunération individuelle de leur performance. On a donc, je pense, une délibération qui est totalement favorable, qui est intéressante, et qui nous donnera tous les leviers pour être attractifs et recruter les agents de police municipaux dont nous avons besoin. Merci.

M. DOYEN : Alors nous sommes bien évidemment pour cette délibération, et pour plusieurs aspects : déjà parce qu'on a constaté quand même que les six agents de la police municipale faisaient un nombre d'heures supplémentaires très important, qui correspondaient presque à l'équivalent d'un six jours sur sept ; donc c'est bien si l'on arrive avec cette rémunération à améliorer leur statut et peut-être à recruter davantage d'agents et donc à mieux répartir la charge. J'ai retenu que votre objectif était de douze, pour l'instant nous sommes encore à six. Nous sommes toujours favorables à la présence d'agents de police municipale sur le terrain, qui est la seule chose à notre avis qui est rassurante pour les concitoyens, nous pensons que c'est la vraie solution pour lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité, et puis on ne peut pas s'empêcher de noter que cette priorité ne correspond même pas au prix d'une caméra sur l'année, donc c'est un bon investissement.

Et on espère que vous pourrez faire ce même effort sur les autres catégories de personnel et notamment à l'intention des personnels des crèches.

Mme GENEST : Nous sommes très attentifs effectivement à rester très attractifs pour ce genre de postes. Après, nous nous sommes rendu compte avec cette nouvelle réglementation que nous étions déjà assez bien-disants et donc nous le serons encore mieux puisque nous aurons ce CIA qui sera attractif, nous allons pouvoir recruter de manière peut-être plus facile. Sachez quand même que les heures supplémentaires des agents de la police municipale sont très encadrées et donc bien sûr nous sommes très vigilants au respect de la réglementation.

M. le Maire : On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - ATTRIBUTION DE VEHICULES DE SERVICE OU DE FONCTION –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération qui vise à clarifier l'attribution des véhicules de service et des véhicules de fonction pour les agents de la collectivité et les élus. Il y a des véhicules de service avec remisage à domicile pour un certain nombre de missions, qui sont précisées, véhicules qui sont alloués à un nombre précis d'agents ; et puis il y a un véhicule de fonction qui est alloué à un agent spécifiquement avec une utilisation possible à usage privatif.

Pour ce qui est des véhicules de service, nous avons un véhicule de service qui est attribué à Monsieur le Maire, avec les services d'un chauffeur pour les déplacements dans l'exercice de son mandat ; il y a les véhicules de service attribués au cabinet et au directeur/directrice général adjoint ou directeur/directrice générale des services techniques pour leur mission avec autorisation de remisage à domicile ; et pour les agents autres que ces fonctions-là, il y a des possibilités d'utiliser des véhicules de service à usage professionnel avec autorisation de remisage à domicile dans des cas

particuliers soit d'astreinte soit lors de missions spécifiques lorsque l'intérêt du service le justifie.

C'est une délibération qui vise, j'allais dire, à clarifier, à mettre noir sur blanc ce qui est pratiqué couramment à la Ville d'Antony, et c'est donc une délibération qui vise juste à clarifier les utilisations possibles.

M. DOYEN : Je salue le fait que vous vous donniez un cadre. C'est une très bonne chose de notre point de vue. Je suis aussi très satisfait, et je vous en félicite, que ce ne soit pas un argument de recrutement et donc que ce soit finalement une petite portion de l'effectif municipal qui bénéficie de cet « avantage ». Je réitère ma remarque que j'avais formulée dans la commission sur la formalisation des remisages à domicile exceptionnels qui à mon avis devraient faire l'objet d'une trace écrite systématiquement, après, c'est vous Monsieur le Maire qui encourez les risques, donc c'est à vos risques et dépens.

Je souligne aussi le fait que le centre technique municipal est quand même assez loin des transports en commun et qu'il pourrait y avoir quand même quelque chose qui soit réfléchi en matière d'accès pour ces agents sur leur lieu de travail.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Mme GENEST : Et nous prenons bonne note de vos remarques et nous vous en remercions.

M. le Maire : Nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

21 - FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE EN UNE ECOLE UNIQUE POUR LES GROUPES SCOLAIRES LA FONTAINE ET JULES FERRY

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Merci pour ces explications. Alors les délibérations dans leur considérant évoquent le vote des conseils d'école sur le sujet, mais sans donner le résultat. D'après ce que vous nous avez dit en commission, le résultat a été partagé selon les conseils d'école, raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme SANSY : Alors le vote était partagé, il a un petit peu évolué quand même depuis puisque Jules Ferry s'est rallié aux arguments qui ont été développés. Sur ce type de projet, on a souvent de francs changements qui sont importants avec des inquiétudes qui ne sont pas toujours légitimes, ce type de fusion ne change pas grand-chose au fonctionnement de l'école, il permet simplement d'avoir un directeur ou une directrice plutôt que deux, il permet d'avoir davantage de cohérence, et dans l'ensemble, cela ne vient pas apporter d'éléments négatifs. Après il faut pouvoir prendre le temps d'exposer ces arguments, et manifestement les parents ont pris le temps de la réflexion et nous ont fait savoir dans le courant de la semaine sur Jules Ferry qu'ils ne s'opposaient plus, en tout cas qu'ils n'envisageaient plus de façon défavorable le projet.

M. le Maire : Oui, ça arrive qu'ils changent d'avis

M. MAUGER : Non mais il y a un conseil d'école par trimestre, est-ce que cela veut dire qu'il y a eu une nouvelle réunion du conseil d'école avec un vote formel qui était différent de la première fois ou pas ? Parce que le conseil d'école, ça réunit non seulement les parents mais aussi les enseignants.

Mme SANSY : Oui, tout à fait, mais on a aussi des contacts très réguliers avec les associations de parents d'élèves, vous n'êtes pas sans le savoir Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Je pense que l'on va s'abstenir et tenir compte seulement du vote formel en conseil d'école.

M. le Maire : Vous avez le droit. Mais n'empêche que les parents sont pour. Si vous voulez, vous pouvez vous rallier du côté des parents ?

M. MAUGER : Mais il y a aussi des enseignants M. le Maire !

M. le Maire : Oui ! Mais les parents sont pour !

M. MAUGER : Alors peut-être pour vous préciser les choses : l'impact au niveau enseignants, c'est la perte d'un quart de poste en général au niveau des fusions des conseils d'école, donc on peut comprendre que l'on s'y oppose aussi pour des questions d'emploi.

M. le Maire : Oui. C'est bien, opposez-vous.

M. DI PALMA : Je voudrais préciser car ce que vous dites Monsieur Mauger est faux : il n'y a pas de perte de poste. Non, cela n'arrive pas puisque la comptabilisation des ouvertures de classe se fait en maternelle d'un côté, en élémentaire de l'autre côté, et cela indépendamment de la direction. La perte de poste que vous signalez, c'est la décharge de direction qui devient complète. Mais cela ne devrait rien changer. L'intérêt de la fusion des écoles, c'est d'avoir un directeur déchargé et d'ailleurs les équipes enseignantes en sont bien conscientes puisque c'est ce qu'elles réclament la plupart du temps. Donc effectivement, l'Education nationale récupère ce quart de poste, mais il ne faut pas leurrer les familles, ce n'est pas un quart de poste au bénéfice des enfants, c'est un quart de poste de la direction qui permet d'avoir une direction déchargée complètement. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Maire : Et Monsieur Di Palma connaît bien la question. Alors on passe au vote ? Il y a deux délibérations. Donc nous votons d'abord pour l'école Jules ferry ?

M. MAUGER : On est pour

M. le Maire : Et pour l'école La Fontaine ?

M. MAUGER : On s'abstient.

M. le Maire : Et pourquoi ?

M. MAUGER : Parce qu'il y a eu un vote partagé en conseil d'école pour La Fontaine. C'est ce que l'on nous a dit en commission.

M. le Maire : Ah oui ? Il y a eu un vote partagé pour La Fontaine ? D'accord.

M. MAUGER : Merci Mme Sansy de le confirmer.

(Vote à main levée pour l'école Jules Ferry : délibération adoptée à l'unanimité.

Vote à main levée pour l'école La Fontaine : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 abstentions)

22 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES D'ANTONY A PASSER AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE –

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : C'est une toute petite délibération. Le 8 décembre 2021, la Ville a signé, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une convention qui portait sur le déploiement de l'ENT, l'Espace Numérique de Travail, pour toutes les écoles d'Antony. Nous avons depuis une nouvelle école, l'école Jean Zay, qui a ouvert ses portes le 2 septembre dernier et il convient donc de passer un avenant numéro 1 pour que nous puissions également y déployer l'ENT. Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter ce projet d'avenant numéro 1 à la convention du 8 décembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Mme DESBOIS : Sur cette délibération nous allons nous abstenir parce que visiblement cet outil ne fait pas l'unanimité dans son utilisation, dans les fonctionnalités qu'il offre. C'est un coût pour la Ville, c'est une obligation aussi pour l'ensemble des municipalités, il nous a été à très juste titre rappelé en commission que le choix de l'outil et du produit s'était fait en lien avec l'inspectrice du secteur. Donc comme tout outil et tout budget de

fonctionnement, il nous semble intéressant, pour que l'outil ne soit pas une fin en soi mais soit vraiment utilisé, qu'il puisse y avoir, et Monsieur Di Palma y avait l'air d'y être sensible, une étude sur le retour d'expérience. Est-ce qu'il remplit l'usage souhaité en facilitant réellement la communication entre les familles et le corps enseignant ? Si oui pourquoi ? Si non, qu'est-ce qui peut être mis en place pour qu'il le fasse et éventuellement faut-il opter pour un changement si c'est nécessaire ?

M. DI PALMA : Oui, je confirme qu'effectivement la demande a déjà été faite pour qu'une analyse de l'utilisation par les parents mais par les enseignants aussi soit effectuée, puisque nous n'avons pas la main là-dessus, donc je trouve pertinent que l'on puisse avoir des échos réels du terrain.

M. le Maire : Bien. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : On espère que la Ville surtout va soutenir la demande des parents qui a été formalisée au travers d'un ticket au service support de l'entreprise qui assure le service ; et il faudrait soutenir cette demande des parents qui effectivement demandent de retrouver l'interactivité qui existait au départ, avec les blogs, la possibilité de poster des commentaires, aujourd'hui ce n'est plus le cas et c'est vraiment très dommage.

M. le Maire : Bon. Eh bien écoutez, pourquoi pas ?

M. DI PALMA : Non, c'est un constat qui a été fait mais c'est une évolution de l'application, ce n'est pas une demande de la Ville. C'est une évolution qui a été faite... Je ne suis pas contre ce que vous dites, Monsieur Mauger, et d'ailleurs c'est une demande qui a été remontée, je ne suis pas du tout convaincu honnêtement que le gestionnaire de l'application fasse évoluer dans le sens que nous souhaitons, nous. Mais pour autant, je comprends la demande, c'est légitime que l'on puisse communiquer facilement.

M. le Maire : Mais on ne peut pas exclure Jean Zay néanmoins de l'ENT, donc on va voter pour ou contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

23 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2024/2025 –

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. SOUCHAUD : Déjà, je voudrais féliciter la Ville pour le maintien de ce dispositif qui, comme chaque année, a un vif succès, avec une multitude de très beaux projets et de qualité proposés par les écoles.

Une question par rapport à cette sélection des projets : est-ce qu'on a eu moins de projets qui n'ont pas été retenus ni financés cette année ? Et sur les projets qui ont été financés, combien n'ont été financés que partiellement ? Dans la délibération, on a ce qui a été versé mais on n'a pas ce qui a été demandé.

Mme FAURET : Pour vous répondre, au total pour l'ensemble des demandes, le montant s'élevait à 23.300 € et nous avions 15.000 € à attribuer. En fait, en fonction des projets, on regarde aussi la part par enfant pour que ce soit à peu près homogène par école ; et il y a eu en effet deux projets qui n'ont pas été retenus : un projet parce qu'il ne rentrait pas dans le règlement de la Bourse aux projets, et un autre pareillement, en fait les deux projets ne correspondaient pas au règlement de la Bourse aux projets. Et de toute façon les directeurs des écoles concernées vont recevoir un courrier à ce sujet.

M. MAUGER : Oui, compte tenu du contexte inflationniste que l'on a connu ces dernières années, en fait le volume accordé est en baisse puisqu'on est à 15.000 € pour la quatrième année consécutive. Donc nous,

on vous suggère, mais ce n'est pas la première fois, d'augmenter de 5 ou 10 %, comme vous vous le faites pour la majorité des tarifs...

M. le Maire : Vous trouvez que l'on dépense trop !

M. MAUGER : Pour les écoles non, on n'a jamais dit ça Monsieur le Maire. Non.

M. le Maire : On est d'accord, mais n'empêche que ...

M. MAUGER : Non !

M. le Maire : N'aggravons pas notre déficit, soyons sérieux !

M. MAUGER : Non, cela nous paraît très raisonnable d'augmenter de 5 ou 10 % cette Bourse aux projets. On espère que vous passerez enfin à 16.500 € l'année prochaine.

M. le Maire : Non, ce n'est pas le moment. Ce n'est pas le moment.

Mme FAURET : On avait déjà augmenté il y a quatre ans, on était passé de 10.000 à 15.000 €.

M. le Maire : Là, on y va pour vingt ans !

M. MAUGER : Je vous rappelle que c'était 14.000 en 2010/2011. Donc il y a eu une baisse à un moment. Il y a eu une baisse entre 2010 et 2014. On était à 14.000 de 2010 à 2014 et après cela a baissé, aux alentours de 9.000, et ça a récemment remonté à 15.000. Donc l'historique est quand même plus compliqué.

M. le Maire : Bon allez, soyons sérieux ! On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

24 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE- DE- FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

M. KALONJI : Le plan des mobilités Île-de-France, comme vous l'imaginez bien, est réalisé par la Région Île-de-France. Il fixe principalement les règles autour de l'organisation de la mobilité des personnes, l'organisation du transport des marchandises, la circulation et naturellement toutes les questions autour du stationnement.

L'objectif essentiel est vraiment de décarboner toutes les mobilités. Comme vous l'avez lu dans le document, la Présidence de la Région a sollicité la collectivité pour un avis sur ce projet du plan de mobilités Île-de-France. En date du 28 novembre 2024 notre Territoire a émis un avis favorable avec naturellement des réserves.

Aujourd'hui, au niveau du conseil municipal, nous vous sollicitons aussi pour que vous puissiez émettre un avis favorable ; nous avons mentionné et discuté des réserves au niveau de la commune et nous avons pris en compte les deux dernières réserves qui nous sont arrivées lors de la commission, en particulier une de Monsieur Mauger sur toute la question autour, si j'ai bonne mémoire, de l'accessibilité des gares, en particulier celle de Chemin d'Antony. Donc nous vous demandons aujourd'hui de pouvoir émettre un avis favorable dans ce sens-là. Merci.

Mme HUARD : Alors effectivement Antony est concernée en beaucoup d'aspects par ce plan de mobilités de la Région Île-de-France qui se fixe quand même des objectifs ambitieux :

- démotoriser les ménages avec un transfert modal massif sur le vélo et les transports en commun, dans le cœur de l'agglomération parisienne dont fait partie Antony,
- assurer le droit à la mobilité pour tous, la desserte des quartiers prioritaires de la Ville,
- décarboner le transport de marchandises en développant des modes alternatifs à la route, et il faut savoir également qu'à Antony nous avons une ligne utilisée par le fret ferroviaire qui traverse le territoire

- mais c'est aussi des enjeux de santé, d'environnement, la qualité de l'air, la réduction du bruit routier,

Donc je pense que c'est un enjeu important et qu'il va y avoir une enquête publique. Je pense que la Ville devrait en faire quand même la publicité par le biais du bulletin municipal pour inciter les Antoniens à participer.

Sur ce plan, nous on s'étonnait quand même un peu que la Ville n'ait fait que reprendre initialement l'avis du Territoire, alors on est effectivement satisfaits qu'il ait pu être complété par des membres qui ont fait la demande de mise en accessibilité de la gare du Chemin d'Antony,

On pourrait intégrer aussi, il me semble, à cet avis le rappel de la demande d'enrobé silencieux sur l'A6 puisque la réduction du bruit routier fait partie des objectifs de ce plan de mobilités.

En ce qui concerne la mobilité pour tous, par contre, la Ville a aussi des moyens d'action de son côté, elle pourrait demander au Territoire la mise en place du Pass local qui donne la gratuité sur les lignes du Paladin pour les personnes de plus de 60 ans, aux écoliers, aux collégiens, aux lycéens, aux étudiants, aux personnes en situation de handicap ou aux demandeurs d'emploi. C'est quelque chose que font déjà un certain nombre de Villes du Territoire qui proposent la gratuité à certaines personnes en difficultés.

Et dans le chapitre des réserves, la Ville aurait pu aussi s'opposer à la privatisation du réseau de bus et à la mise en concurrence, comme le porte d'ailleurs le collectif « Stop galère » qui est porté par les groupes de gauche au conseil régional puisque cette privatisation a des conséquences quand même délétères sur la qualité et la desserte par le réseau de bus.

Par contre, il y a un des aspects sur lequel on est vraiment très, très en désaccord, c'est la question du stationnement vélo. Parce que l'avis indique que le ratio minimal de places de vélos est démesuré dans un territoire non saturé et largement développé en matière de stationnement vélo sur voirie. Alors sur Antony, je crois que chacun peut constater qu'il manque

des places de vélo, qu'il y a beaucoup d'endroits où les vélos s'empilent, notamment devant le marché, à la station de RER, et que si l'on vise un report modal massif vers le vélo, notamment, il faut évidemment anticiper la question des places de stationnement. Donc on ne peut pas être d'accord avec le fait que cet avis émette des réserves sur ce ratio minimal tout en reconnaissant les avancées qui ont pu y être apportées.

Mme DESBOIS : Je rejoins ce qui a été dit sur les objectifs ambitieux du plan, mais d'un point de vue macro, je trouve effectivement plutôt exhaustif la liste qui a été faite des projets concrets sur notre territoire et en particulier sur Antony, et je crois que l'on doit à nos collègues aussi le fait d'avoir rajouté ou rappelé la nécessité de porter la fréquence des navettes à 4 par heure, c'était quand même un engagement très fort sur ce projet Massy/Valenton.

Et Monsieur le Maire, je voulais vous interroger, non pas sur ce sujet-là en particulier mais sur le sujet du Orlyval. Vous l'avez appelé de vos vœux avec un certain nombre de maires, on sait que ce projet qui fait sens de requalification s'expose à un certain nombre de problématiques, dont le financement, mais au-delà du financement, la capacité à trouver aussi un opérateur qui soit, je dirais, prêt à opérer une ligne qui sera en modèle économique tout à fait déficitaire. Est-ce que vous pouvez donner aux Antoniens aujourd'hui un petit peu d'écho des échanges d'un certain nombre d'engagements officiels, ou de choses qui sont sur ce projet qui est dans les tuyaux depuis longtemps et que l'on brandit lors des élections mais dont on entend peu parler après ? Merci beaucoup.

M. le Maire : Ce projet a été inscrit au contrat Etat/Région. C'est sérieux. Ce projet est pris en compte par la Région et par IDFM. Donc il y a des ingénieurs de l'IFM, qui ne sont pas forcément favorables à ce projet mais la Région l'a pris en compte, et c'est dans le contrat État/Région. Donc il sera financé.

Mme DESBOIS : Les études du projet vous voulez dire ?

M. le Maire : Les études, oui, on commence par les études, après ça, on parlera du projet lui-même. Car tout dépend si elles seront concluantes ou pas. Mais elles seront concluantes, forcément, on le sait bien. On sait bien qu'elles seront concluantes...

Mme DESBOIS : Si vous le dites...

M. le Maire : Mais forcément. Quant à l'opérateur, c'est la RATP. Il est avec nous depuis le début, c'est le même depuis 2015. Depuis 2015, il y a eu des conversations avec les responsables de la RATP. Ils nous disaient : aidez-nous à garder Orlyval. Eux veulent garder Orlyval. Et donc, ils ne poseront aucun problème pour gérer la ligne une fois qu'elle aura été transformée.

Mme DESBOIS : Et sur le portage de Île-de-France Mobilités, Madame Péresse est d'accord sur le sujet ?

M. le Maire : Oui, elle est d'accord. Elle est d'accord mais simplement, il y a encore des ingénieurs qui plaident pour autre chose, mais c'est impossible. C'est techniquement impossible, et en plus, détruire la ligne serait totalement impossible sur le plan politique pour quelque dirigeant que ce soit. Par conséquent ça ne se fera pas. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Vous avez l'air assez optimiste sur la Région pour le soutien du projet Orlyval, moi je me souviens quand même que votre amie Madame Péresse tient énormément à son projet de navette autonome, et dans le projet de Mobilités en Île-de-France, il est encore rappelé cet objectif d'avoir des navettes autonomes.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Donc moi, je ne suis pas tout à fait aussi certain que vous que ce projet de maintien d'Orlyval avec son développement des stations intermédiaires soit soutenu par la Région, mais on compte sur vous, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Mais je ne crois pas du tout aux navettes autonomes. Ça ne marche pas.

M. MAUGER : Moi non plus

M. le Maire : Ça ne marche pas.

M. MAUGER : Moi non plus, mais Valérie Péresse, elle, y croit.

M. le Maire : Non. Enfin bon, elle se rangera au réalisme.

M. KALONJI : Juste pour répondre peut-être et amener quelques éléments rapides sur ce que disait Madame Huard au sujet du stationnement vélos : ce sont des réflexions. On pourrait dire qu'il y a des endroits où il y a de la concentration... Mais pour avoir aussi une vision globale de toute la Ville, quand vous regardez bien, vous constatez quand même qu'aujourd'hui, l'offre de stationnement vélos libres n'est pas saturée partout. Il est vrai qu'il y a des endroits... Si vous zoomez sur la gare, vous avez parfaitement raison. Mais ce qu'il faudrait que vous reteniez aussi, c'est que toute cette évolution, toute cette progressivité, elle va se faire aussi avec le temps, ce sont des mesures qui arrivent aujourd'hui, c'est un projet qui va s'écouler jusqu'à 2030 comme vous le savez très bien, et donc d'ici là, les choses vont aussi évoluer. Madame Desbois vous a répondu mais elle n'a pas fait que reprendre, elle a bien précisé qu'il y a d'autres éléments.

Par contre je vais « souscrire » à un propos que tenait mon ami Monsieur Di Palma au début de notre mandat : on fait des commissions, on prend le temps des échanges, et nous avons consacré toute une commission pour discuter des mobilités. On a recueilli effectivement vos réserves que l'on a ajoutées, je trouve que c'est quand même manquer un peu d'élégance que de se retrouver aujourd'hui en pleine séance et de nous demander comme ça à brûle pourpoint d'en rajouter. On prendre bonne note, ce n'est pas interdit, on regardera, mais essayons de faire de telle sorte que nos commissions servent et qu'on aille jusqu'au bout. Qu'il n'y ait pas de phénomènes de surprise parce que cela dégrade un peu la compréhension et cela met de la tension là où il n'y en a pas forcément besoin. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. MAUGER : Alors moi, dans ce cas-là je souhaiterais rappeler qu'il y a une partie des commissions où l'on ne reçoit pas les documents à l'avance, et on ne reçoit les documents du conseil municipal que 5 jours francs avant le conseil municipal. Donc vous imaginez bien que lorsqu'il y a de l'ordre de 800 à 1200 pages à lire, on ne peut pas au moment des commissions être capables déjà de vous livrer toute notre analyse. Voilà. Et on continue à travailler après les commissions. Je vous prie de nous pardonner mais on travaille, on fait comme cela.

M. KALONJI : Oui, je suis d'accord avec vous mais avant il faut échanger Monsieur Mauger, je comprends bien que...

M. MAUGER : On ne savait pas que le plan Mobilités était à l'ordre du jour de ce soir, 10 jours à l'avance, on ne le savait pas.

M. KALONJI : On entend bien, mais on peut quand même se dire des choses. On consacre des commissions pour pouvoir échanger, mais aussi c'est une pratique, vous le savez, on a toujours su que c'était aussi votre pratique et vous avez une sacrée aisance là-dessus... comment dire ? Ma foi... « Aux insoumis ! France aux insoumis ! Antony Terre Citoyenne reconnaissante ! »

M. le Maire : Allez, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

25 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUX VEHICULES CRIT'AIR 3 A COMPTER DU 1er JANVIER 2025 –

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Il nous est demandé en vertu du code général des collectivités territoriales de donner notre avis, c'est la Métropole du Grand Paris qui nous le demande, sur l'extension de la zone à faibles émissions. Il

s'agit à partir du 1er janvier 2025 d'interdire à la circulation sur le territoire de la métropole des véhicules classés critère 3 et plus. Et cette interdiction respecte un certain nombre de plages horaires qui sont en fonction des types de véhicules. Donc je vais vous le lire :

« Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h pour les deux-roues, tricycles, quadricycles à moteur, les voitures et les véhicules utilitaires légers, à l'exception des jours fériés ; tous les jours de 8 h à 20 h pour les poids lourds, les autobus et les cars ; et au-delà il y a les exceptions nationales, les dérogations locales qui pourront être délivrées aux particuliers et aux professionnels pour des raisons économiques, sociales ou encore techniques. »

Alors il y a tout un ensemble d'informations sur les méfaits de la circulation automobile sur la qualité de l'air, je vous fais grâce de la lecture vu l'heure avancée, ce qu'il faut savoir, c'est que cette extension, il était prévu initialement qu'elle ait lieu en 2022 et elle a été reportée plusieurs fois pour être finalement effective à partir du 1er janvier 2025. À partir de l'année prochaine, donc, il y aura des contrôles automatisés et des verbalisations qui pourront être lancées à la fin de l'année, sachant que la mesure sera appliquée progressivement dans les premiers mois, l'idée étant au départ de faire de la pédagogie et de mettre en place les dérogations le plus possible. Il s'agit, et c'est une précision importante, d'une ZFE de circulation et de non-stationnement, cela veut dire que les véhicules concernés peuvent librement circuler en dehors des plages horaires prévues.

À titre d'information, s'agissant d'un planning, les véhicules critère 3 représentent selon un comptage qui a été effectué environ 15 % du parc automobile des particuliers.

Alors évidemment à Antony on est favorables à cette mesure qui permettra d'améliorer la qualité de l'air, mais cependant nous insistons et nous proposons dans le cadre de notre avis que cette transformation ne puisse se faire sans que des mesures, 4 réserves, soient mises en place :

- des mesures financières permettant d'accompagner les ménages les plus défavorisés dans le remplacement de leur véhicule ;
- on demande à ce qu'un guichet unique soit créé pour faciliter la demande d'aide financière,
- nous souhaitons améliorer encore l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun pour en favoriser l'usage par le plus grand nombre,
- et enfin, nous souhaitons une communication adaptée efficace en direction des citoyens et des citoyennes de la Métropole du Grand Paris afin que la mesure ZFE soit claire pour tout le monde et soit orchestrée.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable assorti de réserves à l'arrêté de la MGP relatif à l'extension de la ZFE aux véhicules critère 3 à compter du 1er janvier 2025.

M. DOYEN : Eh bien nous allons voter pour cette proposition, avec les réserves que nous soutenons, en particulier celle de guichet unique pour l'obtention des aides pour les personnes qui sont en précarité. Nous trouvons très bien que vous ayez pensé à favoriser l'intermodalité, à l'avantage des quartiers, je ne veux pas faire de cours, ce n'est pas l'objet, mais je rappelle que l'on n'a théoriquement pas le droit à plus que 1 tonne de CO2 par personne et par an. Pour notre budget Transport, 1 tonne cela fait 7.000 km de voiture ou un aller-retour Paris New York, ou d'autres choses, mais effectivement ces genres de mesures sont devenues indispensables encore une fois pour rentrer dans la transition.

M. SOUCHAUD : Pour la même raison on votera pour cette mesure pour toutes les raisons que l'on a déjà évoquées. J'avais une question sur la partie verbalisation : J'avais compris en commission qu'il n'y en aurait pas en 2025 ?

M. ARJONA : Ce sera à partir de la fin de l'année.

M. SOUCHAUD : 2025 ?

M. ARJONA : 2025.

M. SOUCHAUD : OK. Et sur quelle méthode ?

M. ARJONA : On va se renseigner.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - ADOPTION DU PROJET SOCIAL 2025-2029 DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY SOUMIS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Il vous est en effet demandé d'approuver ce soir le projet social du centre culturel Ousmane Sy pour la période 2025-2029, un projet que vous avez reçu dans vos dossiers et qui vous a été présenté en commission.

Alors pour conceptualiser les choses, il s'agit du troisième projet social de ce centre qui a vu le jour en 2016 à partir de la volonté de Monsieur le Maire qui s'est exprimé dès 2014. Il faut le rappeler, le centre culturel est un équipement culturel, comme son nom l'indique d'abord, et notamment pour la promotion de tout ce que sont les arts urbains.

Deuxième point : c'est aussi un espace social en tant que lieu de ressources pour le quartier de politique de la Ville du Noyer Doré ; c'est aussi un lieu à vocation familiale ; et enfin, c'est un lieu participatif puisque je voudrais rappeler qu'il reçoit notamment le conseil citoyen du quartier et que sa programmation repose sur l'implication d'une trentaine de bénévoles, il faut savoir que c'est une véritable prouesse. En général dans les centres de ce type, centres socio-culturels de ce type, on a une petite poignée de bénévoles. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les saluer et saluer le travail incroyable qu'ils ont réalisé.

Ce projet social conditionne aussi l'implication d'un de nos partenaires du contrat d'engagement quartier que nous avons signé cette année, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales, la CAF. Cette dernière apporte aujourd'hui

au budget, vous avez reçu les éléments là-dessus, une contribution de l'ordre de 191.000 €, ce qui fait 7 % du budget en plus de ce qu'elle nous apporte en compétences en matière d'ingénierie sociale.

Le projet a été présenté par Madame la Directrice du centre lors de la commission, et je tiens d'ailleurs à saluer le travail remarquable qu'elle a effectué tant sur l'évaluation que sur l'élaboration de ce projet, avec l'appui de Madame la Directrice de la politique de la Ville.

Les axes du projet sont les suivants :

- l'accessibilité aux droits pour tous, cela dans le cadre de l'animation sociale,

- le fait de pouvoir accompagner les habitants dans leur autonomie et leur donner le pouvoir d'agir,

- la promotion de la culture comme lien social,

- le soutien aux familles, le problème de parentalité, vous savez que dans le quartier du Noyer Doré, 20 % des familles sont monoparentales, il y aura aussi à cette occasion une articulation forte avec la Maison des Familles qui nous a d'ailleurs énormément aidés et je tiens à la remercier. Je tiens à remercier ma collègue Pauline Galli.

- Et enfin une réorganisation aussi au sein de cette structure pour notamment accueillir un pôle Jeunesse. Je rappelle qu'historiquement nous avons au sein de la ville d'Antony une jeunesse qui était essentiellement gérée par l'Ecoute du Noyer Doré. L'Ecoute reste sur cette dimension mais nous renforçons le dispositif dans le cadre du contrat d'engagement quartier par un pôle Jeunesse qui sera mis en place dans le centre culturel Ousmane Sy. Voilà. Je vous remercie.

Mme HUARD : Alors peut-être vous allez dire qu'une fois n'est pas coutume mais je dois dire que je rejoins totalement la présentation de Monsieur Ben Abdallah, en tout cas sur la qualité du travail qui a été mené et le document qui nous a été remis et la qualité de la démarche qui a été menée pour faire à la fois le diagnostic et construire le projet. D'autant plus qu'il y

avait quand même le renouvellement quasi intégral de l'équipe qui a été opéré du fait des départs, donc c'est effectivement un très beau travail et je pense que ce projet est très intéressant.

Il est dense, et donc à la lecture j'ai retenu quelques points :

- Déjà sur la question des moyens, on y parle de l'accessibilité, le fait que l'on y accueille des familles avec des enfants, des poussettes sans ascenseur, cela peut être ennuyeux, donc peut-être la question de l'accessibilité devrait être posée ? C'est une remarque qui est dans le document.

- Il y a aussi également un besoin qui se manifeste d'ouverture le samedi pour pouvoir accueillir les familles, les enfants, les activités le week-end, ce qui nécessiterait sans doute des moyens supplémentaires ?

- Est évoquée aussi peut-être la question des animateurs pour la tenue des activités ?

- Le fait aussi de libérer des créneaux horaires pour permettre des réunions d'équipes et décloisonner les activités des différents pôles.

Une autre question que je pose : c'est la faiblesse qui m'apparaît de la subvention départementale, elle m'apparaît assez faible, c'est principalement financé par la Ville à hauteur de 350.000 €...

M. le Maire : C'est la CAF

Mme HUARD : C'est la CAF mais ...

M. le Maire : La CAF surtout.

Mme HUARD : Eh bien je ne sais pas, ça figure sur le plan de financement qui est là-dedans, je ne sais plus quelle page, mais c'est à préciser.

Et se pose aussi la question de développer les partenariats. Il est évoqué la question du partenariat... Alors effectivement page 26 il y a la subvention de la commune pour 324.336 €, c'est bien la commune ?

M. le Maire : M. Ben Abdallah ?

M. BEN ABDALLAH : Alors d'abord, Madame Huard, merci d'avoir souligné le travail qui a été fait par l'équipe, surtout par la directrice, encore une fois c'est une jeune personne que la Direction générale des services a recrutée et qui a rejoint la structure en janvier. Effectivement, elle a fait un travail assez incroyable.

Sur toutes les questions que vous avez posées, vous en avez posé plusieurs :

- D'abord sur la question de l'accessibilité : effectivement c'est une question qui sera certainement abordée dans les années à venir. C'est une ancienne école, donc cela offre des espaces qui sont très larges, en contrepartie par exemple la question d'ascenseur peut se poser, nous verrons. Mais effectivement, sur la question d'accessibilité ce sont des sujets qui seront abordés.

- Sur les questions de recrutements, ils sont en cours, l'équipe se reconstruit puisque nous avons eu récemment encore des départs, enfin cela fait partie de la rotation de la vie de ce type de structure ; néanmoins, s'il n'y a eu finalement aucun dysfonctionnement dans ce centre, je le rappelle dans mon intervention, c'est quand même dû à la trentaine de bénévoles qui sont présents, qui participent d'ailleurs par la volonté de Monsieur le Maire, vous avez voté une délibération l'année dernière, qui participent au pilotage du centre. Il y a un vrai bénévolat autour de cela.

- Après, sur les chiffres, eh bien écoutez, on pourrait revoir cela, mais je pense qu'il doit y avoir des questions de charges salariales et autres, je ne pourrai pas vous répondre de manière directe.

Ce que je dis surtout, c'est que la démarche que nous faisons, c'est pour obtenir un conventionnement par la CAF qui est un gros contributeur au fonctionnement de ce centre.

- Dernier point, je reviens sur un point que vous avez évoqué : vous avez parlé d'un ascenseur effectivement, mais il faut savoir quand même que ce type d'investissement est très lourd. Donc il faut qu'on l'étudie.

Il est question aussi d'aménagement du centre. Quand on veut faire par exemple des salles d'expression d'Art urbain, comme par exemple les danses urbaines, se pose la question de construire des salles de danse et autres. Donc il y a une réflexion globale à avoir sur le bâtiment qui est en cours.

Mme HUARD : Si vous permettez, je n'avais pas fini, je voulais soulever encore quelques points :

On parle de développer les partenariats avec le bailleur, donc Hauts-de-Bievre Habitat, ce qui paraît effectivement quelque chose d'important, et donc on peut peut-être mettre ça, enfin je ne sais pas s'il faut faire des rapprochements avec la question des financements qui était auparavant dédiés normalement à l'animation du quartier dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétaires bâties...

M. BEN ABDALLAH : Non.

Mme HUARD : C'est une question qui est quand même un peu en rapport avec ce genre de mission.

M. BEN ABDALLAH : Non, là pour le coup Madame Huard, pardonnez-moi mais il n'y a vraiment aucun rapport.

Mme HUARD : Moi je fais quand même un lien, mais enfin bon...

M. BEN ABDALLAH : Attendez, juste pour vous répondre quand même rapidement là-dessus parce que...

Mme HUARD : En tout cas cette question du partenariat avec les bailleurs est bien mentionnée dans ce document, et je pense que c'est une question importante aussi.

M. BEN ABDALLAH : Oui, la direction de cet établissement peut faire penser dans le cadre de l'animation sociale effectivement à ce type de partenariat, c'est possible, oui. Aujourd'hui, elle a fini son projet. On aura l'occasion d'ailleurs d'échanger encore sur le contenu de ce projet, mais je ne suis pas en mesure aujourd'hui de répondre à sa place.

En revanche pour la TFPB, non, ça n'a pas de rapport parce que la TFPB c'est l'amélioration du cadre de vie notamment pour le parc social, il y avait une partie de cette subvention qui était utilisée notamment pour des associations et dans le budget de la politique de la Ville, la Ville a repris sa politique de financement. Maintenant la TFPB, hors cadre associatif, est utilisée exclusivement à l'amélioration du cadre de vie de nos locataires du parc social.

Mme HUARD : Alors pour terminer, je pense qu'il y a un point qui ressort également, c'est le besoin de mise en cohérence des actions pour une meilleure visibilité, une compréhension de ce qui est proposé au sein du quartier. Je rejoins, moi, tout à fait cette question parce que c'est un peu l'impression que l'on peut avoir de l'extérieur, il y a des actions, beaucoup, mais elles ont besoin d'être effectivement coordonnées.

Et dernière chose : il est évoqué aussi la question du partenariat avec la médiathèque. On a déjà évoqué dans cette instance la question des horaires d'ouverture de la médiathèque Arthur Rimbaud, qui n'a pas les mêmes horaires d'ouverture que celle du centre-ville, donc là encore, peut-être que des moyens supplémentaires permettraient d'étendre ces horaires et d'être ouverts plus largement.

Et dernier point, dans le diagnostic social, on constate qu'il y a beaucoup de familles monoparentales sur le quartier et qui ont besoin, y compris pour pouvoir accéder aux activités, de solutions de garde d'enfants, de places en crèche, on rappelle quand même que sur la Ville ces places en crèche continuent de faire défaut, et notamment que la crèche de l'Aurore n'est toujours pas remplacée.

Il y a également une demande d'une deuxième classe pour les enfants de moins de trois ans, par exemple. Donc les solutions pour les familles doivent aussi être mises en avant.

M. le Maire : Bien. Très bien. Madame Desbois ?

Mme DESBOIS : Oui, je fais très rapide : j'ai assisté à la présentation, le travail de l'équipe est remarquable, en s'appuyant sur l'existant pour rebâtir une dynamique ; je veux vous dire la chance que vous avez de vous appuyer sur la nouvelle directrice qui un samedi matin est venue elle-même tracter et distribuer des flyers devant le collège pour son activité de danse hip-hop ; vous avez quelqu'un d'extrêmement mobilisé ; et ce que je trouve assez saisissant et intéressant et répliquable pour la Maison des Solidarités, c'est la démarche qu'ils ont pour définir l'offre de services qui est celle du nouveau projet social mis en œuvre, « l'aller vers » plutôt que pré-définir des usages, une offre de services, une offre d'activités dont on se dit qu'elle peut correspondre aux besoins d'un public et remplir son objet social en même tant que culturel et je dirais d'animation occupationnelle. Ils sont allés directement sonder quelles seraient les activités sur lesquelles on peut investir, en lien effectivement avec la trentaine de bénévoles. Et cela permet de canaliser les énergies aux bons endroits. Voilà. Donc je pense qu'il y a vraiment une symétrie, un parallélisme dans la démarche qui peut s'opérer avec le projet de Monsieur Pégrier. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Merci Madame Desbois. En fait comme vous le savez, c'était aussi une volonté de Monsieur le Maire dans le contrat d'engagement quartier 2030, cela y figure, justement d'avoir cette démarche, de développer cette démarche « d'aller vers ». Il y a eu d'autres exemples de mise en place de ce type d'approche, Monsieur Mauger d'ailleurs en avait parlé, ce que l'on appelle le « 360 » qui est aussi sur l'emploi, la démarche d'aller vers justement, et on essaye d'avoir aussi, et Monsieur le Maire le souhaite, cette démarche par exemple pour notre jeunesse.

Donc ce contrat d'engagement quartier va être imprégné de manière je dirais pratique vers de plus en plus de processus d'aller vers sur différents sujets. Et je vous remercie encore une fois, j'y suis sensible, d'avoir salué le travail de Madame la Directrice et des services de la Ville parce qu'effectivement, ils ont fait preuve d'une grande mobilisation dans des temps

qui n'étaient pas forcément faciles. Cette jeune Directrice a vu une partie de ses équipes partir pour des raisons personnelles, mais il n'empêche, il faut faire face à tout cela et aujourd'hui elle assume courageusement toute seule quasiment le fonctionnement de ce centre avec ses bénévoles. Il ne faut pas oublier non plus que l'on a un volant de bénévoles qui nous a permis d'être, je vais le dire comme ça, dans une forme de confort. Moi je crois qu'il faut saluer tout le travail qui a été fait et l'engagement aussi de nos habitants parce que ce sont nos habitants, derrière, qui sont mobilisés.

M. MAUGER : Oui juste en deux mots un axe qui est celui de l'accès aux droits qui me paraît vraiment extrêmement pertinent, avec deux points :

- le rapport rappelle qu'il y a 20 % de la population du quartier qui est étrangère, et je cite : « L'accompagnement dans les démarches administratives et de régularisation sont d'autant plus importantes que ce public est susceptible d'en avoir réellement besoin ». Je trouve cela extrêmement positif que ce soit posé au niveau du diagnostic et on espère que cela va déboucher effectivement sur un accompagnement de ces personnes-là.

- et deuxième point de l'accès aux droits : l'inscription sur les listes électorales. Là je pense qu'on peut aller vers notamment les jeunes, et pas seulement les jeunes, pour faire en sorte qu'il y ait plus de personnes qui soient inscrites sur les listes électorales particulièrement dans ce quartier, il me semble que ce serait bénéfique.

M. BEN ABDALLAH : Je retiens votre dernier point. Juste vraiment un dernier mot sur le sujet : Là encore cela a été une volonté de Monsieur le Maire sur le contrat d'engagement quartier : la volonté d'organiser un accès aux droits, de renforcer l'accès aux droits. Il y a notamment un des projets qui est la création d'une ingénierie sociale qui d'ailleurs est déjà préliminaire et qui se tient actuellement au centre, qui consiste à justement essayer d'aider les personnes dans leurs démarches et à terme d'avoir une véritable synergie et coordination de toutes les structures du quartier, parce qu'il ne faut pas

oublier que dans le quartier, par exemple il y a le PIMMS que Monsieur Pégrier a présenté, qui fait ce travail. Les Femmes Relais font aussi ce travail. L'idée est de passer à une véritable coordination de toutes ces actions.

M. le Maire : Très bien. On peut passer au vote ?

M. PÉGORIER : Je peux rajouter un petit mot ?

M. le Maire : Bien sûr Laurent !

M. PÉGORIER : Juste pour dire à Madame Desbois que finalement son idée, on est en train de la mettre en place parce que la Maison de la Citoyenneté, enfin la future Maison de la Citoyenneté, elle n'est pas encore là, elle devrait ouvrir en 2025 et on est déjà au travail avec toute la vie associative solidaire, avec les 70 associations avec lesquelles on a déjà travaillé, on a fait deux grandes sessions de travail qui finalement permettent d'élaborer quel sera ce projet dans cette Maison de la Citoyenneté. On y est déjà, on y était encore hier soir, et donc voilà, c'est pour ça que je rebondis sur votre propos. On y était déjà hier soir, on avait déjà une première réunion et on avait réuni 50 associations sur la Ville qui travaillent et que l'on a fait travailler avec des méthodes d'ailleurs d'intelligence collective, donc c'était très intéressant parce qu'on est aussi dans l'apprentissage finalement d'une autre façon de collaborer ensemble, avec quelqu'un qui nous aide sur ces sujets.

Donc nous ouvrons aussi d'autres voies, et d'autres façons de faire, et qui passionnent. Il faut dire que l'on a eu de très bons retours et c'est vrai que le jour où l'on ouvrira, globalement le projet sera déjà forgé et on n'attendra pas pour se dire : Ah finalement on a ouvert et maintenant qu'est-ce qu'on va faire ? Ça, c'est la très bonne nouvelle. Merci.

M. le Maire : Merci Laurent. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ACCORDEES A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2024 –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Ce sera vraiment très rapide cette fois-ci puisque si vous vous rappelez, le 26 septembre dernier on avait justement voté, le conseil municipal avait voté sur l'enveloppe globale qui était accordée par le Conseil départemental pour un montant total de 59.703 €, 44.703 € avaient été affectés, 15.000 € avaient été laissés en réserve. Eh bien cette fois-ci, ces 15.000 € en particulier vont être affectés à une thématique qui s'appelle « Cohésion sociale et cadre de vie » pour l'association Gygo Grands Yeux Grandes Oreilles, on ne les présente plus, c'est une association qui a 20 ans d'histoire et qui travaille notamment sur des ateliers de rue, du jardinage... Vous avez le détail dans la délibération je n'en dirai pas plus. C'est pour nos associations.

M. le Maire : Nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2025 –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Une délibération encore une fois que nous votons tous les ans : le conseil départemental des Hauts-de-Seine soutient depuis 2011 la Ville d'Antony pour la mise en œuvre de son activité de promotion et de prévention santé en faveur des jeunes. Ce que l'on appelle l'Espace Santé Jeunes qui ne correspond à aucun espace physique mais ce sera peut-être dans notre future Maison de Santé vise à répondre aux problématiques que rencontrent les jeunes de 12 à 25 ans autour de l'hygiène

de vie, du bien-être, de la santé mentale, de l'accès aux soins et de la prévention santé .

Donc c'est un programme autour de trois activités :

- un atelier théâtre qui vise à travailler avec les jeunes de 12 à 17 ans sur des problématiques liées à l'action axée sur le soin ou les conduites à risques ;
- vous avez aussi des séjours qui sont proposés à des jeunes qui sont sélectionnés, avec une concertation notamment de la communauté éducative. En fait il s'agit essentiellement d'éloigner des jeunes temporairement vis-à-vis d'un milieu qui est jugé pathogène et leur permettre aussi une valorisation de leurs capacités individuelles.
- Et enfin, il y a des temps que l'on appelle dédiés à identifier la confiance, l'accueil et l'écoute. C'est un travail qui était basé sur la prévention, ce que fait très bien l'Ecoute du Noyer Doré.

Le coût total de ces actions s'élève à 52.190 € hors charges indirectes. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 25.190 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2025 qui sera soumis à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Je vous en remercie.

M. MAUGER : Je vais faire un tir groupé sur cette délibération et la suivante. Dans les deux cas, il s'agit de subvention départementale et là vous venez de le dire pour l'Espace Santé Jeunes, la suivante c'est pour le Pôle Solidarités. Ce qu'elles ont de commun, c'est le montant qui est invariable depuis de très nombreuses années. Celle sur l'Espace Santé Jeunes est de 25.190 € depuis au moins 2017, je n'ai pas pu remonter plus loin. La suivante, c'est 329.410 € depuis au moins 2012, le montant n'a pas changé. On pense qu'on peut quand même faire évoluer ces montants pour les raisons que l'on a dites tout à l'heure, et très concrètement c'est moins d'argent si l'on tient compte de l'inflation.

J'ai bien entendu que vous pensiez mettre dans la Maison de Santé du quartier l'Espace Santé Jeunes, donc du coup c'est vrai que l'on aura un peu envie de savoir où en est ce centre médical du quartier. Et on a bien retenu aussi qu'il était question d'une Maison de Quartier pour les jeunes dans le quartier, donc cela fait deux équipements à réaliser qui nous semblent effectivement extrêmement importants.

M. BEN ABDALLAH : Juste un tout petit mot pour la Maison des Jeunes. Ça, c'est relativement « simple » parce que l'on dispose a priori des locaux qui sont identifiés, il s'agit plutôt de la question de l'animation. On a notamment sur le quartier un acteur historique qui s'appelle Activ'Doré, qui fête ses 10 ans, qui connaît très bien les jeunes, et nous essayons de travailler en ce moment avec lui pour qu'il puisse nous aider à cette animation. C'est juste une question d'animation de cet espace. Mais oui, la réponse est qu'on a cette ambition-là, on a aussi l'ambition pour les jeunes d'avoir un petit conseil sur ces jeunes du quartier, pour éviter des phénomènes de repli. On a bien tiré les leçons de ce qui s'est passé à l'été 2023 et on a besoin de garder un dialogue permanent avec eux. Donc il y aura des questions de santé pour eux, il y aura aussi de l'animation, parce qu'ils l'ont demandé.

On a aujourd'hui un des contrats d'engagement quartier les plus crédibles des Hauts-de-Seine, parce que l'équipe que vous avez saluée tout à l'heure, et je vous en remercie encore une fois, a été en capacité de rassembler beaucoup de monde y compris des jeunes, dans ses tables de quartier. C'est une demande expresse et Monsieur le Maire souhaite que l'on y réponde. Merci

M. le Maire : Pour la Maison de Santé du Noyer Doré, nous avons pour le moment quatre dentistes et un médecin. Il faut un deuxième médecin pour compléter l'effectif et donc nous sommes à la recherche activement de ce deuxième médecin, en espérant qu'on ne perdra pas le premier parce que les médecins, ça va ça vient, actuellement on se les arrache. Les généralistes, je parle des généralistes.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2025 –

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Dans la continuité des subventions départementales, il s'agit maintenant d'adopter un programme d'actions concernant les subventions départementales au titre du PSOL, le pôle Solidarités. Comme vous le savez, le Département est compétent en matière de prévention spécialisée et il nous soutient depuis maintenant plus de dix ans, notamment dans notre dispositif « accompagnement suivi jeunes » qui permet une approche globale de l'insertion socioprofessionnelle et socio-éducative des jeunes de 11 à 25 ans. C'est un travail qui est mis en place depuis plusieurs années comme on l'a évoqué, et que l'on structure autour de grands domaines, à savoir :

- Le travail de rue,
- l'accompagnement individuel,
- l'insertion socioprofessionnelle
- et enfin les actions collectives et d'animations socio-éducatives.

Vous avez dans la délibération le détail de ces différentes actions ; je vais m'attarder rapidement sur quelques nouveautés notamment au niveau du travail de rue. C'est une démarche qui est maintenant très éprouvée dans notre quartier ; on va un peu plus loin avec le renforcement de l'équipe, on a recruté trois nouveaux médiateurs qui seront désormais à l'écoute des jeunes de 18h à 2h du matin. Alors là, c'est sur des fonds municipaux, mais quel que soit le financeur, on avance sur ces différentes actions. Il y a l'accompagnement individuel, l'insertion socioprofessionnelle, vous avez la

liste des différentes actions qui seront réalisées, notamment les chantiers éducatifs, les actions au titre du PRIJ qui suit plus de 125 jeunes avec plus de 60 sorties positives, c'est une vraie réussite sur ce plan-là.

Et les actions socio-éducatives : vous avez le détail concernant les séjours, les ateliers artistiques, culturels, les loisirs éducatifs pour les 12 -17 ans et enfin le développement de la pratique sportive.

Donc l'ensemble de ces actions nécessite un financement global de 472.000 € sur lequel on demande une subvention au Département à hauteur de 329.000 €. Il vous est demandé ce soir, mes chers collègues, d'approuver, si possible à l'unanimité, cette délibération. Je vous en remercie.

M. le Maire : On vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2025 (Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Merci Monsieur le Maire. Le principe de la dérogation municipale au repos dominical instituée par l'article L3132-6 du code du travail a été établi pour permettre aux commerces de détail d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 permet au Maire d'arrêter une liste de 12 dimanches maximum avant le 31 décembre pour l'année suivante. La décision du Maire est prise après une décision conforme de l'organe délibérant de l'établissement public à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris, et après avis du conseil municipal.

Par la suite l'arrêté autorisant la suppression du repos dominical pourra être délivré par Monsieur le Maire après avis des organisations d'employeurs

et des salariés intéressées comme prévu par l'article R 3132-21 du code du travail.

Pour l'année 2025, il est proposé de déroger au repos dominical pour les dimanches suivants : 5 janvier, 12 et 19 janvier, 29 juin, 6 juillet, 31 août, 7 septembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre.

Il convient de préciser que les commerces alimentaires : épicerie, cave à vin, peuvent déjà ouvrir les dimanches jusqu'à 13h. Ces possibilités de déroger au repos dominical leur permettront d'ouvrir les dimanches précédents désignés au-delà de sept heures. Plusieurs commerces d'ailleurs nous ont déjà adressé des demandes d'ouverture de leurs établissements certains dimanches pendant les périodes de fêtes de fin d'année ou des soldes. Cette mesure est de nature à favoriser l'attractivité commerciale de la commune d'Antony en permettant aux commerces de proximité de lutter contre l'évasion commerciale.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la possibilité exceptionnelle de déroger au repos dominical pour les commerces de détail Antoniens et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dérogations. Merci.

Mme HUARD : Il est tard, je serai brève : Nous sommes, nous, contre le consumérisme effréné qui engendre d'ailleurs des dégâts pour la planète et pour le repos dominical pour tous, y compris les employés des commerces, je pense notamment au Black Friday qui est un des dimanches d'ouverture et qui est une symbolique de ce consumérisme effréné, et donc nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Oui, très bien. Monsieur Mongardien, lui, ne votera pas contre parce que c'est la loi Macron. Donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre)

31 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2024 (4ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir voter à l'unanimité, Saïd l'a proposé pour sa délibération, je trouve que c'est une bonne idée et cela marche bien. On va voir.

Il s'agit d'une aide à la mobilité étudiante dans le cadre du dispositif CAP sur le monde, ce sont des bourses de l'aventure et de la création portées par le service Jeunesse et le 11 en particulier, pour l'année 2024 ce sera le quatrième jury. On vous demande de bien vouloir voter pour l'aide de deux jeunes Antoniennes : l'une pour un montant de 1.800 € et l'autre pour un montant de 750 €. Vous avez le détail des stages qu'elles vont effectuer à l'étranger. Je vous remercie.

M. MAUGER : On va s'abstenir sur cette délibération sachant que cela n'empêchera pas ces bourses d'être accordées. Une remarque : au mois de juin, nous avons eu une délibération sur les Bourses de l'Aventure et de la Création et a posteriori, je me suis aperçu que la même personne avait obtenu cette bourse en 2017 ; donc en 2017 et en 2024. Ce qui est quand même assez épatant. On ne cesse de dire qu'il faudrait élargir un petit peu l'horizon, peut-être « aller vers » plus de jeunes sur Antony dans le cadre de ce dispositif, et on regrette vraiment qu'il y ait un côté confidentiel, accorder la Bourse de l'Aventure à la même personne à sept ans d'intervalle, je trouve cela quand même assez curieux.

M. le Maire : Faites de la communication auprès de vos amis pour qu'ils viennent, en disant que la Mairie fait pour eux des Bourses de l'Aventure, faites de la communication !

M. MAUGER : Non mais là justement, ce n'est pas une histoire d'amis, l'horizon c'est l'ensemble du Territoire.

M. le Maire : Oui bien sûr mais enfin bon... Déjà, si vous connaissez des gens, dites-leur de venir aux Bourses de l'Aventure ? Ou Bourses

étudiantes ? On fait ça pour les étudiants. L'étudiant, en plus, n'est souvent pas très favorisé. Parce que ceux dont les parents ont les moyens ne sont pas sélectionnés. Donc on l'a fait spécialement pour eux. Moi j'ai lancé ça en 2008 parce que j'avais des demandes. La demande d'une étudiante que je connaissais dans le Noyer Doré qui ne pouvait pas partir en stage en Amérique. Donc effectivement c'est là qu'il faut les aider et on a fait ces Bourses pour cela.

M. PASSERON : Oui il y a des étudiants qui apprécient et il y a des critères et je peux vous confirmer que le service Jeunesse n'a jamais autant communiqué que depuis deux ou trois ans sur ces dispositifs. Après... Certains jeunes ne donnent pas suite.

On communique énormément sur les réseaux sociaux, de plus en plus, on a presque 6.000 abonnés à la Newsletter, donc c'est en forte augmentation et on est très, très actifs en communication.

Mme AUBERT : Je voudrais juste préciser, parce que j'ai trouvé cela très intéressant, la façon dont une des candidates a eu l'information cette année : c'est une jeune fille qui n'était pas au courant, qui ne connaissait pas, qui n'a pas de réseaux pour lui parler de ce qui se fait à Antony, et cette jeune fille en fait, qui vient d'une famille plutôt modeste et qui n'avait pas l'argent pour partir au Japon, a regardé toutes les bourses qu'elle pouvait avoir. Elle a regardé partout au niveau national, au niveau de son université, au niveau du Département, et c'est par un lien sur un autre site qu'elle a vu qu'à Antony on donnait quelque chose, et qu'elle est venue chez nous. Ce qui veut dire qu'effectivement, on pourrait communiquer mieux, mais ce qui veut dire aussi que malgré tout, il y a des gens qui se démènent, parce que cette jeune fille, elle s'est vraiment démenée pour trouver tous les moyens pour mener son projet à bien, et les personnes finissent par arriver quand même sur ce lien, sur ce site, et... Il faut continuer à communiquer mais il y a quand même des façons d'y arriver. C'est une jeune fille très brillante d'ailleurs qui nous a beaucoup impressionnée avec son projet d'étude nucléaire.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions)

M. le Maire : Alors maintenant j'ai la parole pour le point numéro 32

32 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : On s'occupe de vous Monsieur Doyen puisqu'il faut remplacer Monsieur Édouard dans la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. DOYEN : Je suis candidat, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien. Eh bien voyez, vous êtes élu, brillamment !

M. DOYEN : Merci, c'est presque Stalinien !

M. le Maire : Il y a quand même un vote malgré tout, non ? Oui, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions)

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2023 –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur le SIMACUR ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Oui, on se pose toujours la question du moment où l'on aura l'étude de faisabilité du scénario de géothermie qui devait être réalisée sur l'année 2024. Et je voudrais aussi rappeler l'article L 5211-40-2 du code

général des collectivités territoriales qui assure un accès aux documents des syndicats mixtes, et donc ça s'applique au SIMACUR, pour tous les membres du conseil municipal, y compris ceux qui ne sont pas élus dans les instances du syndicat. Donc normalement on devrait avoir accès par exemple aux comptes rendus de réunions et aux ordres du jour de réunions.

M. le Maire : Oui, c'est ça.

M. MAUGER : Je vous parle des comptes rendus des réunions du syndicat ainsi que des documents de manière générale en fait.

M. le Maire : Eh bien écrivez au syndicat pour le lui demander ?

M. MAUGER : C'est ce que j'ai fait. Je n'ai pas de réponse, mais j'espère que vous allez soutenir cette demande qui est une application stricte de la loi.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Si c'est la loi, vous l'aurez, bien sûr. Il n'y a pas de problème.

M. MAUGER : Et normalement, ça devrait être sous forme dématérialisée, or le site du SIMACUR est en travaux depuis un ou deux ans je crois ?

M. le Maire : Moi je l'utilise assez peu...

M. MAUGER : Mais c'est vrai que grâce au soutien de Monsieur Arjona, j'ai obtenu récemment un document qui date d'il y a deux ans.

M. le Maire : D'accord. Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant le SIMACUR ? S'il n'y en a pas, **on prend acte**.

Et nous passons au point suivant qui est le rapport d'activité du SIPPEREC.

34 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2023

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Je peux vous dire que ses prévisions sur le prix de l'électricité ne sont pas les meilleures. Pas d'observations sur le SIPPEREC ?

On prend acte.

35 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2023 –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Y a-t-il des observations sur le SIGEIF? On est mal renseignés sur le prix du gaz. **On prend acte.**

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2023

(Rapporteur : M. le Maire.)

M. le Maire : Pas d'observations non plus ? **On prend acte.** Je vous remercie.

Questions diverses

M. DOYEN : Je reviens sur la question que l'on vous a posée en commission des Finances concernant la promesse de don qui avait été faite pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Vous nous aviez répondu que vous n'en aviez pas la mémoire, alors on a recherché un peu et on a retrouvé un post Facebook de la Ville d'Antony qui annonçait une subvention qui correspondait à 1 € par habitant de la Ville de Antony, soit 62.210 € pour être précis, et qui avait d'ailleurs été relayée par un article du Parisien du 22 avril 2019. Donc je voudrais savoir, si maintenant cela vous rafraîchissait la mémoire, qu'est-ce que vous comptiez en faire ?

M. le Maire : Les posts Facebook, moi ce n'est pas mon truc !

M. DOYEN : Moi non plus, mais vous voyez, ça a de la mémoire apparemment.

M. le Maire : Très bien, eh bien félicitations. Non, cela ne me dit rien du tout, je ne sais pas qui a fait cette promesse, mais en tout cas elle n'a pas été suivie par un vote du conseil municipal, contrairement à la subvention pour Antélias.

M. DOYEN : Non, en effet. Elle n'a pas été suivie par un vote. Mais on voit que les annonces ne sont pas toujours suivies par un vote.

M. le Maire : Eh non. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Merci à tous.

La séance est levée à 0h35.